



RAPPORT DE GESTION

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE	2
FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2016	2
INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	5
PARTICIPATION DANS LES FILIALES	5
MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS	6
INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT	9
COMPARAISON DES EXERCICES 2017 ET 2016	10
COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2017 ET 2016	19
COMPARAISON DES EXERCICES 2016 ET 2015	24
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE	27
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	34
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES	69
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	70

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Québecor inc. est une société de gestion détenant une participation de 81,53 % dans Québecor Média inc., l'un des plus importants conglomérats de médias du Canada. Les filiales de Québecor Média inc. exercent leurs activités dans les secteurs suivants : Télécommunications, Média, et Sports et divertissement. À moins d'avis contraire, les références à « Québecor » ou à la « Société » dans le présent rapport de gestion désignent Québecor inc. et ses filiales et les références à « Québecor Média » désignent Québecor Média inc. et ses filiales.

Le 6 juillet 2017, Québecor Média a racheté pour annulation 541 899 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital d'Amérique Investissement inc. (« CDP Capital »), une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour un prix d'achat global de 37,7 M\$, payable en espèces. À la même date, Québecor Média a également effectué le paiement d'un titre détenu par CDP Capital pour un montant de 6,2 M\$. Par suite de ces transactions, la participation de la Société dans Québecor Média est passée de 81,07 % à 81,53 %.

Le 15 novembre 2017, la Société a procédé à un fractionnement des actions catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A ») et des actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote) (« actions catégorie B ») en circulation de la Société, à raison de deux pour une. Ainsi, les porteurs d'actions de la Société ont reçu une action additionnelle pour chaque action détenue à la date de clôture des registres le 15 novembre 2017. En conséquence, toutes les références au nombre d'actions, aux montants par action et aux informations sur la rémunération à base d'actions ont été redressées rétroactivement pour refléter ce fractionnement.

Au cours du quatrième trimestre 2017, la Société a modifié sa structure organisationnelle et transféré ses activités d'édition et de distribution de livres, de même que ses activités de distribution et de production de musique, du secteur Média au secteur Sports et divertissement. Par conséquent, les chiffres des périodes antérieures présentés dans l'information sectorielle de la Société ont été retraités pour refléter ces changements.

Par l'entremise de sa filiale Québecor Média, Québecor est un chef de file parmi les sociétés de télécommunications et médias du Canada ayant des activités dans les secteurs suivants : télédistribution, accès Internet, services de télécommunication mobile et par câble, vidéo sur demande par abonnement, solutions d'affaires (y compris les centres d'hébergement de données informatiques), télédiffusion, services de location de studios et d'équipements et services de postproduction destinés aux industries du cinéma et de la télévision, édition et distribution de journaux, portails Internet et sites Internet spécialisés, édition et distribution de livres et de magazines, location et distribution de jeux vidéo et de consoles de jeux, production et distribution de musique, affichage extérieur, exploitation et gestion d'un amphithéâtre d'envergure internationale, propriété et gestion d'équipes de hockey de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (« LHJMQ »), production de spectacles et gestion et promotion d'événements sportifs et culturels. Par l'intermédiaire de sa filiale Vidéotron ltée (« Vidéotron »), Québecor Média est un fournisseur de premier plan de services de communication mobile et de câblodistribution. Par l'intermédiaire de ses secteurs Média et Sports et divertissement, Québecor Média est un chef de file en création, en promotion et en distribution de divertissement et d'information, ainsi que de services Internet conçus pour attirer les auditoires de toutes les catégories démographiques. Québecor Média déploie une stratégie de convergence afin de saisir les occasions de synergies qui se présentent dans son portefeuille de propriétés et de pouvoir bonifier la valeur de ses contenus en les déclinant sur de multiples plateformes de distribution.

Tous les montants sont en dollars canadiens (« dollars CA ») à moins d'avis contraire.

Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2016

- Les revenus de Québecor ont totalisé 4,12 G\$ en 2017, en hausse de 105,8 M\$ (2,6 %) par rapport à l'exercice 2016.
- En 2017, Québecor a annoncé certains changements à la direction de la Société :
 - Le 16 février 2017, Pierre Karl Péladeau a réintégré la fonction de président et chef de la direction de Québecor et de Québecor Média, en remplacement de Pierre Dion, nommé président du conseil d'administration de Québecor Média et membre du conseil d'administration de Québecor.
 - Le 13 octobre 2017, Julie Tremblay a quitté ses fonctions de présidente et chef de la direction de Groupe TVA inc. (« Groupe TVA ») et présidente et chef de la direction de Québecor Groupe Média afin de prendre sa retraite. À cette même date, France Lauzière a été nommée présidente et chef de la direction de Groupe TVA, tout en conservant son poste de chef du contenu de Québecor Contenu. Les activités de journaux, d'imprimerie, de musique, d'édition de livres et d'affichage relèvent depuis cette date de Pierre Karl Péladeau.

Télécommunications

- En 2017, le secteur Télécommunications a affiché une croissance de 133,3 M\$ (4,2 %) de ses revenus. Le bénéfice d'exploitation ajusté du secteur a augmenté de 84,6 M\$ (5,8 %).
- Progression importante des revenus de Vidéotron en 2017 en téléphonie mobile (99,4 M\$ ou 19,5 %), en accès Internet (52,2 M\$ ou 5,3 %), pour les services affaires (13,4 M\$ ou 12,1 %) et le service de vidéo sur demande par abonnement Club illico (« Club illico ») (8,3 M\$ ou 26,4 %).
- Revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA ») de Vidéotron de 154,59 \$ en 2017, contre 144,86 \$ en 2016, soit une croissance de 9,73 \$ (6,7 %).
- Augmentation nette de 115 700 unités de service¹ (2,0 %) en 2017, dont 130 100 lignes en téléphonie mobile, 46 900 clients à Club illico et 53 700 clients à l'accès Internet par câble, soit, dans ce dernier cas, la plus forte hausse annuelle de clients à l'accès Internet enregistrée depuis 2013.
- Le 8 novembre 2017, Vidéotron a franchi le cap du million de lignes mobiles résidentielles et affaires. En l'espace de sept ans, Vidéotron s'est élevé au rang des chefs de file de l'industrie des télécommunications.
- Le 29 août 2017, Vidéotron a annoncé la signature d'une entente avec Comcast Corporation, une multinationale spécialisée dans les télécommunications, les médias et la technologie. Ce partenariat stratégique vise à développer une solution innovante de télé IP, basée sur la plateforme XFINITY X1 de Comcast Corporation, pour le bénéfice des clients de Vidéotron. Ces derniers pourront profiter d'une expérience de télévision supérieure leur permettant de naviguer d'une façon plus rapide, intuitive et conviviale parmi une offre de contenus diversifiés, dont, entre autres, des contenus de télévision, de films, de spectacles sur demande, de vidéos sur le Web et d'applications, laquelle offre permettra également de mettre en évidence les contenus de Québecor Média.
- Le 24 juillet 2017, Vidéotron a vendu à Shaw Communications Inc. (« Shaw ») ses sept licences de spectre sans fil dans les bandes de 2500 MHz et de 700 MHz détenues à l'extérieur du Québec, pour une contrepartie en espèces de 430,0 M\$. Trois de ces licences d'exploitation dans la bande de 700 MHz couvrent le sud de l'Ontario ainsi que la totalité des provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, tandis que quatre licences dans la bande de 2500 MHz couvrent les principaux grands centres urbains de ces provinces, soit Toronto, Edmonton, Calgary et Vancouver. Un gain de 243,1 M\$ a été comptabilisé relativement à la vente de ces licences, dont 121,6 M\$ sans incidence fiscale.
- Le 20 juin 2017, Vidéotron a vendu à Rogers Communications Canada Inc. (« Rogers ») la licence de spectre relative aux services sans fil évolués (« SSFE-1 ») détenue dans la grande région de Toronto, pour une contrepartie en espèces de 184,2 M\$, conformément à l'option de transfert dont bénéficiait Vidéotron depuis 2013. Un gain de 87,8 M\$ a été comptabilisé relativement à la vente de cette licence, dont 43,9 M\$ sans incidence fiscale.
- Le 12 janvier 2017, 4Degrés Colocation inc. (« 4Degrés Colocation »), une filiale de Vidéotron, a conclu une entente avec Megaport (USA), Inc., chef de file mondial dans le domaine de l'interconnexion sécurisée. Ce partenariat vise à permettre aux entreprises clientes de bénéficier de liens directs vers les plus grands fournisseurs d'infonuagique publique au monde, ainsi que d'accéder de façon sécuritaire, rapide et redondante aux applications d'affaires des trois chefs de file des technologies de l'information et de la communication, soit Microsoft Corporation (Azure, Office 365, Exchange), Amazon Web Services, Inc. et Google.

Média

- En 2017, le secteur Média a affiché une croissance de 15,4 M\$ (28,6 %) de son bénéfice d'exploitation ajusté grâce principalement à la hausse des revenus publicitaires et d'abonnement des activités de télédiffusion, à la diminution des coûts de main-d'œuvre et de contenu, et à l'impact de la hausse des revenus des services cinématographiques et audiovisuels.
- Selon les données du sondage Vividata pour l'automne 2017, *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec* et le journal gratuit *24 heures Montréal* demeurent des chefs de file en information au Québec avec plus de 4,0 millions de lecteurs par semaine, toutes plateformes confondues (papier, mobile et Web). De plus, Groupe TVA s'affirme toujours comme un joueur de premier rang de l'industrie canadienne du magazine avec une moyenne de près de 9,8 millions de lecteurs, toutes plateformes confondues.
- En 2017, Mels Studios et Postproduction s.e.n.c. (« MELS ») a connu une forte croissance de ses activités, en offrant ses services de location de studios et d'équipements pour des productions, dont le plus récent film américain d'action de la série

¹ La somme des clients des services d'accès Internet par câble, de télédistribution et de Club illico, à laquelle est ajouté le nombre de lignes en téléphonie mobile et en téléphonie par câble.

à succès *X-Men*. Par ailleurs, des équipes de MELS ont récolté plusieurs prix décernés par l'industrie pour le montage sonore et les effets visuels de diverses productions, dont un Iris dans la catégorie du « Meilleur son » décerné en juin 2017 pour le film *Two Lovers and a Bear* et trois prix Écrans canadiens remportés en mars 2017 dans les catégories « Meilleurs effets visuels » « Meilleur montage sonore » et « Meilleur son d'ensemble » pour le film *10 secondes de liberté (RACE)*.

- Le 14 juin 2017, Québecor Contenu a annoncé la conclusion d'une entente avec Blue Ant International, une division de Blue Ant Media, chef de file en distribution de contenus à l'échelle mondiale. Conformément à cette entente, Blue Ant International fournira du contenu 4K aux plateformes Indigo, illico et Club illico de Vidéotron. Il s'agit d'une première sur le marché québécois.
- Au printemps 2017, la chaîne spécialisée TVA Sports a obtenu les meilleures cotes d'écoute sur le marché québécois pour une finale de la Coupe Stanley depuis 2008. Rappelons que les séries de la Coupe Stanley antérieures à 2014 étaient diffusées par un réseau concurrent. Lors de la série finale opposant les Penguins de Pittsburgh aux Predators de Nashville, l'auditoire a totalisé en moyenne 962 000 téléspectateurs, soit une part de marché de 36,6 %, et une pointe d'écoute atteignant jusqu'à 1,22 million de téléspectateurs.
- Le 1^{er} mars 2017, le secteur Média a conclu un partenariat avec Tuango Inc. (« Tuango »), le plus important réseau promotionnel en ligne au Québec. Les entreprises qui souhaitent annoncer dans les médias de Québecor ont dorénavant la possibilité de le faire sans avoir à déboursier d'argent, mais plutôt en échangeant leurs produits et services en guise de compensation. Le secteur Média peut ainsi vendre des espaces publicitaires dans ses chaînes de télévision, sur ses sites numériques, dans ses journaux, magazines ou dans ses réseaux d'affichage en retour de biens et services, dont elle peut tirer des revenus en les revendant sur Tuango.
- Le 10 janvier 2017, le club de soccer l'Impact de Montréal, la Major League Soccer (« MLS ») et Québecor ont annoncé la conclusion d'une entente faisant de TVA Sports le diffuseur francophone exclusif de l'Impact de Montréal et diffuseur officiel de la MLS pour les cinq prochaines années. À titre de diffuseur officiel de la MLS, TVA Sports diffuse tous les matchs de la saison régulière et des séries éliminatoires de l'Impact de Montréal, en plus de présenter le Match des étoiles ainsi que les séries éliminatoires de la Coupe MLS, dont la grande finale. Ce partenariat enrichit la programmation de TVA Sports de contenus d'un sport qui connaît une forte expansion au Québec et assure le rayonnement de ces contenus sur les diverses plateformes médias de Québecor.

Sports et divertissement

- En septembre 2017, le Centre Vidéotron a complété sa deuxième année d'exploitation. Au cours de cette période, le Centre Vidéotron a accueilli 82 événements sportifs et spectacles, ainsi que 17 événements corporatifs. Au total, près de 845 000 personnes ont franchi les portes de l'amphithéâtre durant sa deuxième année d'exploitation. En avril 2017, le magazine *Billboard* a classé le Centre Vidéotron au quatrième rang des amphithéâtres au Canada, en fonction des recettes générées par la présentation des spectacles.
- Le 11 août 2017, Martin Tremblay a été nommé chef de l'exploitation de Québecor Groupe Sports et divertissement. Il s'est joint à Québecor en 2010 et occupait depuis 2012 le poste de vice-président, Affaires publiques, de Québecor.
- Le 4 avril 2017, Gestion d'événements Gestev inc. (« Gestev ») a annoncé l'acquisition de Wasabi atelier expérientiel inc., une agence de marketing basée à Montréal. Cette acquisition permet d'accroître l'expertise de Gestev en marketing expérientiel et en activation de commandite, en plus d'étendre son rayonnement sur le marché montréalais.

Opérations financières

- Le 15 novembre 2017, la Société a procédé à un fractionnement des actions catégorie A et des actions catégorie B en circulation de la Société, à raison de deux pour une. Ainsi, les porteurs d'actions de la Société ont reçu une action additionnelle pour chaque action détenue à la date de clôture des registres le 15 novembre 2017.
- Le 12 octobre 2017, la Société a augmenté la taille de sa facilité de crédit garantie renouvelable de 150,0 M\$ à 300,0 M\$.
- Le 29 septembre 2017, la Société a remboursé son prêt hypothécaire existant de 30,1 M\$. Le même jour, la Société a conclu un nouveau prêt hypothécaire de 50,0 M\$, portant intérêt à un taux fixe de 3,757 % et échéant en octobre 2022.
- Le 14 juillet 2017, Québecor a reçu un avis relatif à la conversion de débentures convertibles d'un montant nominal de 50,0 M\$ contre 4 155 844 actions catégorie B de Québecor. La Société a exercé son option de paiement en espèces et a payé 95,2 M\$ le 6 septembre 2017.

- Le 6 juillet 2017, Québecor Média a racheté pour annulation 541 899 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital pour un prix d'achat global de 37,7 M\$, payable en espèces. À la même date, Québecor Média a également effectué le paiement d'un titre détenu par CDP Capital pour un montant de 6,2 M\$. Par suite de ces transactions, la participation de la Société dans Québecor Média est passée de 81,07 % à 81,53 %, tandis que celle de CDP Capital dans Québecor Média a diminué de 18,93 % à 18,47 %.
- Le 4 mai 2017, Vidéotron a transféré tous les engagements bancaires existants sous sa facilité de crédit renouvelable non garantie à sa facilité de crédit renouvelable garantie, faisant passer la taille de sa facilité de crédit garantie de 630,0 M\$ à 965,0 M\$ et mettant ainsi fin à sa facilité de crédit non garantie.
- Le 1^{er} mai 2017, Québecor Média a remboursé la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 325,0 M\$, émis le 5 janvier 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,375 % et échéant le 15 janvier 2021, pour un prix de 102,458 % du montant nominal.
- Le 1^{er} mai 2017, Vidéotron a remboursé un montant en capital global de 125,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal, conformément à un avis émis le 31 mars 2017. Ce rachat fait suite au remboursement, le 5 janvier 2017, d'une première tranche de ces billets pour un montant de 175,0 M\$.
- Le 13 avril 2017, Vidéotron a émis des billets de premier rang d'un montant en capital global de 600,0 M\$US, portant intérêt à un taux de 5,125 % et échéant le 15 avril 2027, pour un produit net de 794,5 M\$, déduction faite des frais de financement de 9,9 M\$.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

La concurrence demeure vigoureuse dans l'industrie de la câblodistribution et de la distribution utilisant les modes alternatifs de diffusion multicanaux ainsi que dans la téléphonie mobile. Par conséquent, la forte croissance de la clientèle enregistrée dans le secteur Télécommunications au cours des dernières années n'est pas nécessairement représentative de la croissance future en raison des taux de pénétration élevés qui ont déjà été atteints.

De plus, le secteur Télécommunications a nécessité dans le passé des investissements importants pour la mise à niveau, l'expansion et l'entretien de ses réseaux par câble et mobile, ainsi que pour le lancement et l'expansion de services nouveaux ou complémentaires, dans le but de soutenir la croissance de sa clientèle de même que la demande de capacité accrue de bande passante, ou pour d'autres services. La Société prévoit que des dépenses additionnelles en immobilisations seront nécessaires à court et à moyen terme en vue de développer et de maintenir les systèmes et les services du secteur Télécommunications, y compris les investissements relatifs aux coûts d'entretien et d'amélioration de ses infrastructures en téléphonie mobile, ainsi qu'aux avancées technologiques de l'accès Internet, de la télévision accessible partout, y compris une capacité plus élevée, une latence plus faible et des vitesses plus élevées, nécessitant la technologie IP, et l'introduction de nouvelles technologies comme la réalité virtuelle et l'Internet des objets (« IdO »). De plus, la demande de services de données sans fil a progressé constamment et il est prévu que cette demande continuera d'augmenter dans le futur. Les niveaux prévus de trafic de données constitueront un défi de taille quant à la capacité du réseau mobile actuel de répondre à cet accroissement. Le secteur Télécommunications pourrait acquérir des licences de spectre supplémentaires dans le futur, selon leur disponibilité.

Certaines activités de Québecor sont de nature cyclique. Elles sont tributaires de la publicité et, dans ses activités de journaux et magazines en particulier, des revenus de tirage. Les résultats d'exploitation sont donc sensibles à la conjoncture économique.

Dans le secteur Média, l'industrie de la télédiffusion connaît des transformations importantes. Les auditoires télévisuels se fragmentent tandis que les habitudes d'écoute évoluent non seulement vers les chaînes spécialisées, mais aussi vers des plateformes de diffusion qui offrent aux utilisateurs plus de latitude et de contrôle sur les contenus recherchés et les horaires de consommation, tels qu'Internet, la vidéo sur demande et les appareils mobiles. La fragmentation des auditoires a incité de nombreux annonceurs à réviser leurs stratégies de placement média. Pour s'adapter aux changements profonds qui affectent l'industrie de la télédiffusion, le secteur Média a pris des mesures afin de maintenir sa position de chef de file. Il propose ainsi aux téléspectateurs et aux annonceurs la possibilité d'avoir accès aux meilleurs contenus possibles, au moment où ils le veulent et sur les plateformes médias qu'ils préfèrent. De plus, le tirage de journaux, calculé en termes d'exemplaires vendus, a affiché une baisse dans l'ensemble de l'industrie des journaux au cours des dernières années. En outre, la demande d'espaces publicitaires par les grands annonceurs du commerce de détail dans les médias traditionnels imprimés a diminué en raison d'une évolution des stratégies de marketing axées davantage vers d'autres médias et d'une consolidation du secteur. Afin de répondre à une telle concurrence, le secteur Média continue de développer sa présence sur Internet à l'aide de marques et de sites reconnus, y compris des sites Web spécialisés et des portails.

Le secteur Sports et divertissement a réalisé d'importants investissements, et continue de le faire, dans le but de développer ses activités. La Société prévoit que des dépenses additionnelles en immobilisations seront nécessaires en vue d'accélérer la croissance de ce secteur. Par ailleurs, dans les domaines d'activité du livre et de la musique, les technologies numériques transforment profondément les habitudes d'achat et de consommation de la clientèle, notamment avec l'émergence de phénomènes tels que la musique en continu et le livre numérique qui rivalisent avec les produits vendus sur supports traditionnels.

PARTICIPATION DANS LES FILIALES

Québecor détenait une participation de 81,53 % dans Québecor Média au 31 décembre 2017. La participation de la Société dans Québecor Média est passée de 75,36 % à 81,07 %, le 9 septembre 2015, et de 81,07 % à 81,53 %, le 6 juillet 2017, à la suite des rachats partiels par Québecor Média de la participation détenue par CDP Capital dans son capital-actions. Le tableau 1 présente les participations détenues au 31 décembre 2017 par Québecor Média dans les actions de participation de ses principales filiales.

Tableau 1

Participations (directes ou indirectes) de Québecor Média dans ses principales filiales

Au 31 décembre 2017

	Pourcentage des droits de vote	Pourcentage économique
Vidéotron Itée	100,0 %	100,0 %
Groupe TVA inc.	99,9 %	68,4 %
MédiaQMI inc.	100,0 %	100,0 %
QMI Spectacles inc.	100,0 %	100,0 %

Les participations détenues par Québecor Média dans ses principales filiales n'ont pas varié de façon importante au cours des trois dernières années à l'exception de ce qui suit :

Le 20 mars 2015, Groupe TVA a complété un placement de droits, par lequel Groupe TVA a reçu un produit brut total de 110,0 M\$ pour l'émission de 19 434 629 actions classe B, sans droit de vote, participantes, sans valeur nominale de Groupe TVA (« actions classe B de Groupe TVA »). Dans le cadre du placement de droits, Québecor Média a souscrit 17 300 259 actions classe B de Groupe TVA pour un coût total de 97,9 M\$ et, par conséquent, sa participation totale en actions dans Groupe TVA est passée de 51,5 % à 68,4 %.

MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société pour évaluer son rendement financier, telles que le bénéfice d'exploitation ajusté, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, ne sont pas calculées selon, ni ne sont reconnues par les IFRS. La méthode de calcul des mesures financières hors IFRS de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, celles qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres entreprises.

Bénéfice d'exploitation ajusté

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le bénéfice d'exploitation ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net conformément aux IFRS, comme le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, (la perte) le gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, le gain sur vente de licences de spectre, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs, la perte sur refinancement de dettes, les impôts sur le bénéfice et le bénéfice lié aux activités abandonnées. Le bénéfice d'exploitation ajusté, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société se sert du bénéfice d'exploitation ajusté pour évaluer le rendement de ses investissements dans Québecor Média. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs

corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses secteurs d'activité.

En outre, le bénéfice d'exploitation ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, sont également utilisées par la Société. La définition du bénéfice d'exploitation ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 2 présente le rapprochement du bénéfice d'exploitation ajusté avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés de Québecor. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2017 et 2016 présentées dans le tableau 2 ci-dessous proviennent des états consolidés des résultats non audités.

Tableau 2

Rapprochement du bénéfice d'exploitation ajusté présenté dans ce rapport avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre		Trois mois terminés les 31 décembre	
	2017	2016	2017	2016
Bénéfice (perte) d'exploitation ajusté(e) :				
Télécommunications	1 534,0	\$ 1 449,4	\$ 388,8	\$ 364,6
Média	69,3	53,9	22,4	25,0
Sports et divertissement	6,2	2,3	2,3	(1,3)
Siège social	(16,1)	(11,5)	(1,6)	1,0
	1 593,4	1 494,1	411,9	389,3
Amortissement	(712,4)	(653,0)	(194,1)	(167,3)
Frais financiers	(309,0)	(328,0)	(77,5)	(84,4)
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(199,8)	(70,3)	(8,1)	47,8
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(17,2)	(28,0)	(9,9)	(13,3)
Gain sur vente de licences de spectre	330,9	—	—	—
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	(43,8)	(40,9)	—	—
Perte sur refinancement de dettes	(15,6)	(7,3)	—	(7,3)
Impôts sur le bénéfice	(138,0)	(117,8)	(36,2)	(21,4)
Bénéfice lié aux activités abandonnées	14,6	—	0,3	—
Bénéfice net	503,1	\$ 248,8	\$ 86,4	\$ 143,4

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires avant (la perte) le gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, le gain sur vente de licences de spectre, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs, la perte sur refinancement de dettes, déduction faite des impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements et avant le bénéfice lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société utilise le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies pour analyser les tendances en matière de rendement de ses activités. Les éléments énumérés ci-dessus sont exclus du calcul de cette mesure puisqu'ils nuisent à la comparabilité des résultats

financiers. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est plus représentatif aux fins d'évaluer le bénéfice prévisible. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 3 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés de Québecor. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2017 et 2016 présentées dans le tableau 3 ci-dessous proviennent des états consolidés des résultats non audités.

Tableau 3

Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce rapport avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre		Trois mois terminés les 31 décembre	
	2017	2016	2017	2016
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	330,0	\$ 305,5	\$ 78,7	\$ 84,7
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(199,8)	(70,3)	(8,1)	47,8
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(17,2)	(28,0)	(9,9)	(13,3)
Gain sur vente de licences de spectre	330,9	–	–	–
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	(43,8)	(40,9)	–	–
Perte sur refinancement de dettes	(15,6)	(7,3)	–	(7,3)
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements ¹	16,0	11,5	2,9	7,8
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements	(42,7)	24,2	1,7	3,6
Activités abandonnées	11,9	–	0,3	–
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	369,7	\$ 194,7	\$ 65,6	\$ 123,3

¹ Y compris l'impact de la fluctuation de l'impôt sur le bénéfice, applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de transactions fiscales.

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs

Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent le bénéfice d'exploitation ajusté, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences). La Société utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs comme indicateur de liquidités générées par ses secteurs. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, la distribution de capital versé par Québecor Média, le remboursement de la dette à long terme et le rachat de participations ne donnant pas le contrôle. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs sont utilisés par la direction et le conseil d'administration pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de ses secteurs. La définition des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises. Les tableaux 8 et 9 présentent le rapprochement des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés de Québecor.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média représentent les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de la filiale selon les IFRS, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences). Les flux de trésorerie libres liés aux

activités d'exploitation poursuivies sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de la filiale Québecor Média. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies représentent les fonds disponibles dans Québecor Média pour les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, la distribution de capital versé, le remboursement de la dette à long terme et le rachat d'actions. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. La définition des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Le tableau 9 présente le rapprochement des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés de Québecor.

INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement qui est fréquemment utilisé dans l'industrie, soit le RMPA. Cet indicateur sert à mesurer les revenus mensuels générés par la télévision par câble, l'accès Internet, la téléphonie par câble et mobile et Club illico, par abonné moyen de base. Le RMPA n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises. La Société calcule le RMPA en divisant ses revenus combinés de télévision par câble, d'accès Internet, de téléphonie par câble et mobile, et de Club illico, par le nombre moyen d'abonnés de base durant la période visée, puis divise ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

COMPARAISON DES EXERCICES 2017 ET 2016

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 4,12 G\$, en hausse de 105,8 M\$ (2,6 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (133,3 M\$ ou 4,2 % des revenus du secteur).
- Diminution dans les secteurs Média (19,3 M\$ ou -2,4 %) et Sports et divertissement (3,7 M\$ ou -2,0 %).

Bénéfice d'exploitation ajusté de 1,59 G\$, en hausse de 99,3 M\$ (6,6 %).

- Hausse dans les secteurs Télécommunications (84,6 M\$ ou 5,8 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur), Média (15,4 M\$ ou 28,6 %) et Sports et divertissement (3,9 M\$).
- Écart défavorable au siège social (4,6 M\$), expliqué principalement par une hausse des coûts associés aux activités philanthropiques et aux technologies de l'information.
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart favorable de 0,9 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2017, par rapport à 2016. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart favorable de 1,2 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2017.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 369,7 M\$ (1,53 \$ par action de base) en 2017, contre 194,7 M\$ (0,80 \$ par action de base) en 2016, soit une hausse de 175,0 M\$ (0,73 \$ par action de base).

- Cet écart favorable s'explique surtout par :
 - le gain de 330,9 M\$ sur la vente de licences de spectre comptabilisé en 2017, dont 165,5 M\$ sans incidence fiscale ;
 - la hausse de 99,3 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté ;
 - la diminution de 19,0 M\$ des frais financiers ;
 - l'écart favorable de 14,6 M\$ au chapitre du bénéfice lié aux activités abandonnées ;
 - l'écart favorable de 10,8 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments.

Contrebalancés en partie par :

- un écart défavorable de 129,5 M\$ au chapitre de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 129,2 M\$ sans incidence fiscale ;
- l'écart défavorable de 79,3 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle ;
- l'augmentation de 59,4 M\$ de la charge d'amortissement ;
- l'augmentation de 20,2 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice ;
- l'écart défavorable de 8,3 M\$ relativement à la perte sur refinancement de dettes.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 330,0 M\$ (1,37 \$ par action de base) en 2017, contre 305,5 M\$ (1,25 \$ par action de base) en 2016, soit une hausse de 24,5 M\$ (0,12 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 712,4 M\$, soit une augmentation de 59,4 M\$ qui s'explique principalement par l'impact des investissements en immobilisations effectués dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des immobilisations relatives aux investissements dans les réseaux filaire et sans fil, ainsi que dans les systèmes informatiques, de même que par l'impact de la révision de la période d'amortissement de certaines composantes du réseau de télécommunications.

Frais financiers de 309,0 M\$, en baisse de 19,0 M\$, qui s'explique principalement par un niveau moyen d'endettement moins élevé, par l'impact de la diminution des taux d'intérêt applicables aux dettes à long terme due aux refinancements effectués à des taux d'intérêt inférieurs, par l'écart favorable des gains et pertes sur conversion des éléments monétaires à court terme libellés en devises et par la hausse des revenus d'intérêt générée par l'augmentation des liquidités.

Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers de 199,8 M\$ en 2017, contre 70,3 M\$ en 2016, soit un écart défavorable de 129,5 M\$ qui s'explique essentiellement par la variation défavorable de 129,2 M\$, sans incidence fiscale, de la perte et du gain sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments de 17,2 M\$ en 2017, contre 28,0 M\$ en 2016, soit un écart favorable de 10,8 M\$.

- En 2017, une charge nette de 17,2 M\$ a été comptabilisée relativement à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société, à la migration des clients des services analogiques vers les services numériques dans le secteur Télécommunications et à des développements dans le cadre de litiges (28,0 M\$ en 2016).

Gain sur vente de licences de spectre de 330,9 M\$ en 2017.

- Le 24 juillet 2017, Vidéotron a vendu à Shaw ses sept licences de spectre sans fil dans les bandes de 2500 MHz et de 700 MHz détenues à l'extérieur du Québec, pour une contrepartie en espèces de 430,0 M\$. Un gain de 243,1 M\$ a été comptabilisé relativement à la vente de ces licences, dont 121,6 M\$ sans incidence fiscale.
- Le 20 juin 2017, Vidéotron a vendu à Rogers la licence de spectre relative aux SSFE-1 détenue dans la grande région de Toronto, pour une contrepartie en espèces de 184,2 M\$, conformément à l'option de transfert dont bénéficiait Vidéotron depuis 2013. Un gain de 87,8 M\$ a été comptabilisé relativement à la vente de cette licence, dont 43,9 M\$ sans incidence fiscale.
- Notons que ces transactions ont permis la comptabilisation au deuxième trimestre 2017 d'avantages fiscaux au montant de 31,8 M\$ relativement à des pertes fiscales d'années antérieures, réduisant ainsi les déboursés d'impôt de la Société.

Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs de 43,8 M\$ en 2017, contre 40,9 M\$ en 2016, soit un écart défavorable de 2,9 M\$.

- En 2017 et en 2016, Québecor Média a réalisé des tests de dépréciation sur son unité génératrice de trésorerie (« UGT ») Magazines, considérant la tendance à la baisse affectant les revenus dans l'industrie. Québecor Média a conclu que la valeur recouvrable de son UGT Magazines était inférieure à sa valeur comptable. Par conséquent, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 30,0 M\$, dont 1,5 M\$ sans incidence fiscale, a été comptabilisée en 2017 (40,1 M\$ sans incidence fiscale en 2016). De plus, une charge de dépréciation d'actifs incorporels totalisant 12,4 M\$, dont 3,1 M\$ sans incidence fiscale, a été comptabilisée en 2017 (aucune en 2016).
- En 2017, une charge additionnelle de dépréciation d'actifs incorporels totalisant 1,4 M\$ a été comptabilisée dans les autres secteurs de la Société (0,8 M\$ en 2016).

Perte sur refinancement de dettes de 15,6 M\$ en 2017, contre 7,3 M\$ en 2016, soit un écart défavorable de 8,3 M\$.

- Le 1^{er} mai 2017, Vidéotron a remboursé un montant en capital global de 125,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal. Une perte de 5,2 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats en 2017 relativement à ce remboursement.
- Le 1^{er} mai 2017, Québecor Média a remboursé la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 325,0 M\$ émis le 5 janvier 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,375 % et échéant le 15 janvier 2021, pour un prix de 102,458 % du montant nominal. Une perte de 10,4 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats en 2017 relativement à ce remboursement.
- Conformément à un avis émis le 2 décembre 2016, Vidéotron a remboursé, le 5 janvier 2017, un montant en capital global de 175,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal. Une perte de 7,3 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats en 2016 relativement à ce remboursement.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 138,0 M\$ en 2017 (taux d'imposition effectif de 21,4 %), contre 117,8 M\$ (taux d'imposition effectif de 24,8 %) en 2016, soit un écart défavorable de 20,2 M\$. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

- L'écart défavorable de la charge d'impôts s'explique principalement par l'incidence de la hausse du bénéfice imposable à des fins fiscales, contrebalancée par les éléments non récurrents qui ont affecté favorablement la comparaison des taux d'imposition effectifs.

- La variation favorable des taux d'imposition effectifs s'explique principalement par la comptabilisation en 2017 d'avantages fiscaux relativement à des pertes fiscales d'années antérieures. Par ailleurs, la baisse des taux futurs d'imposition au Québec a eu une incidence favorable sur le taux d'imposition effectif en 2016, due à la diminution correspondante des soldes d'impôts différés au bilan.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Le secteur Télécommunications de Québecor Média est, par l'entremise de Vidéotron, le plus important câblodistributeur du Québec et le troisième au Canada en fonction du nombre de clients. Son réseau à la fine pointe de la technologie rejoint 2 873 700 résidences et entreprises. Vidéotron offre des services de téléphonie mobile évoluée, y compris l'accès Internet haute vitesse, la télévision mobile et de nombreuses autres fonctions disponibles sur ses appareils mobiles (téléphones intelligents), des services d'accès Internet, de télédistribution numérique, y compris la vidéo sur demande, la télé payante et la télé à la carte, des services de téléphonie par câble et le Club illico. En outre, Vidéotron comprend Vidéotron Affaires, un fournisseur de services complets de télécommunications d'affaires, qui englobe la téléphonie mobile et par câble, la transmission de données à haute vitesse, l'accès Internet, l'hébergement et la télédistribution.

Le secteur est également présent dans la location et la vente au détail de DVD, de disques Blu-ray et de jeux vidéo par l'intermédiaire de la filiale Le SuperClub Vidéotron Itée (« Le SuperClub Vidéotron ») et de son réseau de franchisés.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2017

Revenus de 3,29 G\$ en 2017, soit une progression de 133,3 M\$ (4,2 %).

- Revenus du service de téléphonie mobile de 609,8 M\$, soit une progression de 99,4 M\$ (19,5 %) due pour l'essentiel à la croissance du nombre de lignes et à la hausse du revenu net par ligne.
- Revenus des services d'accès Internet de 1,03 G\$, en hausse de 52,2 M\$ (5,3 %). Cet écart favorable s'explique surtout par l'augmentation des revenus par client, dont l'incidence favorable d'une combinaison de produits et de la hausse de certains tarifs ainsi que par la hausse de la clientèle, contrebalancées en partie par l'augmentation des escomptes et par la diminution des surcharges liées à la consommation.
- Revenus totaux des services de télédistribution de 1,01 G\$, soit une diminution de 14,7 M\$ (-1,4 %) principalement due à l'impact de la baisse nette du nombre de clients, à la baisse des revenus par client et à la hausse des escomptes, contrebalancés en partie par l'augmentation des revenus générés par la location de terminaux numériques et l'incidence de la hausse de certains tarifs.
- Revenus du service de téléphonie par câble de 397,8 M\$, en baisse de 27,0 M\$ (-6,4 %), principalement dû à l'impact de la diminution nette du nombre de lignes et à la baisse des revenus interurbains, contrebalancés en partie par la hausse du revenu par ligne et par la baisse des escomptes.
- Revenus de Club illico de 39,7 M\$, en hausse de 8,3 M\$ (26,4 %), essentiellement en raison de l'augmentation de la clientèle.
- Revenus de Vidéotron Affaires de 124,6 M\$, en hausse de 13,4 M\$ (12,1 %), principalement due à l'impact de la croissance des revenus de 4Degrés Colocation et de Fibrenoire inc. (« Fibrenoire »).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 56,5 M\$, en hausse de 2,9 M\$ (5,4 %), surtout en raison de l'augmentation du nombre d'appareils vendus en téléphonie mobile et de la baisse des escomptes sur la vente de terminaux numériques.
- Revenus de la chaîne de magasins Le SuperClub Vidéotron de 6,3 M\$, en baisse de 1,2 M\$ (-16,0 %), qui s'explique surtout par la fermeture de magasins.
- Autres revenus de 10,0 M\$, stables par rapport à 2016.

RMPA de Vidéotron de 154,59 \$ en 2017, contre 144,86 \$ en 2016, soit une croissance de 9,73 \$ (6,7 %).

Statistiques de clientèles

Unités de service – Au 31 décembre 2017, le nombre total d'unités de service s'établissait à 5 881 100, soit une hausse de 115 700 unités (2,0 %) en 2017, contre une augmentation de 117 900 en 2016 (tableau 4). Les unités de service représentent la somme des clients des services d'accès Internet par câble, de télédistribution et de Club illico, à laquelle est ajouté le nombre de lignes en téléphonie mobile et en téléphonie par câble.

Téléphonie mobile – Au 31 décembre 2017, le nombre de lignes à la téléphonie mobile s'établissait à 1 024 000, soit une augmentation de 130 100 lignes (14,6 %) en 2017, contre une hausse de 125 300 en 2016 (tableau 4).

Accès Internet par câble – Le nombre de clients au service d'accès Internet par câble se chiffrait à 1 666 500 au 31 décembre 2017, en hausse de 53 700 clients (3,3 %) en 2017, soit la plus forte hausse annuelle depuis 2013, contre une hausse de 44 600 clients en 2016 (tableau 4). Au 31 décembre 2017, les services d'accès Internet par câble affichaient un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 58,0 %, contre 56,8 % un an plus tôt (ce taux correspond au nombre de clients du service par rapport au nombre total de résidences et entreprises desservies par le réseau de câblodistribution, soit 2 873 700 au 31 décembre 2017, contre 2 839 300 un an plus tôt).

Télédistribution – Le nombre de clients pour l'ensemble des services de télédistribution a diminué de 50 400 (-3,0 %) en 2017, contre une baisse de 46 000 clients en 2016 (tableau 4). Au 31 décembre 2017, les services de télédistribution de Vidéotron desservaient 1 640 500 clients, soit un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 57,1 %, contre 59,6 % un an plus tôt.

- Au 31 décembre 2017, le service illico télé numérique desservait 1 640 500 clients, soit une hausse de 53 400 clients (3,4 %) en 2017, expliquée en partie par l'impact du programme de migration de tous les clients des services analogiques vers les services numériques. L'augmentation avait été de 16 500 clients en 2016. Au 31 décembre 2017, le taux de pénétration des résidences et entreprises câblées pour ce service s'élevait à 57,1 %, contre 55,9 % un an plus tôt.
- Au 31 décembre 2017, essentiellement tous les clients au service de télédistribution analogique avaient migré vers le service numérique.

Téléphonie par câble – Au 31 décembre 2017, ce service comptait 1 188 500 lignes, soit une baisse de 64 600 (-5,2 %) en 2017, contre une diminution de 63 200 lignes en 2016 (tableau 4). Au 31 décembre 2017, le service de téléphonie par câble affichait un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 41,4 %, contre 44,1 % un an plus tôt.

Club illico – Au 31 décembre 2017, le nombre de clients à Club illico s'élevait 361 600, soit une augmentation de 46 900 clients (14,9 %) en 2017, contre une hausse de 57 200 en 2016 (tableau 4).

Tableau 4

Statistiques de la clientèle du secteur Télécommunications à la fin de chaque année (2013 à 2017)

(en milliers de clients)

	2017	2016	2015	2014	2013
Téléphonie mobile ¹	1 024,0	893,9	768,6	632,8	504,3
Internet par câble	1 666,5	1 612,8	1 568,2	1 537,5	1 506,0
Télédistribution :					
Analogique	–	103,8	166,3	228,7	297,7
Numérique	1 640,5	1 587,1	1 570,6	1 553,6	1 527,4
	1 640,5	1 690,9	1 736,9	1 782,3	1 825,1
Téléphonie par câble ¹	1 188,5	1 253,1	1 316,3	1 349,0	1 348,5
Club illico	361,6	314,7	257,5	177,7	58,2
Total (unités de service)	5 881,1	5 765,4	5 647,5	5 479,3	5 242,1

¹ En milliers de lignes

Bénéfice d'exploitation ajusté de 1,53 G\$, en hausse de 84,6 M\$ (5,8 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse des revenus.

Contrebalancé en partie par :

- la hausse de certains frais d'exploitation, dont les frais d'ingénierie et d'informatique ;
- l'impact de la hausse de la perte sur la vente d'appareils qui s'explique par :
 - l'incidence de la hausse du nombre d'appareils mobiles vendus à perte, atténuée en partie par l'effet favorable des forfaits de type « apportez votre appareil ».

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 53,3 % en 2017, contre 54,0 % en 2016, expliqué principalement par la composante fixe de ces coûts, qui ne fluctue pas en proportion de la croissance des revenus.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 832,9 M\$ en 2017, contre 660,4 M\$ en 2016 (tableau 5).

- Cette augmentation de 172,5 M\$ s'explique par la diminution de 85,7 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels, dont la baisse des investissements dans 4Degrés Colocation et dans le réseau LTE, et par la progression de 84,6 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté.

Tableau 5 : Télécommunications

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2017	2016
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 534,0 \$	1 449,4 \$
Acquisitions d'immobilisations	(574,4)	(666,8)
Acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des acquisitions de licences de spectre)	(132,3)	(125,6)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences)	5,6	3,4
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	832,9 \$	660,4 \$

Média

Le secteur Média est, par l'entremise de Groupe TVA, le plus important réseau de télévision privé de langue française en Amérique du Nord. Groupe TVA est propriétaire unique de 6 des 10 stations de télévision qui forment le Réseau TVA, ainsi que des services spécialisés : TVA Sports, LCN, addikTV, Prise 2, Yooopa, CASA et MOI&cie. De plus, Groupe TVA possède une participation dans deux des stations affiliées du Réseau TVA et dans la chaîne spécialisée Évasion. Groupe TVA est également active dans les activités de production commerciale, de doublage, d'édition sur mesure, de services prémédias, de même qu'en distribution de produits audiovisuels, par l'entremise de sa division TVA Films. De plus, Groupe TVA exploite les sites Web et les applications mobile de *TVA Nouvelles* et de *TVA*, qui rejoignent plus de trois millions d'internautes mensuellement (source : ComScore – décembre 2017), de même que le site et l'application mobile *TVA.ca*, qui permet de regarder les chaînes du groupe en direct sur le Web et de consulter des contenus et émissions du groupe en différé.

Groupe TVA est également propriétaire de MELS, une société spécialisée dans l'offre de services de location de studios et d'équipements, ainsi que de services de postproduction et d'effets visuels destinés à l'industrie du cinéma et de la télévision.

Par ailleurs, par l'entremise de ses filiales TVA Publications inc. et Les Publications Charron & Cie inc., Groupe TVA publie plus de 50 magazines de langue française et anglaise dans des créneaux variés, y compris les arts et spectacles, la télévision, la mode, le sport et la décoration, et exploite plusieurs sites Internet, dont *coupdepouce.com*, *canadianliving.com* et *recettes.qc.ca*. Groupe TVA s'impose comme le premier éditeur de magazines au Québec. Le 26 janvier 2018, Groupe TVA a vendu les actifs associés au magazine *The Hockey News* à Roustan Media Ltd.

En outre, le secteur Média de Québecor Média exploite deux quotidiens vendus, soit *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*, ainsi qu'un quotidien gratuit, le *24 heures Montréal* et l'application J5 qui permet de consulter en temps réel les nouvelles sur un appareil mobile, une tablette ou Apple Watch. Les sites Web des quotidiens vendus, soit *journaldemontreal.com* et *journaldequebec.com*, figurent au sommet des sites d'information de leur marché, avec tout près de quatre millions de visiteurs par mois (source : ComScore – décembre 2017). Au 31 décembre 2017, les tirages cumulatifs des journaux vendus et du journal gratuit du secteur Média s'élevaient à environ 2,6 millions d'exemplaires en version papier et électronique par semaine, selon des statistiques internes.

De plus, le secteur Média exploite plusieurs autres marques numériques, dont *Le Sac de Chips*, *Pèse sur Start*, *Silo 57*, *Tabloid* et *Canoë.ca*, un portail de langue française offrant des nouvelles et des services destinés au grand public, de même que le site Web *Autonet.ca*, qui couvre le secteur automobile.

Les applications numériques, sites Internet et portails du secteur Média rejoignent 6,8 millions de visiteurs uniques par mois au Canada (source : ComScore – décembre 2017).

Le secteur Média est également actif dans le domaine de l'impression de journaux, de la distribution de journaux et de magazines, et de l'affichage extérieur. Il exploite aussi NumériQ inc., une entité regroupant les ressources de stratégie et de production de contenus numériques des médias de Québec afin de créer des plateformes numériques et d'alimenter en contenus les diverses plateformes de la Société, en plus d'être un collectif de talents au service des créateurs de contenu vidéo en ligne offrant un accompagnement personnalisé dans le développement d'occasions d'affaires multiplateformes et un soutien à la création.

Le secteur comprend également Agence QMI, une agence de presse qui fournit du contenu à l'ensemble de Québecor Média et de Québecor Média Ventes, qui offre aux clients du secteur Média des services publicitaires intégrés, diversifiés et complets.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2017

Revenus de 769,9 M\$ en 2017, en baisse de 19,3 M\$ (-2,4 %).

- Augmentation de 11,5 M\$ (2,7 %) des revenus des activités de télédiffusion, expliquée essentiellement par :
 - une progression des revenus publicitaires des chaînes spécialisées et du Réseau TVA ;
 - une hausse des revenus d'abonnement de TVA Sports.
- Contrebalancées par :
 - une diminution des revenus de production commerciale.
- Augmentation de 7,8 M\$ (13,2 %) des revenus des services cinématographiques et audiovisuels, principalement attribuable à la croissance des revenus de location de studios et d'équipements, due au nombre supérieur de tournages en 2017 par rapport à 2016, ainsi qu'à une hausse des revenus de doublage et d'effets visuels.
- Revenus d'édition de journaux en baisse de 17,5 M\$ (-8,7 %).
 - Revenus publicitaires en baisse de 13,5 % ; revenus de tirage en baisse de 8,0 % ; revenus numériques en hausse de 3,0 % ; revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en baisse de 2,7 %.
- Diminution de 21,2 M\$ (-18,3 %) des revenus d'édition de magazines, expliquée principalement par :
 - la baisse des revenus publicitaires ;
 - la diminution des revenus d'abonnement et en kiosque ;
 - l'impact de la fermeture de titres ;
 - la baisse des revenus d'édition sur mesure.
- Revenus stables de Québecor Média Affichage.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 69,3 M\$ en 2017, en hausse de 15,4 M\$ (28,6 %).

- Hausse de 19,5 M\$ (87,1 %) du bénéfice d'exploitation ajusté des activités de télédiffusion, qui s'explique essentiellement par l'impact de la hausse des revenus, jumelé à une réduction des coûts résultant des mesures de restructuration et de la diminution des coûts de contenu.
- Augmentation de 5,3 M\$ (57,6 %) du bénéfice d'exploitation ajusté provenant des services cinématographiques et audiovisuels, expliqué principalement par l'impact de la hausse des revenus.
- Baisse de 6,2 M\$ (-57,9 %) du bénéfice d'exploitation ajusté pour l'édition de journaux qui s'explique par l'impact de la baisse des revenus, contrebalancé en partie par l'incidence favorable sur le bénéfice d'exploitation ajusté de la réduction des frais d'exploitation, dont l'impact des mesures de restructuration.
- Bénéfice d'exploitation ajusté des activités d'édition de magazines en baisse de 3,8 M\$ (-27,5 %). Cette diminution s'explique surtout par l'impact de la baisse des revenus, contrebalancée en partie par la diminution des frais d'exploitation, dont les frais d'impression, de rédaction et de vente, de même que les réductions de coûts liées aux mesures de restructuration.
- Bénéfice d'exploitation ajusté de Québecor Média Affichage stable.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 91,0 % en 2017, contre 93,2 % en 2016. Cette diminution est surtout attribuable à l'importance de la composante fixe de ces coûts qui ne fluctue pas en proportion de la croissance des revenus en

télédiffusion et dans les services cinématographiques et audiovisuels, et à l'impact des mesures de restructuration et de réduction de coûts dans toutes les unités d'affaires.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 37,3 M\$ en 2017, contre 9,3 M\$ en 2016 (tableau 6). Cet écart favorable de 28,0 M\$ s'explique surtout par la hausse de 15,4 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté, jumelée à la baisse de 12,0 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels.

Tableau 6 : Média

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2017	2016
Bénéfice d'exploitation ajusté	69,3 \$	53,9 \$
Acquisitions d'immobilisations	(29,4)	(37,2)
Acquisitions d'actifs incorporels	(3,3)	(7,5)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif	0,7	0,1
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	37,3 \$	9,3 \$

Sports et divertissement

Le secteur Sports et divertissement comprend les activités de gestion et d'exploitation du Centre Vidéotron, lesquelles sont régies par une entente ratifiée en 2011 entre Québecor Média et la Ville de Québec sur les droits d'utilisation et d'identification de cet amphithéâtre jusqu'en 2040. Le secteur loue l'amphithéâtre, exploite les espaces publicitaires, génère des revenus de commandite et exploite les concessions alimentaires durant les événements. Le secteur réalise aussi des activités de production et de coproduction de spectacles présentés au Centre Vidéotron ou dans d'autres salles. Le secteur Sports et divertissement exploite également Gestev, une entreprise de gestion d'événements sportifs et culturels, qui est la signature officielle de l'ensemble des événements et spectacles produits au Québec par Québecor Média.

Le secteur Sports et divertissement englobe également les activités des Remparts de Québec et de L'Armada de Blainville-Boisbriand, deux équipes de hockey évoluant dans la LHJMQ.

De plus, le secteur Sports et divertissement comprend Les Éditions CEC inc., présente dans l'édition scolaire et Groupe Sogides inc., active dans la littérature générale par l'intermédiaire de ses 18 maisons d'édition et dans la distribution physique et numérique de livres par l'intermédiaire de Messageries A.D.P. inc. qui distribue en exclusivité plus de 210 éditeurs québécois et européens francophones.

Finalement, le secteur Sports et divertissement est actif dans la distribution de disques et de vidéos (Distribution Select), la distribution de musique destinée aux boutiques de téléchargement et de lecture de musique en continue (Select Digital), la production de disques et de vidéos (Disques Musicor), la production de spectacles et d'événements spéciaux (Musicor Spectacles), ainsi que la production de vidéos de spectacles et de publicités télévisuelles (Les Productions Select TV inc.).

Résultats d'exploitation de l'exercice 2017

Revenus de 181,3 M\$, en baisse de 3,7 M\$ (-2,0 %).

- Hausse de 3,8 M\$ (11,0 %) des revenus de sports et spectacles, due essentiellement au succès du spectacle en coproduction *Saturday Night Fever* présenté au Capitole de Québec et des revenus d'activation de commandites.
- Diminution de 0,7 M\$ (-0,7 %) des revenus de distribution et d'édition de livres, expliquée principalement par une baisse des revenus en littérature générale et par la diminution des activités de distribution en librairie, contrebalancées en partie par une augmentation des revenus en édition scolaire.
- Baisse de 6,9 M\$ (-14,7 %) des revenus de distribution et de production de musique, surtout en raison de la diminution des revenus de distribution.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 6,2 M\$ en 2017, en hausse de 3,9 M\$ (169,6 %).

- Écart favorable de 0,9 M\$ (12,5 %) de la perte d'exploitation ajustée en sports et spectacles, expliqué principalement par l'impact de la hausse des revenus, contrebalancé en partie par l'incidence du démarrage de nouvelles activités.
- Augmentation de 2,3 M\$ (22,5 %) du bénéfice d'exploitation ajusté de distribution et d'édition de livres, surtout expliquée par l'impact de la hausse des revenus et des marges en édition scolaire, de même que par la baisse des frais d'exploitation en littérature générale.
- Écart favorable de 0,8 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté de distribution et de production de musique, dû principalement à la baisse des frais d'administration, contrebalancée en partie par l'impact de la diminution des revenus.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 0,6 M\$ en 2017, contre des flux négatifs de 4,7 M\$ en 2016 (tableau 7), soit un écart favorable de 5,3 M\$ qui s'explique par la hausse de 3,9 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté et la diminution de 1,4 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels.

Tableau 7 : Sports et divertissement

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2017	2016
Bénéfice d'exploitation ajusté	6,2 \$	2,3 \$
Acquisitions d'immobilisations	(1,3)	(3,5)
Acquisitions d'actifs incorporels	(4,3)	(3,5)
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	0,6 \$	(4,7) \$

COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2017 ET 2016

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 1,06 G\$, en hausse de 8,8 M\$ (0,8 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (36,2 M\$ ou 4,5 % des revenus du secteur).
- Diminution dans les secteurs Média (22,7 M\$ ou -10,2 %) et Sports et divertissement (3,8 M\$ ou -7,0 %).

Bénéfice d'exploitation ajusté de 411,9 M\$, en hausse de 22,6 M\$ (5,8 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (24,2 M\$ ou 6,6 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur). Écart favorable dans le secteur Sport et divertissement (3,6 M\$).
- Diminution dans le secteur Média (2,6 M\$ ou -10,4 %). Écart défavorable au siège social (2,6 M\$).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart favorable de 2,3 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au quatrième trimestre 2017, par rapport à la même période de 2016. Par ailleurs, les variations de juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart défavorable de 2,7 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au quatrième trimestre 2017.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 65,6 M\$ (0,27 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2017, contre 123,3 M\$ (0,50 \$ par action de base) à la même période de 2016, soit une baisse de 57,7 M\$ (0,23 \$ par action de base).

- Cette diminution s'explique surtout par :
 - un écart défavorable de 55,9 M\$ au chapitre de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 56,8 M\$ sans incidence fiscale ;
 - la hausse de 26,8 M\$ de la charge d'amortissement ;
 - l'augmentation de 14,8 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse de 22,6 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté ;
- l'écart favorable de 7,3 M\$ relativement à la perte sur refinancement de dettes ;
- la diminution de 6,9 M\$ des frais financiers ;
- l'écart favorable de 3,4 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 78,7 M\$ (0,33 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2017, contre 84,7 M\$ (0,35 \$ par action de base) à la même période de 2016, soit une baisse de 6,0 M\$ (0,02 \$ par action de base) expliquée en partie par l'impact de la révision de la période d'amortissement de certaines composantes du réseau de télécommunications.

Charge d'amortissement de 194,1 M\$ au quatrième trimestre 2017, soit une augmentation de 26,8 M\$ qui s'explique surtout par l'impact des investissements en immobilisations effectués dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des immobilisations relatives aux investissements dans les réseaux filaire et sans fil, ainsi que dans les systèmes informatiques, de même que par l'impact de la révision de la période d'amortissement de certaines composantes du réseau de télécommunications.

Frais financiers de 77,5 M\$ au quatrième trimestre 2017, en baisse de 6,9 M\$, qui s'explique principalement par l'impact de la diminution des taux d'intérêt applicables aux dettes à long terme due aux refinancements effectués à des taux d'intérêt inférieurs, par la hausse des revenus d'intérêt générée par l'augmentation des liquidités et par l'écart favorable des gains et pertes sur conversion des éléments monétaires à court terme libellés en devises, contrebalancés en partie par l'impact d'un niveau d'endettement plus élevé.

Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers de 8,1 M\$ au quatrième trimestre 2017, contre un gain de 47,8 M\$ à la même période de 2016, soit un écart défavorable de 55,9 M\$ qui s'explique essentiellement par la variation défavorable de 56,8 M\$, sans incidence fiscale, de la perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments de 9,9 M\$ au quatrième trimestre 2017, contre 13,3 M\$ à la même période de 2016, soit un écart favorable de 3,4 M\$.

- Au cours du quatrième trimestre 2017, une charge nette de 9,9 M\$ a été comptabilisée relativement à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société et à la migration des clients des services analogiques vers les services numériques dans le secteur Télécommunications (13,3 M\$ au quatrième trimestre 2016).

Perte sur refinancement de dettes de 7,3 M\$ au quatrième trimestre 2016.

- Conformément à un avis émis le 2 décembre 2016, Vidéotron a remboursé, le 5 janvier 2017, un montant en capital global de 175,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal. Une perte de 7,3 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats du quatrième trimestre 2016 relativement à ce remboursement.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 36,2 M\$ au quatrième trimestre 2017 (taux d'imposition effectif de 27,9 %), contre 21,4 M\$ (taux d'imposition effectif de 18,5 %) à la même période de 2016, soit un écart défavorable de 14,8 M\$. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

- L'écart défavorable de la charge d'impôts s'explique principalement par des éléments non récurrents qui ont affecté défavorablement la comparaison des taux d'imposition effectifs, et par l'incidence de la hausse du bénéfice imposable à des fins fiscales.
- Le taux d'imposition effectif au quatrième trimestre 2016 s'explique par la baisse des taux futurs d'imposition au Québec, qui a eu une incidence favorable, due à la diminution correspondante des soldes d'impôts différés au bilan.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Revenus de 841,4 M\$, soit une hausse de 36,2 M\$ (4,5 %) principalement attribuable aux mêmes facteurs que ceux mentionnés dans la section « Comparaison des exercices 2017 et 2016 ».

- Revenus du service de téléphonie mobile de 161,8 M\$, en hausse de 24,7 M\$ (18,0 %).
- Revenus des services d'accès Internet de 263,1 M\$, en hausse de 14,6 M\$ (5,9 %).
- Revenus totaux des services de télédistribution de 253,4 M\$, soit une baisse de 2,8 M\$ (-1,1 %).
- Revenus du service de téléphonie par câble de 96,8 M\$, soit une diminution de 8,0 M\$ (-7,6 %).
- Revenus de Club illico de 10,8 M\$, en hausse de 2,2 M\$ (25,6 %).
- Revenus de Vidéotron Affaires de 30,9 M\$, en hausse de 0,7 M\$ (2,3 %).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 20,4 M\$, en hausse de 5,4 M\$ (36,0 %), dont l'impact d'une hausse du revenu net par appareil.
- Revenus de la chaîne de magasins Le SuperClub Vidéotron de 1,6 M\$, en baisse 0,6 M\$ (-27,3 %).
- Autres revenus de 2,6 M\$, en hausse de 0,1 M\$ (4,0 %).

RMPA de Vidéotron de 159,28 \$ au quatrième trimestre 2017, contre 148,56 \$ à la même période de 2016, en hausse de 10,72 \$ (7,2 %).

Statistiques de clientèle

Unités de service – Hausse de 34 900 unités de service (0,6 %) au quatrième trimestre 2017, contre une augmentation de 62 300 unités de service à la même période de 2016.

Téléphonie mobile – Augmentation de 33 700 lignes (3,4 %) au quatrième trimestre 2017, contre une hausse de 26 200 lignes à la même période de 2016.

Accès Internet par câble – Hausse de 12 400 clients (0,7 %) au service d'accès Internet par câble, contre une augmentation de 16 700 clients à la période correspondante de 2016.

Télédistribution – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a diminué de 8 500 (-0,5 %) au quatrième trimestre 2017, contre une diminution de 4 800 clients à la même période de 2016.

- Hausse de 36 600 clients (2,3 %) au service illico télé numérique au quatrième trimestre 2017, expliquée en partie par l'impact du programme de migration de tous les clients des services analogiques vers les services numériques. L'augmentation s'était établie à 16 300 clients à la même période de 2016.
- Au 31 décembre 2017, essentiellement tous les clients au service de télédistribution analogique avaient migré vers le service numérique.

Téléphonie par câble – Diminution de 16 900 lignes (-1,4 %) au quatrième trimestre 2017, contre une baisse de 12 000 lignes à la même période de 2016.

Club illico – Augmentation de 14 200 clients (4,1 %) au quatrième trimestre 2017, contre une hausse de 36 200 clients à la même période de 2016.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 388,8 M\$, en hausse de 24,2 M\$ (6,6 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse des revenus.

Contrebalancé en partie par :

- la hausse de certains frais d'exploitation, dont les frais d'ingénierie et d'informatique.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 53,8 % au quatrième trimestre 2017, contre 54,7 % à la même période de 2016, expliqué par les mêmes raisons que celles déjà mentionnées dans la section « Comparaison des exercices 2017 et 2016 ».

Média

Revenus de 199,5 M\$ au quatrième trimestre 2017, en baisse de 22,7 M\$ (-10,2 %).

- Diminution de 11,2 M\$ (-8,7 %) des revenus des activités de télédiffusion, expliquée principalement par :
 - une diminution des revenus publicitaires du Réseau TVA ;
 - une baisse des revenus d'abonnement des chaînes spécialisées, affectés de manière défavorable par la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») relativement aux tarifs de redevance de TVA Sports.

Contrebalancées par :

- une hausse des revenus publicitaires des chaînes spécialisées.
- Hausse de 1,5 M\$ (9,9 %) des revenus des services cinématographiques et audiovisuels, expliquée principalement par la croissance des revenus de location de studios et d'équipements due au nombre supérieur de tournages au quatrième trimestre 2017 par rapport à la même période de 2016.
- Revenus d'édition de journaux en baisse de 6,6 M\$ (-12,5 %).
 - Revenus publicitaires en baisse de 16,2 % ; revenus de tirage en baisse de 11,8 % ; revenus numériques en hausse de 14,3 % ; revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en baisse de 13,4 %.
- Diminution de 4,9 M\$ (-16,8 %) des revenus d'édition de magazines, due principalement à :
 - la diminution des revenus d'abonnement et en kiosque ;
 - la baisse des revenus publicitaires ;
 - l'impact de la fermeture de titres.
- Baisse de 1,2 M\$ (-25,0 %) des revenus de Québecor Média Affichage, surtout en raison de la diminution des revenus publicitaires.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 22,4 M\$ au quatrième trimestre 2017, en baisse de 2,6 M\$ (-10,4 %).

- Diminution de 1,2 M\$ (-6,9 %) du bénéfice d'exploitation ajusté des activités de télédiffusion, qui s'explique par l'impact de la baisse des revenus, contrebalancé en partie par la diminution des coûts de contenu dans TVA Sports et la réduction des coûts résultant des mesures de restructuration.
- Hausse de 1,9 M\$ (79,2 %) du bénéfice d'exploitation ajusté provenant des services cinématographiques et audiovisuels, principalement attribuable à l'impact de la hausse des revenus.
- Baisse de 1,9 M\$ (-76,0 %) du bénéfice d'exploitation ajusté pour l'édition de journaux qui s'explique par l'impact de la baisse des revenus, contrebalancé en partie par l'incidence favorable sur le bénéfice d'exploitation ajusté de la réduction des frais d'exploitation, dont l'impact des mesures de restructuration.
- Bénéfice d'exploitation ajusté des activités d'édition de magazines en hausse de 0,4 M\$ (19,0 %). La diminution des frais d'exploitation, dont les coûts d'impression, de rédaction et de vente, jumelée aux réductions de coûts liés aux mesures de restructuration, ont contrebalancé l'impact de la baisse des revenus.
- Écart défavorable de 1,1 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté de Québecor Média Affichage, dû principalement à l'impact de la baisse des revenus.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 88,8 % au quatrième trimestre 2017, contre 88,7 % à la même période de 2016.

Sports et divertissement

Revenus de 50,3 M\$ au quatrième trimestre 2017, soit une baisse de 3,8 M\$ (-7,0 %).

- Hausse de 1,7 M\$ (17,3 %) des revenus de sports et spectacles, expliquée par l'augmentation des revenus de spectacles, de l'activation de commandites et de la gestion et location de sites, contrebalancée en partie par la baisse des revenus de hockey.

- Diminution de 2,9 M\$ (-10,5 %) des revenus de distribution et d'édition de livres, expliquée principalement par la baisse des activités de distribution en librairie et en grande diffusion, ainsi que par la baisse des revenus en littérature générale.
- Baisse de 2,6 M\$ (-15,6 %) des revenus de distribution et de production de musique, surtout en raison de la diminution des revenus de distribution.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 2,3 M\$ au quatrième trimestre 2017, contre une perte d'exploitation ajustée de 1,3 M\$ à la même période de 2016, soit un écart favorable de 3,6 M\$.

- Écart favorable de 2,0 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté des activités de sports et spectacles, principalement attribuable à l'impact de la hausse des revenus et à des réductions de coûts en hockey.
- Bénéfice d'exploitation ajusté stable en distribution et édition de livres.
- Écart favorable de 1,6 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté de distribution et de production de musique, dû principalement à la baisse des frais d'administration, contrebalancée en partie par l'impact de la diminution des revenus.

COMPARAISON DES EXERCICES 2016 ET 2015

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 4,02 G\$, en hausse de 125,8 M\$ (3,2 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (144,8 M\$ ou 4,8 % des revenus du secteur).
- Diminution dans les secteurs Média (23,5 M\$ ou -2,9 %) et Sports et divertissement (2,6 M\$ ou -1,4 %).

Bénéfice d'exploitation ajusté de 1,49 G\$, en hausse de 53,4 M\$ (3,7 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (63,6 M\$ ou 4,6 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur). Écart favorable dans le secteur Sports et divertissement (3,9 M\$).
- Diminution dans le secteur Média (6,2 M\$ ou -10,3 %). Écart défavorable au siège social (7,9 M\$), expliqué essentiellement par l'écart défavorable de la charge de rémunération à base d'actions.
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média avait entraîné un écart défavorable de 5,3 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2016, par rapport à 2015. Par ailleurs, les variations de juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor avaient entraîné un écart défavorable de 8,3 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2016.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 194,7 M\$ (0,80 \$ par action de base) en 2016, contre 151,8 M\$ (0,62 \$ par action de base) en 2015, soit une augmentation de 42,9 M\$ (0,18 \$ par action de base).

- Cet écart favorable s'expliquait surtout par :
 - une diminution de 189,8 M\$ relative à la charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs, dont 75,0 M\$ sans incidence fiscale ;
 - la hausse de 53,4 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté ;
 - la diminution de 40,6 M\$ de la charge d'amortissement ;
 - un écart favorable de 19,7 M\$ au chapitre de la perte liée aux activités abandonnées ;
 - la diminution de 7,0 M\$ des frais financiers ;
 - l'écart favorable de 4,8 M\$ relativement aux pertes sur refinancement de dettes.

Contrebalancés en partie par :

- l'écart défavorable de 144,9 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments ;
- un écart défavorable de 77,0 M\$ au chapitre de la perte et du gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 78,7 M\$ sans incidence fiscale ;
- l'écart défavorable de 24,7 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice ;
- l'écart défavorable de 25,8 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 305,5 M\$ (1,25 \$ par action de base) en 2016, contre 239,9 M\$ (0,98 \$ par action de base) en 2015, soit une hausse de 65,6 M\$ (0,27 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 653,0 M\$, soit une diminution de 40,6 M\$ qui s'expliquait principalement par l'incidence de la cessation de l'amortissement des licences de spectre dans le secteur Télécommunications au deuxième trimestre 2015, conformément à un changement dans l'estimation de la durée d'utilité des licences, de même que par l'impact de la fin de la durée d'utilité comptable de certains actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Vidéotron en octobre 2000.

Frais financiers de 328,0 M\$, en baisse de 7,0 M\$, qui s'expliquait principalement par l'impact de la diminution des taux d'intérêt applicables aux dettes à long terme due aux refinancements effectués à des taux d'intérêt inférieurs et par l'écart favorable des gains et pertes sur conversion des éléments monétaires à court terme libellés en devises, contrebalancés en partie par un niveau moyen d'endettement plus élevé, expliqué principalement par le rachat en septembre 2015 d'une partie de la participation détenue dans Québecor Média par CDP Capital, pour une contrepartie de 500,0 M\$.

Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers de 70,3 M\$ en 2016, contre un gain de 6,7 M\$ en 2015, soit un écart défavorable de 77,0 M\$ qui s'expliquait essentiellement par la variation défavorable de 78,7 M\$, sans incidence fiscale, de la perte et du gain sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments de 28,0 M\$ en 2016, contre un gain de 116,9 M\$ en 2015, soit un écart défavorable de 144,9 M\$.

- En 2016, le secteur Télécommunications avait comptabilisé une charge de restructuration des activités d'exploitation totalisant 14,3 M\$ (8,8 M\$ en 2015), essentiellement attribuable à la migration des clients des services analogiques vers les services numériques. Une charge de restructuration des activités d'exploitation de 10,1 M\$ avait été comptabilisée en 2016 dans le secteur Média, relativement aux différents programmes de réduction d'effectifs (9,8 M\$ en 2015). Les autres secteurs avaient comptabilisé des charges de restructuration des activités d'exploitation de 1,7 M\$ en 2016 (0,6 M\$ en 2015).
- En 2016, les secteurs de Québecor avaient également comptabilisé une charge pour autres éléments de 0,8 M\$ (2,0 M\$ en 2015).
- Le 6 mars 2015, la Cour d'appel du Québec avait donné raison à Vidéotron et à Groupe TVA, en ordonnant à Bell ExpressVu Limited Partnership (« Bell ExpressVu ») de verser une indemnité de 135,3 M\$ à Vidéotron et de 0,6 M\$ à Groupe TVA, y compris les intérêts, pour avoir négligé d'implanter en temps opportun un système de sécurité adéquat pour empêcher le piratage de ses signaux télévisuels diffusés par son service de télévision satellite de 1999 à 2005, au détriment de ses concurrents et diffuseurs. Le 15 octobre 2015, la Cour suprême du Canada avait rejeté la demande de Bell ExpressVu d'en appeler de la décision. Un gain sur litige de 139,1 M\$ avait été comptabilisé dans l'état des résultats en 2015.
- Des frais d'intérêts de 1,1 M\$ avaient été comptabilisés dans le secteur Télécommunications en 2016 (1,0 M\$ en 2015) relativement à un jugement rendu en 2014.

Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs de 40,9 M\$ en 2016, contre 230,7 M\$ en 2015, soit un écart favorable de 189,8 M\$.

- En 2016, Québecor Média avait réalisé des tests de dépréciation sur son UGT Magazines, considérant la tendance à la baisse affectant les revenus publicitaires dans l'industrie. Québecor Média avait conclu que la valeur recouvrable de son UGT Magazines était inférieure à sa valeur comptable. Par conséquent, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 40,1 M\$ (sans incidence fiscale) avait été comptabilisée en 2016. De plus, une charge de dépréciation d'actifs incorporels totalisant 0,8 M\$ avait été comptabilisée dans le secteur Média en 2016.
- En 2015, Québecor Média avait réalisé des tests de dépréciation sur ses UGT et avait conclu que la valeur recouvrable de ses UGT Journaux et Télédiffusion était inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable de ces UGT avait été affectée négativement par le déclin des volumes d'impression de journaux et de produits commerciaux, et par les pressions continues sur les revenus publicitaires dans les secteurs des journaux et de la télévision. Par conséquent, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 85,0 M\$ (sans incidence fiscale) et une charge non monétaire de dépréciation d'autres actifs de 81,9 M\$, principalement liée aux actifs de l'imprimerie de Mirabel, avaient été comptabilisées en 2015 pour l'UGT Journaux. De même, une charge de dépréciation de 60,1 M\$ relative aux licences de télédiffusion du Réseau TVA (dont 30,1 M\$ sans incidence fiscale) avait été comptabilisée en 2015 pour l'UGT Télédiffusion. Une charge de dépréciation d'actifs incorporels de 3,7 M\$ avait également été comptabilisée en 2015 dans d'autres secteurs.

Perte sur refinancement de dettes de 7,3 M\$ en 2016, contre 12,1 M\$ en 2015, soit un écart favorable de 4,8 M\$.

- Conformément à un avis émis le 2 décembre 2016, Vidéotron avait remboursé, le 5 janvier 2017, un montant en capital global de 175,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal. Une perte de 7,3 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats de 2016 relativement à ce remboursement.
- Le 16 juillet 2015, Vidéotron avait remboursé la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 75,0 M\$US, émis le 15 avril 2008 et en circulation, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant le 15 avril 2018, pour un prix de 101,521 % du montant nominal, et avait réalisé l'actif des contrats de couverture afférents. Une perte de 0,2 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au cours du deuxième trimestre 2015 relativement à ce remboursement, y compris un gain net de 2,1 M\$ comptabilisé auparavant dans les autres éléments du résultat global.
- Le 16 juillet 2015, Vidéotron avait remboursé la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 300,0 M\$, émis le 13 janvier 2010 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,125 % et échéant le 15 janvier 2020, pour un prix de 103,563 % du montant nominal. Une perte de 13,6 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au cours du deuxième trimestre 2015 relativement à ce remboursement.

- Le 10 avril 2015, Vidéotron avait remboursé la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 175,0 M\$US, portant intérêt à un taux de 6,375 % et échéant le 15 décembre 2015, pour un prix de 100 % du montant nominal, et avait réalisé l'actif lié aux contrats de couverture afférents. Un gain net de 1,7 M\$ avait été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats au cours du premier trimestre 2015 relativement à ce remboursement, y compris un gain de 1,8 M\$ comptabilisé auparavant dans les autres éléments du résultat global.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 117,8 M\$ en 2016 (taux d'imposition effectif de 24,8 %), contre 93,1 M\$ (taux d'imposition effectif de 23,4 %) en 2015, soit un écart défavorable de 24,7 M\$. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

- L'écart défavorable de la charge d'impôts sur le bénéfice s'expliquait principalement par la hausse du bénéfice imposable à des fins fiscales et par les éléments non récurrents qui avaient affecté défavorablement la comparaison des taux d'imposition effectifs.
- La variation défavorable des taux d'imposition effectifs s'expliquait principalement par l'impact de la baisse des passifs d'impôts différés au deuxième trimestre 2015, résultant de l'évolution des dossiers de vérification fiscale, de la jurisprudence et de la législation fiscale. Par ailleurs, la baisse des taux d'imposition au Québec au cours des prochaines années avait eu une incidence favorable sur le taux d'imposition effectif en 2016, due à la diminution correspondante des soldes d'impôts différés au bilan.

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Cette section présente une analyse des flux de trésorerie générés et utilisés par la Société, ainsi que de la situation financière à la date du bilan. Cette section doit être lue conjointement avec l'analyse sur les tendances présentée dans la section « Informations sur les tendances » ci-dessus, avec l'analyse des risques présentée dans la section « Risques et incertitudes » ci-dessous, de même qu'avec l'analyse sur les risques financiers de la Société présentée ci-dessous dans la section « Instruments financiers et risques financiers ».

Exploitation

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de 1,17 G\$ en 2017, contre 1,11 G\$ en 2016.

- Cette augmentation de 58,1 M\$ s'explique surtout par :
 - la diminution de 149,4 M\$ des impôts exigibles due principalement à la comptabilisation d'avantages fiscaux ;
 - les hausses respectives de 84,6 M\$ et de 15,4 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté des secteurs Télécommunications et Média ;
 - la diminution de 19,1 M\$ de la portion monétaire des frais financiers ;
 - l'écart favorable de 10,8 M\$ relatif à la portion monétaire liée à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments.

Contrebalancés en partie par :

- l'écart défavorable de 221,3 M\$ de la variation des actifs et passifs d'exploitation hors trésorerie, expliquée principalement par les variations défavorables des impôts sur le bénéfice à recevoir et à payer, des provisions, des créiteurs et des charges à payer, ainsi que des stocks du secteur Télécommunications.

La hausse de la rentabilité des secteurs Télécommunications et Média, de même que la comptabilisation d'avantages fiscaux et la diminution des frais financiers, ont eu un impact favorable en 2017 sur les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies, tandis que la baisse des provisions, des créiteurs et des charges à payer, de même que la variation du niveau des stocks du secteur Télécommunications, ont eu une incidence défavorable.

Fonds de roulement négatif de 348,0 M\$ au 31 décembre 2017, contre 429,9 M\$ au 31 décembre 2016, soit un écart favorable de 81,9 M\$. Les éléments ayant affecté favorablement le fonds de roulement sont l'encaissement des produits de l'aliénation des licences de spectre au montant total de 614,2 M\$, de même que la hausse des espèces et quasi-espèces et des impôts à recevoir, et la baisse des impôts à payer et des provisions, à même les flux générés par les activités d'exploitation poursuivies. Le fonds de roulement a par ailleurs été affecté défavorablement par l'inscription à court terme du passif de 450,0 M\$ lié aux débetures convertibles venant à échéance en 2018, et du passif de 442,2 M\$ lié aux dérivés incorporés afférents à ces débetures.

Investissement

Acquisitions d'immobilisations de 605,6 M\$ en 2017, contre 707,8 M\$ en 2016, soit une diminution de 102,2 M\$ qui s'explique par la baisse des investissements dans 4Degrés Colocation et dans le réseau LTE.

Acquisitions d'actifs incorporels de 141,9 M\$ en 2017, contre 139,8 M\$ en 2016, soit une hausse de 2,1 M\$.

Produit d'aliénation d'éléments d'actif de 620,7 M\$ en 2017, contre 4,3 M\$ en 2016.

- En 2017, Vidéotron a vendu à Rogers la licence de spectre relative aux SSFE-1 détenue dans la grande région de Toronto, pour une contrepartie en espèces de 184,2 M\$, et a vendu à Shaw ses sept licences de spectre sans fil dans les bandes de 2500 MHz et de 700 MHz détenues à l'extérieur du Québec, pour une contrepartie en espèces de 430,0 M\$.

Acquisitions d'entreprises de 5,8 M\$ en 2017, contre 119,5 M\$ en 2016.

- En 2017, les acquisitions d'entreprises s'expliquent principalement par les paiements du solde à payer de 5,6 M\$ dans le cadre de l'acquisition de Fibrenoire par le secteur Télécommunications.
- En 2016, les acquisitions d'entreprises s'expliquaient essentiellement par l'acquisition de Fibrenoire par le secteur Télécommunications.

Dispositions d'entreprises de 3,0 M\$ en 2016, correspondant au solde du prix de vente des activités de commerce de détail de Groupe Archambault inc.

Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle de 43,9 M\$ en 2017.

- Le 6 juillet 2017, Québecor Média a racheté pour annulation 541 899 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital pour un prix d'achat global de 37,7 M\$, payable en espèces, et a également effectué le paiement d'un titre détenu par CDP Capital pour un montant de 6,2 M\$. Par suite de ces transactions, la participation de la Société dans Québecor Média est passée de 81,07 % à 81,53 %.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média de 460,9 M\$ en 2017, contre 293,9 M\$ en 2016 (tableau 8).

- Cet écart favorable de 167,0 M\$ s'explique principalement par :
 - la diminution de 102,3 M\$ des acquisitions d'immobilisations ;
 - l'augmentation de 63,8 M\$ des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies.

Tableau 8**Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média**

(en millions de dollars canadiens)

	2017		2016	
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs				
Télécommunications	832,9	\$	660,4	\$
Média	37,3		9,3	
Sports et divertissement	0,6		(4,7)	
Siège social de Québecor Média	(16,1)		(11,1)	
	854,7		653,9	
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(276,5)		(295,9)	
Portion monétaire de la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(17,2)		(28,5)	
Impôts exigibles	(8,8)		(158,0)	
Autres	4,0		3,7	
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	(95,3)		118,7	
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média	460,9	\$	293,9	\$

Tableau 9**Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média et flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de Québecor**

(en millions de dollars canadiens)

	2017		2016	
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média présentés au tableau 8	460,9	\$	293,9	\$
Éléments des flux de trésorerie du siège social de Québecor :				
Flux de trésorerie du secteur	(2,3)		(3,1)	
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(25,4)		(25,0)	
Portion monétaire de la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	-		0,5	
Impôts exigibles	-		(0,2)	
Autres	0,1		(0,5)	
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	(3,2)		4,1	
	(30,8)		(24,2)	
Plus l'acquisition d'immobilisations	605,6		707,8	
Plus l'acquisition d'actifs incorporels	141,9		139,8	
Moins les produits de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences)	(6,5)		(4,3)	
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de Québecor	1 171,1	\$	1 113,0	\$

Financement

Dettes consolidées (dette à long terme plus les emprunts bancaires) en baisse de 150,2 M\$ en 2017. Variation nette défavorable de 251,0 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

- En 2017, la dette a diminué principalement pour les raisons suivantes :
 - le remboursement par Québecor Média, le 1^{er} mai 2017, de la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 325,0 M\$, émis le 5 janvier 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,375 % et échéant le 15 janvier 2021, pour un prix de 102,458 % du montant nominal ;
 - le remboursement par Vidéotron, les 5 janvier 2017 et 1^{er} mai 2017, d'un montant en capital global de 300,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal ;
 - le remboursement par Vidéotron de tirages sur sa facilité de crédit garantie renouvelable pour un montant de 209,3 M\$;
 - l'incidence favorable du taux de change de 272,5 M\$. La baisse de la dette consolidée attribuable à ce facteur a été contrebalancée par une baisse de l'actif (ou une hausse du passif) liée aux ententes de swaps sur devises comptabilisées sous « Instruments financiers dérivés » ;
 - les remboursements courants totalisant 21,1 M\$ sur les facilités de crédit à terme de Vidéotron, de Groupe TVA et de Québecor Média ;
 - les diminutions d'emprunts bancaires totalisant 18,9 M\$ par Vidéotron et Québecor Média.
- En 2017, les augmentations de la dette sont essentiellement attribuables à :
 - l'émission par Vidéotron, le 13 avril 2017, de billets de premier rang d'un montant en capital global de 600,0 M\$US, portant intérêt à un taux de 5,125 % et échéant le 15 avril 2027, pour un produit net de 794,5 M\$, déduction faite des frais de financement de 9,9 M\$;
 - l'augmentation par Québecor du solde de sa facilité de crédit bancaire renouvelable pour un montant de 175,6 M\$;
 - la conclusion par Québecor, le 29 septembre 2017, d'un nouveau prêt hypothécaire d'un montant en capital de 50,0 M\$, portant intérêt à un taux fixe de 3,757 % et échéant en octobre 2022. Québecor a remboursé, le même jour, son prêt hypothécaire existant d'un montant en capital de 30,1 M\$.
- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont passés d'un actif net de 808,7 M\$ au 31 décembre 2016 à un actif net de 557,7 M\$ au 31 décembre 2017, soit une variation nette défavorable de 251,0 M\$ expliquée principalement par :
 - l'écart défavorable du taux de change sur la valeur des instruments financiers dérivés.Contrebalancé en partie par :
 - l'impact favorable sur la juste valeur des instruments financiers dérivés de l'évolution des taux d'intérêt au Canada par rapport aux États-Unis.
- Le 12 octobre 2017, la Société a augmenté la taille de sa facilité de crédit garantie renouvelable de 150,0 M\$ à 300,0 M\$.
- Le 14 juillet 2017, Québecor a reçu un avis relatif à la conversion de débentures convertibles d'un montant nominal de 50,0 M\$ contre 4 155 844 actions catégorie B de Québecor. La Société a exercé son option de paiement en espèces et a payé 95,2 M\$ le 6 septembre 2017.
- Le 6 juillet 2017, Québecor Média a racheté pour annulation 541 899 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital pour un prix d'achat global de 37,7 M\$, payable en espèces. À la même date, Québecor Média a également effectué le paiement d'un titre détenu par CDP Capital pour un montant de 6,2 M\$. Par suite de ces transactions, la participation de la Société dans Québecor Média est passée de 81,07 % à 81,53 %, tandis que celle de CDP Capital dans Québecor Média a diminué de 18,93 % à 18,47 %.
- Le 4 mai 2017, Vidéotron a transféré tous les engagements bancaires existants sous sa facilité de crédit renouvelable non garantie à sa facilité de crédit renouvelable garantie, faisant passer la taille de sa facilité de crédit garantie de 630,0 M\$ à 965,0 M\$ et mettant ainsi fin à sa facilité de crédit non garantie.

Situation financière

Liquidités disponibles nettes de 2,11 G\$ au 31 décembre 2017 pour Québecor Média et ses filiales détenues à part entière, soit des espèces et quasi-espèces de 841,0 M\$ et des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 1,27 G\$.

Liquidités disponibles nettes de 123,2 M\$ au 31 décembre 2017 pour Québecor au niveau corporatif, soit des emprunts bancaires de 0,8 M\$ et des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 124,0 M\$.

Dettes consolidées (dette à long terme plus les emprunts bancaires) totalisant 5,54 G\$ au 31 décembre 2017, soit une diminution de 150,2 M\$ par rapport au 31 décembre 2016. Variation nette défavorable de 251,0 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (cf. « Financement » ci-dessus).

- La dette consolidée comprenait essentiellement les dettes de 3,27 G\$ de Vidéotron (3,17 G\$ au 31 décembre 2016), de 62,6 M\$ de Groupe TVA (69,1 M\$ au 31 décembre 2016), de 1,98 G\$ de Québecor Média (2,41 G\$ au 31 décembre 2016) et de 225,7 M\$ de Québecor (30,6 M\$ au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffrait comme suit :

Tableau 10
Capital minimal à rembourser sur la dette à long terme de Québecor
Périodes de 12 mois terminées les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

2018	20,4	\$
2019	233,5	
2020	414,5	
2021	1,4	
2022	1 050,2	
2023 et ultérieurement	3 852,1	
Total	5 572,1	\$

Québecor peut (mais n'est d'aucune façon dans l'obligation de le faire) chercher à retirer ou à racheter, de temps à autre, des titres en circulation, y compris des débetures convertibles, par le biais d'achats sur le marché libre, de transactions négociées avec des partenaires privés ou autrement. Ces rachats, le cas échéant, dépendront des liquidités disponibles de la Société, de ses besoins en liquidités, des conditions du marché, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs. Les montants de ces transactions pourraient être importants.

L'échéance moyenne pondérée de la dette consolidée de Québecor était d'environ 5,9 années au 31 décembre 2017 (6,1 années au 31 décembre 2016). Au 31 décembre 2017, compte tenu des instruments de couverture, la dette était constituée d'environ 84,7 % de titres à taux fixe (83,2 % au 31 décembre 2016) et de 15,3 % de titres à taux variable (16,8 % au 31 décembre 2016).

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses engagements en matière d'investissement en immobilisations, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de paiement d'impôts sur le bénéfice, de remboursement de dettes, de contribution conformément aux régimes de retraite, des rachats d'actions, de dividendes aux actionnaires et de dividendes (ou de distributions) à des participations ne donnant pas le contrôle. La Société est d'avis qu'elle sera en mesure de respecter les échéances futures de ses dettes, qui sont relativement échelonnées au cours des prochaines années.

La Société est assujettie au maintien de certains ratios financiers et au respect de certaines clauses financières restrictives conformément à ses ententes de financement. Les indicateurs clés de ces ententes de financement comprennent, entre autres, le ratio de couverture du service de la dette et le ratio d'endettement (dette à long terme sur le bénéfice d'exploitation ajusté). Au 31 décembre 2017, la Société respectait tous ses ratios financiers et clauses financières restrictives de ses conventions de financement.

Dividendes déclarés

Le 13 mars 2018, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,0275 \$ par action sur les actions catégorie A et sur les actions catégorie B. Ce dividende sera versé le 24 avril 2018 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres le 30 mars 2018.

Conseil d'administration

Le 7 août 2017, le conseil d'administration a reçu la démission de Geneviève Marcon, administratrice de la Société depuis 2012, administratrice de Québecor Média depuis 2013 et membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise de ces deux entreprises.

Le 28 septembre 2017, Andrea C. Martin a été nommée administratrice de Québecor et de Québecor Média et membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise de ces deux entreprises.

Analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2017

Tableau 11
Bilan consolidé de Québecor
Analyse des principales variations entre les 31 décembre 2017 et 2016
(en millions de dollars canadiens)

	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Écart	Principales sources d'explication de l'écart
Actif				
Espèces et quasi-espèces	864,9	22,3	842,6	\$ Encaissement du produit de l'aliénation de la vente de licences de spectre et flux générés par les activités d'exploitation poursuivies
Débiteurs	543,4	525,4	18,0	Incidence de la variation courante des activités
Impôts sur le bénéfice ¹	16,0	(28,3)	44,3	Comptabilisation d'avantages fiscaux
Immobilisations	3 594,6	3 605,1	(10,5)	Amortissement de la période, moins l'acquisition d'immobilisations sur une base d'exercice
Actifs incorporels	983,1	1 224,0	(240,9)	Vente de licences de spectre et dépréciation d'actifs incorporels
Écart d'acquisition	2 695,8	2 725,4	(29,6)	Dépréciation de l'écart d'acquisition du secteur Média
Instruments financiers dérivés ²	557,7	808,7	(251,0)	Cf. « Financement »
Passif				
Créditeurs et charges à payer	738,7	705,9	32,8	Incidence de la variation courante des activités
Provisions	25,4	69,3	(43,9)	Règlement de litiges
Dette à long terme, y compris la portion à court terme et les emprunts bancaires	5 537,4	5 687,6	(150,2)	Cf. « Financement »
Déventures convertibles et dérivés incorporés liés aux déventures convertibles, y compris les portions à court terme et à long terme	892,2	790,0	102,2	Pertes sur les dérivés incorporés, moins le rachat de déventures convertibles
Impôts différés ³	642,8	544,9	97,9	Charges nettes d'impôts sur le bénéfice différés aux résultats et aux autres éléments du résultat global

¹ Actif à court terme moins le passif à court terme

² Actif à long terme moins le passif à long terme

³ Passif à long terme moins l'actif à long terme

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Au 31 décembre 2017, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation comprenaient les remboursements de capital et d'intérêt sur la dette à long terme, le remboursement de capital et d'intérêt sur les débetures convertibles, les paiements minimaux exigibles relatifs aux contrats de location-exploitation, les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et autres engagements, ainsi que ceux relatifs aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements prévus sur les instruments financiers dérivés. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 12.

Tableau 12
Obligations contractuelles de Québecor au 31 décembre 2017
(en millions de dollars canadiens)

	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	5 ans et plus
Dette à long terme ¹	5 572,1	\$ 20,4	\$ 648,0	\$ 1 051,6	\$ 3 852,1
Débetures convertibles ²	886,4	886,4	–	–	–
Paiements d'intérêts ³	1 690,7	250,3	554,3	517,2	368,9
Contrats de location-exploitation	198,6	47,0	54,9	21,7	75,0
Acquisitions d'immobilisations et autres engagements	1 371,3	228,2	318,0	282,0	543,1
Instruments financiers dérivés ⁴	(552,7)	0,6	(71,0)	(203,0)	(279,3)
Total des obligations contractuelles	9 166,4	\$ 1 432,9	\$ 1 504,2	\$ 1 669,5	\$ 4 559,8

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour comptabiliser les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts, aux dérivés incorporés et aux frais de financement.

² Basé sur la valeur du marché au 31 décembre 2017 d'un nombre d'actions correspondant au résultat de la division du capital impayé par le cours d'une action catégorie B de Québecor à cette date, sous réserve d'un prix plancher de 9,625 \$ et d'un prix plafond de 12,03125 \$. La Société peut aussi racheter les débetures convertibles en émettant le nombre d'actions catégorie B correspondant.

³ Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme et les débetures convertibles, selon les taux d'intérêt en vigueur et les taux d'intérêt des couvertures, et selon les taux de change des couvertures sur devises au 31 décembre 2017.

⁴ Estimation des encaissements futurs, déduction faite des déboursés futurs liés à la couverture des devises en utilisant des instruments financiers dérivés.

Engagements importants inclus au tableau 12

Vidéotron loue des sites pour son réseau LTE conformément à des contrats de location-exploitation. Elle a également conclu des ententes de partage et d'échange de services d'une durée de 20 années avec Rogers visant la construction et l'exploitation d'un réseau LTE au Québec et dans la région d'Ottawa. En outre, elle a conclu une entente avec Comcast Corporation visant à développer une solution innovante de télé IP. Au 31 décembre 2017, le solde de ces engagements se chiffrait à 607,6 M\$.

En 2011, Québecor Média a annoncé la conclusion d'une entente avec la Ville de Québec visant la location et la gestion du Centre Vidéotron. Au 31 décembre 2017, le solde de ces engagements se chiffrait à 73,0 M\$.

En 2012 et en 2014, Québecor Média a signé des ententes pour assurer l'installation, l'entretien et l'exploitation publicitaire des abribus du réseau d'autobus de la Société de transport de Montréal et de la Société de transport de Laval. Ces ententes ont une durée de 20 années. En 2015, une entente similaire a été signée avec la Société de transport de Lévis pour une durée de 10 années. Au 31 décembre 2017, le solde de ces engagements se chiffrait à 92,5 M\$.

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, le secteur Média, par l'entremise de Groupe TVA, contracte des engagements sur des droits de diffusion de produits télévisuels, d'événements sportifs et de films, de même que sur des droits de distribution de produits audiovisuels. Au 31 décembre 2017, le solde de ces engagements se chiffrait à 641,0 M\$.

Cotisations aux régimes de retraite

Les cotisations de l'employeur prévues aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires à la retraite de la Société seront de 38,6 M\$ en 2018, fondées sur les plus récents rapports financiers actuariels déposés (des contributions de 38,3 M\$ ont été payées en 2017).

Transactions entre parties liées

En 2017, la Société a effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 2,8 M\$ (3,0 M\$ en 2016).

Ententes hors bilan

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut de nombreuses ententes de garantie, y compris ce qui suit :

Contrats de location-exploitation

La Société a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains des actifs loués conformément à des contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la Société met fin aux contrats de location avant la fin de leur terme (ou à la fin de la durée des contrats) et si la juste valeur des actifs à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet est inférieure à leur valeur résiduelle garantie, la Société devra alors compenser le bailleur, sous réserve de certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. De plus, la Société a fourni des garanties au locataire de certains contrats de location de locaux venant à échéance à différents moments jusqu'en 2020. Si le locataire manque à ses engagements conformément aux ententes, la Société devra compenser le bailleur sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2017, l'obligation maximale à l'égard de ces garanties se chiffrait à 20,5 M\$ et la Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé relativement à ces garanties.

Dispositions d'entreprises et d'actifs

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou d'un actif, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé à l'égard de ces éléments.

Sous-traitants et fournisseurs

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes avec des sous-traitants et des fournisseurs. Dans certains cas, la Société s'engage à dédommager ces derniers advenant des poursuites contre eux. Dans d'autres cas, elle s'engage à dédommager des tiers pour des dommages causés par ses sous-traitants et fournisseurs. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé à l'égard de ces indemnisations.

Autres

Une des filiales de la Société a fourni des garanties en tant que franchiseur dans l'éventualité où ses franchisés, dans leurs activités de détail, ne respecteraient pas certains contrats d'achat. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé à l'égard de ces garanties.

Capital-actions

Conformément aux exigences des autorités canadiennes régissant les normes de présentation du rapport de gestion, le tableau 13 présente les données du capital-actions de la Société au 15 février 2018. De plus, 780 000 options d'achat d'actions de la Société étaient en circulation au 15 février 2018.

Tableau 13

Capital-actions

(en actions et en millions de dollars canadiens)

	Au 15 février 2018	
	Émises et en circulation	Valeur comptable
Actions catégorie A	77 335 444	8,6 \$
Actions catégorie B	158 386 784	300,5

Le 3 août 2016, le conseil d'administration de Québecor a autorisé le renouvellement du programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 000 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 4 000 000 actions catégorie B représentant environ 2,4 % des actions catégorie B émises et en circulation au 3 août 2016. Les rachats pouvaient être effectués entre les 15 août 2016 et 14 août 2017, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles. Toutes les actions ainsi rachetées ont été annulées.

Le 9 août 2017, le conseil d'administration de Québecor a autorisé le renouvellement du programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 000 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 4 000 000 actions catégorie B représentant environ 2,4 % des actions catégorie B émises et en circulation au 1^{er} août 2017. Les rachats peuvent être effectués entre les 15 août 2017 et 14 août 2018, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Le 15 décembre 2017, en vertu du programme de rachat dans le cours normal des activités, la Société a procédé à une augmentation du nombre maximum d'actions catégorie B qui peuvent être rachetées à 8 400 000, représentant environ 9,9 % des actions catégorie B détenues dans le public au 1^{er} août 2017.

En 2017, la Société a racheté et annulé 5 590 700 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 127,5 M\$ (1 218 600 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 22,7 M\$ en 2016). L'excédent de 117,0 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été comptabilisé en réduction des bénéfices non répartis (20,4 M\$ en 2016).

Le 9 novembre 2017, la Société a annoncé, dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités, la conclusion le 10 novembre 2017 d'un régime automatique d'achat d'actions (le « régime ») avec un courtier désigné en vue de permettre le rachat d'actions aux termes du régime à des moments où il lui serait interdit de le faire en raison de restrictions réglementaires ou de périodes volontaires d'interdiction des opérations.

Aux termes du régime, avant d'entrer dans une période volontaire d'interdiction d'opérations, la Société peut demander au courtier désigné, sans y être tenue, de faire des achats dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités. Ces achats seront établis à la discrétion du courtier désigné selon des paramètres établis par la Société avant les périodes d'interdiction. En dehors de ces périodes, les rachats seront effectués à la discrétion de la direction de la Société.

Le régime a été préalablement autorisé par la Bourse de Toronto. Il est entré en vigueur le 13 novembre 2017 et se terminera en même temps que le programme de rachat dans le cours normal des activités.

En 2017, 100 000 actions catégorie B ont été émises à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions pour une contrepartie en espèces de 1,1 M\$. Par suite de cette transaction, le surplus d'apport a été augmenté de 1,2 M\$ et le passif lié à la charge de rémunération à base d'actions a été réduit d'un montant équivalent.

Le 15 novembre 2017, la Société a procédé à un fractionnement des actions catégorie A et des actions catégorie B en circulation de la Société, à raison de deux pour une. Ainsi, les porteurs d'actions de la Société ont reçu une action supplémentaire pour chaque action détenue à la date de clôture des registres le 15 novembre 2017.

Risques et incertitudes

La Société est active dans les secteurs des télécommunications, des médias et du sports et divertissement, lesquels comportent divers facteurs de risque et d'incertitude. Les risques et incertitudes décrits ci-après peuvent influencer grandement sur le cadre d'exploitation et les résultats financiers de la Société.

Concurrence et développement technologique

Dans le domaine du câble, Québecor Média est en concurrence avec des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT »), dont la principale, dans le marché de Québecor Média, détient une licence régionale autorisant la diffusion terrestre à Montréal et dans plusieurs autres villes du Québec. Cette principale ESLT implante actuellement son propre service de télévision sur protocole Internet (« IPTV ») partout au pays, mais plus spécifiquement à Montréal (y compris une partie de la grande région de Montréal), dans la ville de Québec et dans d'autres villes du Québec. Elle détient également des licences permettant de distribuer des services vidéo utilisant la technologie de lignes d'abonné numériques à très haut débit (« services VDSL »). Le service de télédistribution par câble de Québecor Média est en concurrence avec des fournisseurs de télévision directe par satellite (« TDS ») (aussi appelés fournisseurs de « services de radiodiffusion directe par satellite » ou « SRD »), de systèmes de distribution multivoies multipoints, et de systèmes de télévision à antenne collective par satellite. L'accès direct aux sites Internet de certains diffuseurs qui fournissent des services en haute définition (« HD ») de vidéo sur demande est également accessible pour certaines chaînes que Québecor Média propose dans sa programmation télévisuelle. De plus, certains autres fournisseurs de services Internet (« FSI ») ont lancé des services de vidéo sur protocole Internet (« services de vidéo IP ») dans les territoires où Québecor Média offre déjà ses services.

Québecor Média doit aussi faire face à la concurrence provenant de fournisseurs illégaux de services de télédistribution et de l'accès illégal à la TDS non canadienne (aussi appelé « piratage du marché gris »), ainsi qu'au vol de signaux de TDS qui permet aux clients d'avoir accès à des services de programmation émanant de la TDS américaine ou canadienne sans verser de frais de service (aussi appelé « piratage du marché noir »). Dans le secteur de la vidéo, la concurrence vient aussi des plateformes émergentes de distribution de contenus. Par ailleurs, les fournisseurs de services de télévision connectée ou de services de vidéo sur demande par abonnement (« VSDA ») comme Netflix, Apple TV et Amazon Prime Video, ainsi que des services canadiens tels que Crave TV, livrent une concurrence pour l'auditoire et une part des dépenses mensuelles en divertissement présentement allouées au service de câblodistribution traditionnel et aux offres de vidéo sur demande des câblodistributeurs.

Contrairement à Québecor Média, les fournisseurs de services de VSDA ne sont pas soumis à la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (« CRTC ») et n'ont pas à contribuer financièrement au modèle d'affaires traditionnel de la télévision au Canada ou à l'infrastructure Internet. De plus, les fournisseurs étrangers sans place d'affaires au Canada ne sont pas tenus de facturer les taxes de vente fédérale et provinciale à leurs clients. Par conséquent, cette situation pourrait placer Québecor Média en position de désavantage concurrentiel, mener à une augmentation des coûts d'exploitation et avoir un effet défavorable sur les activités de Québecor Média, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Le 28 septembre 2017, la ministre du Patrimoine canadien et Netflix ont conclu une entente en vertu de laquelle Netflix s'engage à investir au moins 500,0 M\$ dans des productions originales canadiennes au cours des cinq prochaines années. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement fédéral a pris la décision de ne pas imposer la taxe sur les produits et services (« TPS ») sur les services offerts par Netflix. Puisque les clients de Québecor Média doivent payer la TPS lorsqu'ils achètent les services de Québecor Média, cette décision pourrait placer Québecor Média dans une position de désavantage concurrentiel.

Dans le cadre de ses activités Internet, Québecor Média se mesure à d'autres FSI qui offrent des services d'accès Internet aux secteurs résidentiel et commercial, de même que des réseaux WiMAX et Wi-Fi partagés dans certaines villes. Les principaux concurrents sont les ESLT qui offrent un accès Internet par ligne d'abonné numérique, par fibre jusqu'au nœud et par fibre jusqu'aux appareils résidentiels, offrant fréquemment des vitesses de téléchargement comparables à celles de Québecor Média. En outre, les fournisseurs de services Internet par satellites tels que Xplornet augmentent la capacité de leur accès Internet haute vitesse avec le lancement de satellites à transmission à large bande qui affirment prendre en charge des vitesses de téléchargement comparables à la propre vitesse de téléchargement basse ou moyenne de Québecor Média, et qui s'adressent aux résidences et aux entreprises des régions rurales et éloignées. En outre, le CRTC exige que les fournisseurs de réseaux câblés et les ESLT, y compris Québecor Média, offrent à des concurrents FSI l'accès au marché de la vente en gros via les systèmes Internet haute vitesse de Québecor Média, afin que ceux-ci offrent des services d'accès Internet au détail. Ces concurrents FSI peuvent aussi proposer des services de téléphonie, de télévision, de vidéo IP et d'applications réseaux. Certaines municipalités ont également prévu de construire et d'exploiter leurs propres réseaux à large bande. Elles prévoient le faire par le biais de partenariats public/privé, qui entreront en concurrence directe avec Québecor Média dans certains marchés locaux.

La téléphonie par câble de Québecor Média compte de nombreux concurrents, notamment les ESLT, les entreprises de services locaux concurrents, les fournisseurs de services de téléphonie mobile ou autres fournisseurs de téléphonie, de services de télévision, de services téléphoniques de voix sur protocole Internet (« VoIP ») et via Internet, y compris les concurrents qui n'ont pas leur propre réseau d'accès et donc peu de frais d'infrastructure. De plus, les produits et services basés sur le protocole Internet sont généralement soumis à des pressions à la baisse sur les prix, à des marges plus faibles et à des avancées technologiques qui

pourraient avoir un impact réel sur les activités de Québecor Média, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dans son secteur de téléphonie mobile, Québecor Média concurrence un éventail de joueurs sur le marché, dont certains offrent quelques-uns ou la totalité de ses produits, tandis que d'autres n'offrent que des services de téléphonie mobile. De plus, les besoins des utilisateurs des réseaux voix et données mobiles peuvent être comblés par d'autres technologies similaires, comme les réseaux Wi-Fi, les points d'accès à Internet mobile ou les réseaux radio maillés, qui sont techniquement aptes à soutenir la communication mobile de données et les appels téléphoniques mobiles. Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs ne fourniront pas des capacités réseaux et (ou) des services comparables ou supérieurs à ceux que Québecor Média fournit ou pourrait fournir dans l'avenir, qu'ils ne les offriront pas à des prix inférieurs, qu'ils ne s'adapteront pas plus rapidement aux tendances sectorielles ou aux changements des exigences du marché ou qu'ils ne lanceront pas des services concurrents. Par exemple, certains fournisseurs offrant des services de téléphonie mobile (y compris les ESLT) ont implanté et exploitent depuis plusieurs années des marques de téléphonie mobile à bas prix afin d'accroître leur part de marché. Dans un avenir rapproché, selon la nouvelle réglementation, Québecor Média pourrait assister à l'émergence d'opérateurs ne possédant pas d'infrastructures dans le marché du sans-fil. De plus, Québecor Média pourrait dans l'avenir ne pas être en mesure de rivaliser de façon efficace avec ses concurrents actuels ou éventuels, et un accroissement de la concurrence pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

En raison des développements technologiques en cours, la démarcation entre les plateformes traditionnelles (télédiffusion, Internet et téléphonie) se dissipe rapidement. Ainsi, les plateformes en émergence de type « GO », comme HBO GO, permettent aux consommateurs de visualiser leurs contenus télévisuels traditionnels directement sur leurs appareils mobiles ou ordinateurs à l'aide d'une connexion Internet (bien que l'authentification en tant qu'abonné d'une entreprise de distribution de radiodiffusion soit toujours nécessaire au Canada). De plus, Internet, au moyen d'équipements filaires, par câble et mobiles, est devenu une importante plateforme de diffusion et de distribution. En outre, grâce au développement de leurs réseaux LTE, les opérateurs de téléphonie mobile offrent des services Internet sans fil et fixes. Par ailleurs, les services téléphoniques VoIP de Québecor Média concurrencent également les services offerts sur Internet.

Enfin, certains concurrents offrent des rabais spéciaux aux clients qui s'abonnent à deux ou à plusieurs services (télévision par câble ou IPTV, Internet, téléphonie résidentielle et téléphonie mobile). Si Québecor Média ne parvient pas à conserver ses clients actuels et qu'elle les perd aux mains de ses concurrents, elle pourrait perdre un abonné pour chacun de ses services, en raison de sa stratégie de regroupement de services. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dans toutes les entreprises et secteurs de Québecor Média où elle exerce ses activités, la vive concurrence sur le plan tarifaire pourrait empêcher Québecor Média d'être en mesure d'augmenter le prix de ses produits et services afin de refléter la hausse de ses coûts d'exploitation, comme elle a pu le faire dans le passé. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Changements technologiques rapides et importants dans le secteur Média

En ce qui a trait au secteur Média, l'industrie des médias connaît des changements technologiques rapides et importants, qui ont conduit à des voies alternatives de programmation et de diffusion des contenus. La croissance soutenue d'Internet a offert de nouvelles options de distribution de contenus qui sont en concurrence avec les médias traditionnels. Les consommateurs consacrent de plus en plus de temps sur Internet et sur leurs appareils mobiles, et visionnent de plus en plus de contenus en différé ou de contenus sur demande sur Internet, leurs téléviseurs et leurs appareils mobiles. Ces technologies alternatives pourraient augmenter la fragmentation de l'auditoire, réduire les cotes d'écoute, le lectorat ou le tirage des segments d'affaires du secteur Média, ou avoir un effet négatif sur les revenus publicitaires des annonceurs locaux et nationaux. En outre, dans le marché de la distribution de vidéos de Québecor Média, les organismes de réglementation de l'industrie ont autorisé les SRD, les services de micro-ondes et les services VDSL, et peuvent autoriser d'autres méthodes alternatives de transmission des ondes de télévision et d'autres contenus offrant une vitesse et une qualité supérieures.

Les améliorations technologiques continues d'Internet, jumelées à l'augmentation des vitesses de téléchargement et à la réduction des coûts pour les consommateurs, pourraient détourner une partie des activités actuelles du secteur Média de Québecor Média provenant de sa base d'abonnés en télédiffusion vers de nouveaux services issus du modèle de vidéo sur Internet. Bien qu'ayant une incidence positive sur la demande pour ses services Internet, la vidéo sur Internet pourrait nuire à la demande pour ses autres services.

Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de concurrencer avec succès les technologies alternatives existantes ou nouvellement développées, telles que le 5G, les technologies de réseaux définis par logiciel et de virtualisation de fonctions réseaux, ou encore il pourrait s'avérer nécessaire pour elle d'acquérir, de développer ou d'intégrer de nouvelles technologies. Le coût de l'acquisition, du développement ou de la mise en œuvre de nouvelles technologies pourrait être important et sa capacité de financer

une telle opération pourrait être limitée, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur sa capacité à concurrencer avec succès à l'avenir. Toute difficulté ou incapacité à concurrencer pourrait avoir un impact défavorable significatif sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Ententes d'itinérance

Québecor Média a conclu des ententes d'itinérance avec de nombreux opérateurs dans le monde (y compris au Canada, aux États-Unis et en Europe) et a établi une couverture mondiale. Son incapacité à étendre sa couverture mondiale ou à renouveler ou à remplacer ces ententes d'itinérance selon leurs modalités respectives ou de meilleures modalités, et selon des modalités acceptables, pourrait la placer en position de désavantage concurrentiel, ce qui pourrait nuire à sa capacité d'exploiter son service mobile avec succès et de façon rentable. En outre, si Québecor Média se trouvait dans l'impossibilité de renouveler ou de substituer ces ententes d'itinérance dans des délais raisonnables et à des tarifs acceptables, sa structure de coûts pourrait subir des hausses importantes et, par conséquent, avoir un impact défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

De plus, depuis 2015 au Canada, le CRTC a décidé que chacune des trois grandes entreprises de services de téléphonie titulaires serait dans l'obligation d'offrir des services d'itinérance en gros aux fournisseurs régionaux (y compris Vidéotron), ainsi qu'aux nouveaux concurrents, à des tarifs fondés sur les coûts. Une procédure d'établissement tarifaire est présentement en cours pour déterminer ces tarifs. La décision qui résultera de cette procédure d'établissement tarifaire relative aux tarifs d'itinérance en gros pourrait avoir une incidence sur la structure des coûts d'itinérance de Québecor Média et sur les forfaits au détail qu'elle est en mesure d'offrir à ses clients à cet égard.

Réputation

De façon générale, Québecor Média a toujours bénéficié d'une bonne réputation auprès du grand public. Sa capacité à maintenir de bonnes relations auprès de ses clients actuels et d'attirer de nouveaux clients dépend dans une large mesure de sa réputation. Même si Québecor Média a développé certains mécanismes afin d'atténuer le risque que sa réputation soit ternie, y compris des pratiques de bonne gouvernance et un code d'éthique, il n'y a pas de certitude qu'elle continuera à bénéficier d'une bonne réputation, et il n'est pas assuré que des événements hors de son contrôle ne causeront pas de tort à sa réputation. La perte ou le ternissement de sa réputation pourraient avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Subventions accrues pour combinés téléphoniques et croissance de la clientèle possédant leur propre appareil (« apportez votre appareil »)

Le modèle d'affaires adopté par Québecor Média pour son service de téléphonie mobile s'appuie principalement sur une subvention du coût des combinés téléphoniques des clients, modèle qui s'apparente à celui d'autres opérateurs de téléphonie mobile au Canada. Ce modèle attire les clients qui, en retour, s'engagent pour un contrat d'une durée déterminée. Québecor Média s'engage également à accorder une subvention minimale pour chaque combiné acheté d'un fournisseur de certains téléphones intelligents. Si Québecor Média ne peut récupérer le coût des subventions accordées pendant la durée du contrat avec ses clients, cela pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

En outre, avec l'entrée en vigueur du Code sur les services sans fil du CRTC en 2013, puis sa révision en 2017, qui limite la durée des contrats à terme à deux ans et élimine la pratique de dispositif de verrouillage des appareils, le nombre de clients apportant leur propre appareil et qui ont des contrats sans échéance a connu une augmentation. Dans les faits, ces consommateurs n'ont aucune obligation contractuelle de demeurer des clients de Québecor Média, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur son taux de désabonnement et, par conséquent, sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Désuétude des stocks

Les stocks des divers produits de Québecor Média ont généralement une durée d'utilité relativement courte en raison des fréquents changements technologiques. Dans le cas où Québecor Média ne pourrait gérer efficacement ses niveaux de stocks selon la demande de produits, ou les quantités minimales à commander auprès de ses fournisseurs, le risque de désuétude des stocks pourrait augmenter et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dépenses en immobilisations

La stratégie de Québecor Média qui consiste à maintenir une position de chef de file dans sa gamme de produits et services et à lancer de nouveaux produits et services l'oblige à engager des dépenses en immobilisations dans son réseau et dans ses infrastructures afin de soutenir la croissance de sa clientèle et la demande pour des augmentations de la largeur de la bande passante et d'autres services. À cet égard, Québecor Média a dû, par le passé, mobiliser des capitaux importants en vue de la mise à niveau, de l'expansion et de la maintenance de son réseau, ainsi que du lancement et de la mise en œuvre de services nouveaux ou additionnels. Québecor Média prévoit devoir continuer d'engager, à court, à moyen et à long terme, des dépenses en immobilisations

supplémentaires afin de maintenir et de développer ses réseaux, systèmes et services, notamment au chapitre du perfectionnement de l'accès à Internet, de la télévision en HD et en ultra haute définition (« UHD »), de l'Internet des objets, de l'IPTV et de la télévision accessible partout et sur tous les supports nécessitant la technologie IP, l'introduction de la réalité virtuelle ainsi que des coûts de développement, d'entretien et d'amélioration des infrastructures de services mobiles.

Les nouvelles technologies au sein de l'industrie des télécommunications évoluent à un rythme plus rapide que le cycle d'investissement traditionnel de cette industrie. L'introduction de nouvelles technologies et leur rythme d'adoption pourraient entraîner des besoins accrus en investissements en capital, non planifiés à l'heure actuelle, ainsi que des durées de vie utile raccourcies pour certaines composantes d'actifs de Québecor Média.

La demande pour les services de données sans fil a augmenté à un rythme élevé et il est à prévoir que cette demande croîtra davantage sous l'effet de l'augmentation des éléments suivants : niveaux de pénétration des services à large bande, besoins individuels d'interconnexion et de réseautage, accessibilité des prix des téléphones intelligents et des appareils conçus seulement pour Internet (ex. : les appareils à haut débit de données tels que les clés Internet, les tablettes et les liseuses électroniques), contenu multimédia des services et des applications, et forfaits de données illimitées. Les niveaux anticipés de trafic de données constituent un défi croissant pour la capacité du réseau mobile actuel à supporter ce trafic. Québecor Média pourrait devoir acquérir des licences de spectre additionnelles, selon leur disponibilité et si les conditions économiques sont raisonnables, afin de répondre à cette demande croissante. La capacité d'acquérir des licences de spectre additionnelles (si nécessaire) dépend de l'horizon temporel et des règles établies par Innovation, Sciences et Développement économique (« ISDE ») Canada. Si Québecor Média ne parvient pas à acquérir à des conditions raisonnables, ou même ne pas acquérir, des licences de spectre supplémentaires, advenant que celles-ci soient nécessaires, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives et sa situation financière.

Le développement, l'entretien et l'amélioration du réseau LTE nécessite des dépenses en immobilisations afin que Québecor Média demeure concurrentielle et puisse se conformer à ses obligations conformément aux accords conclus avec son partenaire régissant le développement conjoint de son réseau LTE. Une expansion ou une densification géographique du réseau LTE de Québecor Média pourrait entraîner des coûts et des dépenses en immobilisations importants.

Rien ne garantit que Québecor Média pourra générer ou obtenir autrement les fonds pour financer une quelconque portion de ses programmes d'amélioration des immobilisations, de ses nouveaux services et stratégies, ou d'autres dépenses en immobilisations nécessaires, que ce soit par les fonds générés par les activités, en contractant des emprunts additionnels ou en faisant appel à d'autres sources. Si Québecor Média ne parvient pas à générer des fonds suffisants ou à obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables, elle pourrait ne pas pouvoir mettre en œuvre ses stratégies d'affaires ni engager les dépenses en immobilisations et en investissements nécessaires pour maintenir sa position de chef de file ; de même ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, sa réputation et ses perspectives pourraient en être grandement affectés. Même si Québecor Média obtient le financement voulu, les délais nécessaires à la mise à niveau de son réseau pourraient avoir un impact défavorable important sur sa capacité concurrentielle ultérieure. De plus, les investissements additionnels dans ses activités pourraient ne pas se traduire par une hausse des revenus, des flux de trésorerie ou de la rentabilité.

Droit d'accès aux structures

Québecor Média doit avoir accès aux structures de soutien des services publics d'hydroélectricité et de téléphone et aux emprises municipales pour développer son réseau câblé. Si l'accès aux structures des services publics de téléphone ne peut être obtenu, Québecor Média peut s'adresser au CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (Canada) (la « *Loi sur les télécommunications* »). Québecor Média a conclu des ententes intégrales d'accès aux structures avec toutes les grandes sociétés hydroélectriques et entreprises de télécommunications sur son territoire de service. Dans l'éventualité où Québecor Média chercherait à renouveler ou à renégocier ces ententes, elle ne peut être assurée que ces ententes continueront d'être disponibles à leurs conditions respectives, à des conditions acceptables, ou nullement disponibles, ce qui pourrait la placer dans une situation de désavantage concurrentiel et avoir un impact défavorable sur ses activités et ses perspectives.

Succès du développement des services et des stratégies d'affaires

Les stratégies d'affaires de Québecor Média sont basées sur les synergies obtenues à partir d'une plateforme intégrée d'actifs médias. Ses stratégies comprennent l'offre multiplateforme de solutions de publicité, la production et la distribution de contenus sur un vaste éventail de propriétés et de plateformes médias, le lancement et la diffusion de produits et services à valeur ajoutée, la recherche d'occasions de promotions croisées, le maintien d'un réseau de bande passante évolué, la recherche de développement de contenu exclusif afin de réduire les coûts, l'intégration accrue des activités de ses filiales, l'exploitation des regroupements régionaux et la maximisation de la satisfaction de la clientèle, dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre ces stratégies avec succès, d'atteindre pleinement (ou même nullement atteindre) les résultats anticipés, et leur implantation pourrait être plus coûteuse ou plus exigeante que prévu. De plus, sa capacité à mettre en œuvre avec succès ces stratégies pourrait être affectée par différents facteurs hors de son contrôle, y compris des difficultés d'exploitation, la croissance continue des frais d'exploitation, des développements réglementaires, les conditions économiques

générales ou locales, la concurrence accrue, des changements technologiques et autres facteurs décrits dans cette section. Alors que la centralisation de certaines opérations commerciales et des processus offre l'avantage d'uniformiser les pratiques d'affaires, ce qui réduit les coûts et augmente l'efficacité, elle présente aussi un risque en soi si une solution d'affaires implantée à l'échelle de l'entreprise par un bureau centralisé ne générerait pas les résultats escomptés. Québecor Média pourrait aussi être tenue de recourir à des dépenses en immobilisations ou à d'autres investissements, ce qui pourrait affecter sa capacité à mettre en œuvre ses stratégies d'affaires dans la mesure où elle serait incapable de sécuriser du financement additionnel selon des conditions acceptables ou d'obtenir suffisamment de fonds autogénérés pour satisfaire à ses obligations. Tout manquement important à mettre en œuvre ses stratégies pourrait entraîner un impact réel sur sa réputation, ses activités, sa situation financière, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa capacité à satisfaire à ses obligations, y compris sa capacité à rembourser ses dettes.

Dans le cadre de sa stratégie, Québecor Média a conclu, au cours des dernières années, des accords avec des tierces parties selon lesquels elle s'est engagée à effectuer à l'avenir des dépenses d'exploitation importantes. Rien ne garantit le succès du développement de nouvelles activités liées à ces engagements, y compris la création de nouvelles sources de revenu qui en découlent.

Tendance des consommateurs à abandonner les services de téléphonie et de télévision par câble

La tendance récente visant la substitution du téléphone fixe pour le téléphone mobile, que l'on appelle aussi « couper le cordon » (lorsque des clients annulent leur contrat de téléphonie fixe pour adopter uniquement les services de téléphonie mobile), est grandement attribuable à l'accroissement du taux de pénétration de la téléphonie mobile au Canada et aux diverses offres illimitées faites par les fournisseurs de téléphonie mobile. En outre, il existe aussi une tendance chez les consommateurs d'abandonner et de substituer les services filaires et par câble de télévision pour le service d'accès Internet, dans le but de télécharger directement des contenus des télédiffuseurs et des fournisseurs de services de VSDA. Québecor Média pourrait ne pas réussir à convertir sa clientèle actuelle en téléphonie par câble à ses services de téléphonie mobile, ou à attirer la clientèle de consommateurs vers son service de VSDA, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Croissance rapide des volumes de trafic sur Internet

Les utilisateurs d'Internet téléchargent de plus en plus de données chaque année et les ménages sont connectés à Internet au moyen d'une combinaison de plusieurs ordinateurs, tablettes et autres appareils mobiles, ce qui exige des flux simultanés par résidence. De plus, certains contenus accessibles sur Internet sont disponibles sur une bande passante plus large, tels que les vidéos en HD, qui s'imposent comme la norme, par rapport aux vidéos de qualité standard. Les fournisseurs de services de VSDA ont récemment commencé à diffuser du contenu 4K qui nécessite encore plus de bande passante que les services en HD. Dans les faits, on assiste à une augmentation de la consommation de données et à une intensification du trafic Internet durant les périodes de pointe, ce qui nécessite une capacité accrue de bande passante pour répondre aux besoins de la clientèle.

Les coûts des équipements subissent une pression afin de contrebalancer la demande des clients pour la bande passante. Bien que Québecor Média transfère une partie de cette pression sur les coûts à ses fabricants d'équipements, adopte de nouvelles technologies permettant de réduire les coûts et implante d'autres mesures de réduction des coûts, son incapacité à répondre pleinement aux besoins croissants de bande passante des clients pourrait entraîner des hausses de prix, des pertes de clients ou une diminution de sa rentabilité.

Croissance rapide

Au fil des ans, Québecor Média a connu une croissance importante de ses activités. Elle a cherché, dans le passé, à déployer davantage ses activités, dans des conditions favorables, et pourrait continuer de le faire. Québecor Média ne peut garantir qu'elle réussira à développer ces nouvelles activités ou qu'elle atteindra les objectifs s'y rattachant.

De plus, le développement des activités de Québecor Média pourrait la contraindre à engager des dépenses importantes ou à affecter des ressources considérables et pourraient entraver sa capacité à poursuivre la mise en œuvre d'autres initiatives stratégiques ou commerciales, ce qui pourrait nuire à ses activités, à ses perspectives, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière. En outre, si Québecor Média ne réussit pas à gérer sa croissance, ou qu'elle doive engager des dépenses importantes ou imprévues, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Succès dans le développement du secteur Sports et divertissement

Québecor Média a réalisé, et poursuit dans ce sens, des investissements importants afin de développer ses activités du secteur Sports et divertissement. Certains de ces investissements nécessitent à la fois des dépenses en immobilisations d'envergure et la mobilisation de la direction. La réussite de ces investissements comporte de nombreux risques qui pourraient nuire à la croissance et à la rentabilité de Québecor Média, dont les suivants : le risque que la direction ne puisse être en mesure de gérer avec succès le développement de son secteur Sports et divertissement ; le risque que le développement du secteur Sports et divertissement impose

des exigences importantes sur l'équipe de direction en détournant l'attention requise par les activités actuelles ; le risque que les investissements exigent des ressources financières importantes qui pourraient être utilisées dans le développement d'autres activités ; le risque que Québec Média ne soit pas en mesure de bénéficier des avantages escomptés de ses investissements dans le développement du secteur Sports et divertissement ; le risque découlant d'un échec à consacrer les investissements continus dans le secteur Sports et divertissement afin de répondre aux tendances et aux exigences des consommateurs, ce qui pourrait nuire à sa capacité de concurrencer efficacement dans l'industrie du sport et du divertissement.

Mise en œuvre des changements à la structure des secteurs d'activité

Québecor Média a apporté, et continuera d'apporter, des changements à la structure de ses secteurs d'activité, occasionnés par de nombreux facteurs tels que la nécessité d'une restructuration de l'entreprise, un remplacement ou des mises à jour de systèmes, une refonte des processus et l'intégration des entreprises acquises ou des unités d'affaires existantes. Ces changements doivent être gérés avec prudence dans le but de s'assurer que Québecor Média puisse en tirer les avantages escomptés. Le processus de mise en œuvre pourrait entraîner des défis opérationnels, des coûts, des pertes de clientèle et des interruptions d'activités plus importants que prévu pour Québecor Média, ce qui pourrait nuire à ses activités et à sa capacité de bénéficier des avantages escomptés.

Personnel clé

Le succès de Québecor est grandement tributaire du maintien en poste des membres de sa haute direction et de sa capacité à fidéliser les employés qualifiés. Les entreprises se disputent le personnel de direction compétent et les employés qualifiés, et l'incapacité de Québecor de recruter, de former et de fidéliser de tels employés pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Par ailleurs, pour mettre en œuvre et gérer efficacement ses activités d'exploitation et stratégies d'affaires, Québecor doit maintenir un niveau élevé d'efficacité et de qualité au chapitre du rendement et du contenu, poursuivre l'amélioration de ses systèmes d'exploitation et de gestion, et continuer d'attirer efficacement, de former, de motiver et de gérer ses employés. Les activités, perspectives, résultats d'exploitation et situation financière de Québecor pourrait subir d'importants contrecoups si les efforts à cet égard n'étaient pas fructueux.

Concurrence pour la publicité et le tirage revenu/auditoire

Les revenus de publicité sont la première source de revenus du secteur Média de Québecor Média. Dans ce secteur, les revenus et résultats d'exploitation dépendent de la solidité relative de l'économie sur les principaux marchés de Québecor Média ainsi que de la force ou de la faiblesse des facteurs économiques locaux, régionaux et nationaux. Ces facteurs économiques influent sur les revenus publicitaires provenant de la publicité au détail et de la publicité nationale des propriétés médias de Québecor Média. Comme une bonne part des revenus de publicité de Québecor Média provient des annonceurs des secteurs du commerce de détail et de l'automobile, la faiblesse de ces secteurs et de celui de l'immobilier a eu, et pourrait continuer à avoir, un impact défavorable sur les revenus et résultats d'exploitation du secteur Média. La persistance ou l'aggravation du ralentissement de l'économie canadienne ou américaine pourrait affecter davantage les revenus publicitaires clés à l'échelle nationale.

Les revenus de publicité du secteur Média sont aussi générés par les niveaux de lectorat et de tirage, ainsi que par les données démographiques du marché, le prix, le service et les résultats des annonceurs. En général, le lectorat et le tirage dépendent du contenu du journal ou du magazine, du service, de la disponibilité et du prix. Un recul prolongé du lectorat et du tirage des journaux et des magazines de Québecor Média et une plus faible acceptation de la part du public pour ses contenus auraient un effet important sur le taux et le volume de ses revenus publicitaires dans les journaux et les magazines (ces taux reflétant notamment le tirage et le lectorat) et pourraient aussi influencer sa capacité d'instaurer des hausses de tarifs pour ses imprimés, le tout étant susceptible d'avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'industrie des journaux et des magazines connaît une période de changements structurels, notamment l'avènement d'une culture de gratuité des contenus, les habitudes changeantes des lecteurs, la nature transférable des contenus sur des supports numériques, le phénomène de l'information en temps réel et la transformation de l'industrie publicitaire, combinés à la diminution de la fréquence d'achat régulier de journaux et de magazines, plus particulièrement chez les jeunes qui se tournent de plus en plus vers les médias non conventionnels comme source de nouvelles et d'informations. La concurrence pour les dépenses publicitaires et les revenus de tirage ne provient donc plus seulement des autres journaux et des médias traditionnels, mais aussi des technologies des médias numériques, lesquelles ont donné naissance à une vaste gamme de plateformes de distribution de services médias (dont principalement Internet et la diffusion sur des appareils sans fil et des liseuses électroniques) aux lecteurs et aux annonceurs.

Bien que Québecor Média s'affaire à offrir une plus-value en termes de solution de publicité à ses annonceurs et à ralentir le déclin de son tirage, – y compris par des investissements dans la révision et le remaniement de ses sites Internet de journaux et de magazines, et la publication d'édition numérique par un certain nombre de ses journaux et magazines – elle pourrait ne pas être en mesure de convertir ses revenus de publicité ou de transférer son auditoire vers ses nouveaux produits numériques. La capacité du secteur Média à connaître du succès à long terme dépend de plusieurs facteurs, y compris sa capacité à attirer les annonceurs et les lecteurs (y compris les abonnés) sur ses sites Internet. Les nouvelles mesures développées par Québecor Média pour générer

des revenus supplémentaires de ses sites Internet (tels que la plateforme numérique de publicité) pourraient ne pas être acceptés par les utilisateurs et, par conséquent, avoir un effet négatif sur le trafic en ligne. De plus, Québecor Média ne peut fournir aucune garantie qu'elle sera en mesure de recouvrer les coûts associés à la mise en œuvre de ces mesures par l'augmentation des revenus de tirage, publicitaires et numériques.

En télédiffusion, la prolifération des chaînes de télévision, les progrès de la technologie sans fil, la migration de l'auditoire télévisuel vers Internet, y compris les médias sociaux, et le contrôle accru – grâce à des enregistreurs vidéo personnels – qu'exercent les téléspectateurs sur la façon dont ils consomment les médias, sur le contenu de ces derniers et sur le moment où ils les consomment, ont contribué à une plus grande fragmentation du bassin de téléspectateurs et à un environnement de ventes de publicité posant un plus grand défi. Par exemple, la disponibilité accrue des appareils d'enregistrement numérique personnels et de programmation vidéo sur Internet ainsi qu'un accès accru à divers médias au moyen d'appareils mobiles pourraient avoir comme conséquence de réduire le visionnement de ses contenus au moyen de plateformes traditionnelles de distribution. Certaines de ces nouvelles technologies procurent également aux consommateurs une plus grande souplesse dans leurs choix de visionnement des émissions en différé ou sur demande, ou de procéder à une avance rapide ou tout simplement de zapper les publicités dans le cours de sa programmation, qui pourraient avoir un impact défavorable potentiel sur ses revenus publicitaires. Le visionnement en différé et le zapping des publicités pourraient devenir des pratiques plus courantes à la faveur de la popularité grandissante des appareils d'enregistrement numérique personnels et de l'accessibilité accrue des contenus sur des sources Internet. Si le marché de la télédiffusion continue de se fragmenter, la part de l'auditoire de Québecor Média et ses revenus de publicité, ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient s'en ressentir fortement.

Diffusion d'une programmation télévisuelle diversifiée

Le rendement financier des activités de câblodistribution et des services mobiles dépend en grande partie de la mesure dans laquelle Québecor Média peut distribuer sur ses plateformes un large éventail de chaînes de télévision attrayantes, programmées dans les bonnes cases horaires et à des taux raisonnables. Québecor Média acquiert ses droits de programmation télévisuelle auprès de fournisseurs dans le cadre de contrats de programmation. Au cours des dernières années, ces fournisseurs se sont intégrés verticalement et leur nombre a ainsi été réduit. La qualité et le nombre d'émissions que Québecor Média offre influent sur l'attrait que ses services exercent sur la clientèle et, par conséquent, sur les prix qu'elle peut demander pour ces services. Il pourrait lui être impossible de maintenir des contrats de programmation clés à des taux raisonnables sur le plan commercial quant aux produits télévisuels. La perte de contrats de programmation, l'incapacité pour Québecor Média d'obtenir des émissions à des taux raisonnables, ou encore son incapacité à transférer les augmentations de prix à ses clients pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

En outre, la mesure dans laquelle Québecor Média réussit à attirer et à conserver sa clientèle pour ses services de câblodistribution dépend, en partie, de sa capacité d'offrir du contenu de qualité, une programmation en HD et en UHD, et une variété attrayante de choix et de forfaits de programmation – en plus de plateformes multiples de distribution et de contenus sur demande – à des tarifs concurrentiels. Si le nombre de chaînes spécialisées offertes n'augmente pas au même niveau et au même rythme que celui de ses concurrents, si le contenu offert par ces chaînes ne s'attire pas la faveur des téléspectateurs, ou si elle n'est pas en mesure d'offrir une accessibilité multiplateforme, de la programmation en HD et en UHD, et des contenus sur demande, entre autres pour des raisons de capacité, les revenus tirés de ses activités de câblodistribution pourraient s'en ressentir.

La multiplication des fournisseurs de contenus étrangers et déréglementés (souvent des fournisseurs d'envergure mondiale sur Internet) exerce une pression sur la viabilité du modèle d'affaires actuel de Québecor Média pour la distribution de ses contenus télévisuels et d'importantes dépenses en immobilisations dans ses infrastructures et ses activités de recherche et développement pourraient être nécessaires pour demeurer un joueur concurrentiel.

Coûts, qualité et variété des produits télévisuels

Les coûts les plus importants en télédiffusion sont les coûts de programmation et de production. La concurrence accrue dans l'industrie de la télédiffusion, les développements touchant les producteurs et les distributeurs de contenus de programmation, l'intégration verticale des distributeurs et des télédiffuseurs, l'ajout de contenus originaux et exclusifs de programmation provenant de divers fournisseurs de services de VSDA, les changements dans les préférences de l'auditoire et d'autres développements pourraient avoir un impact à la fois sur la disponibilité, les coûts de programmation de contenu et les coûts de production. Une fluctuation des coûts de programmation et de production dans l'avenir pourrait nuire aux résultats d'exploitation de Québecor. De nouveaux développements relatifs à la distribution de contenu par câble, satellite, ou d'autres moyens pourraient aussi influencer sur la disponibilité et les coûts de programmation et de production, et intensifier par le fait même la concurrence au chapitre des dépenses publicitaires. En outre, la valeur des redevances payables en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur* (Canada) est souvent fixée par la Commission du droit d'auteur du Canada pendant ou même après la période concernée, ce qui peut occasionner des augmentations rétroactives de coûts de contenu.

Lancement de nouveaux services spécialisés

Québecor Média investit dans le lancement de nouveaux services spécialisés dans ses activités de télédiffusion. Au cours de la période suivant immédiatement le lancement d'un nouveau service spécialisé, les revenus d'abonnement demeurent toujours relativement modestes, tandis que les dépenses de fonctionnement initiales peuvent s'avérer plus considérables. En outre, bien que Québecor Média ait confiance dans le potentiel associé à cette stratégie, il est possible que la rentabilité escomptée puisse nécessiter plusieurs années avant de se matérialiser, ou même ne jamais se matérialiser.

Perte de clients clés

Les activités de Québecor Média reposent principalement sur la satisfaction de la clientèle, provenant de la fiabilité, de la rapidité, de la qualité et des prix. De façon générale, elle n'a pas d'ententes de services à long terme ou exclusifs avec sa clientèle. Québecor Média ne peut prédire si ses clients décideront d'acheter ses services, ou à quel moment ils le feront. Il n'existe aucune assurance que les revenus générés par des clients clés, individuellement ou dans leur ensemble, atteindront ou dépasseront les niveaux historiques dans toute période future, ou que Québecor Média sera en mesure de développer des relations d'affaires avec de nouveaux clients. Québecor Média n'a pas l'assurance qu'elle continuera de maintenir des relations favorables avec ces clients clés, ou encore que ceux-ci ne seront pas affectés par les conditions économiques.

Réseau en grappe unique

Québecor Média offre des services de télévision numérique, d'accès Internet, de téléphonie par câble et mobile au moyen d'une tête de ligne primaire et au moyen de 12 autres têtes de ligne régionales intégrées dans un réseau en grappe unique. Malgré la disponibilité de systèmes d'urgence ou de sites de remplacement, une panne au niveau de la tête de ligne primaire de Québecor Média, y compris celles provenant de menaces externes telles que des cyberattaques, des catastrophes naturelles, du sabotage ou des actes de terrorisme, ou une dépendance aux infrastructures externes de fournisseurs (comme l'électricité), l'empêcherait de fournir certains de ses produits et services dans tout son réseau tant que la panne ne soit résolue, ce qui pourrait causer une insatisfaction importante chez sa clientèle ainsi que des pertes de revenu, et risquerait d'exposer Québecor Média à des poursuites civiles qui pourraient avoir un impact défavorable important sur sa situation financière.

Cybersécurité

Le déroulement normal des activités de télécommunications, de médias et d'hébergement de données de Québecor Média nécessite la réception, la collecte, l'hébergement et la transmission de données sensibles, y compris des informations confidentielles relatives à Québecor Média et à ses clients, ainsi que des renseignements personnels de ses clients et employés, que ce soit dans ses centres de données, ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux ou ses processus, ou ceux de ses fournisseurs. Le traitement sécurisé, la conservation et la transmission de ces informations sont cruciales aux activités et à la stratégie de Québecor Média.

Bien que Québecor Média ait implanté et régulièrement revu et mis à jour ses processus et procédures de protection contre l'accès non autorisé ou l'utilisation de données sensibles, – y compris les données de ses clients, et pour prévenir la perte de données – l'évolution constante des cybermenaces exige que Québecor Média évalue, sur une base continue, et adapte ses centres de données, ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux et ses processus, elle ne peut garantir que ses centres de données, ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux et ses processus, tout comme ceux de ses fournisseurs, seront adéquats pour se protéger contre tout accès aux systèmes de sécurité de l'information par des tiers ou des erreurs commises par des employés ou des tiers fournisseurs. Si Québecor Média devait faire l'objet d'une cyberattaque importante ou d'une violation, d'un accès non autorisé, d'erreurs de la part de tiers fournisseurs ou d'autres atteintes à la sécurité, elle pourrait encourir des coûts importants, faire l'objet d'enquêtes, de sanctions et de litiges, – y compris en vertu des lois protégeant la confidentialité des renseignements personnels – et devoir subir des conséquences dans ses activités, sur sa position concurrentielle et sa réputation, qui pourraient avoir un impact défavorable important sur sa situation financière.

De plus, les mesures préventives prises par Québecor Média pour réduire les risques associés aux cyberattaques, – y compris la protection de ses centres de données et ses actifs d'information, ainsi que ses efforts pour améliorer la gouvernance générale sur la sécurité de l'information et les mesures de contrôle des systèmes de TI – pourraient ne pas suffire pour empêcher ou atténuer les effets d'une cyberattaque de grande envergure à l'avenir.

Protection des données personnelles

Québecor Média entrepose et traite des quantités de plus en plus importantes de renseignements personnels de ses clients, de ses employés et de leurs partenaires commerciaux. Elle est confrontée à des risques inhérents à la protection de la sécurité de tels que des données personnelles. Québecor Média est notamment confrontée à certains défis en matière de protection des données qui sont hébergées dans ses systèmes, ou ceux appartenant à ses fournisseurs, y compris des actions ou des inactions volontaires ou par inadvertance de la part de ses employés, ainsi qu'en matière de conformité aux lois, aux règles et aux réglementations relatives à la collecte, l'utilisation, la communication et la sécurité des renseignements personnels, y compris toute demande provenant des autorités réglementaires et gouvernementales relatives à ces données. Bien que Québecor Média ait développé des systèmes, des

processus et des contrôles de sécurité conçus pour protéger les renseignements personnels de ses clients, de ses employés et de leurs partenaires commerciaux, elle pourrait ne pas empêcher la divulgation inappropriée, la perte, l'appropriation non autorisée, l'accès non autorisé, ou toute autre violation de la sécurité relativement aux données qu'elle héberge ou traite, ou aux données hébergées ou traitées par ses fournisseurs. En conséquence, Québecor Média pourrait être tenue d'engager des coûts importants, faire l'objet d'enquêtes, de sanctions et de litiges, – y compris en vertu des lois protégeant la confidentialité des renseignements personnels – et devoir subir des conséquences dans ses activités, sur sa position concurrentielle et à sa réputation, qui pourraient avoir un impact défavorable important sur sa situation financière.

Dépendance à l'égard des systèmes informatiques

La conduite des activités courantes de Québecor Média dépend fortement des systèmes informatiques, y compris ceux de certains tiers fournisseurs. Une incapacité à maintenir et à améliorer les systèmes informatiques existants ou à acquérir de nouveaux systèmes afin de s'adapter à la croissance additionnelle de la clientèle ou pour soutenir le développement de nouveaux produits et services, pourrait avoir un impact négatif sur la capacité de Québecor Média à recruter de nouveaux clients, à fidéliser la clientèle actuelle, à préparer des factures précises expédiées dans des délais appropriées, à générer une croissance de ses revenus et à gérer efficacement ses dépenses d'exploitation, soit tous des facteurs qui pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les produits et services fournis à Québecor Média par des tiers fournisseurs peuvent renfermer des problèmes latents de sécurité, y compris, mais sans s'y limiter, des problèmes de sécurité logicielle non perceptibles même lors d'une inspection diligente. Ne pas parvenir à identifier ces problèmes et à y remédier pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Pratiques Internet malveillantes et abusives

Les clients des services de données par câble, de données mobiles et de connectivité par fibre optique des services affaires de Québecor Média utilisent son réseau pour accéder à Internet et, par conséquent, Québecor Média ou ses clients peuvent être victimes d'activités Internet malveillantes et abusives, telles que la publicité non sollicitée de masse (ou pourriel), et la diffusion de virus, vers Internet et autres logiciels destructeurs ou perturbateurs. Ces activités pourraient avoir des conséquences néfastes sur son réseau et ses clients, y compris la détérioration du service, un volume excessif d'appels au service à la clientèle et des dommages causés à l'équipement ou aux données de ses clients ou aux siens. Des incidents importants pourraient conduire à l'insatisfaction de la clientèle et, conséquemment, à la perte de clientèle ou de revenus, en plus de causer des augmentations de coûts pour servir ses clients et protéger son réseau. Toute perte importante de données par câble, de données mobiles et de connectivité par fibre optique des services affaires, ou toute augmentation importante des coûts pour servir la clientèle, pourraient nuire à sa réputation, ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Protection contre le piratage

Dans ses activités de câblodistribution, d'accès Internet, de services de VSDA et de téléphonie, Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de protéger ses services et ses données contre le piratage. Elle pourrait être incapable de prévenir les attaques électroniques pour accéder sans autorisation à son réseau, à sa programmation diffusée en mode numérique et à ses services d'accès Internet. Elle utilise la technologie du cryptage pour protéger ses signaux de câble et ses services de VSDA d'un accès non autorisé et pour contrôler l'accès à sa programmation qui repose sur une formule d'abonnement. Elle pourrait ne pas être en mesure de développer ou d'acquérir une technologie adéquate pour empêcher l'accès non autorisé à son réseau, sa programmation et ses données, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur sa base de clientèle et entraîner une éventuelle baisse de ses revenus ainsi que des coûts importants de remise en état et des poursuites judiciaires.

Tiers fournisseurs

Québecor Média dépend de tiers fournisseurs pour obtenir certains services, du matériel, des plateformes technologiques sous licence et de l'équipement déjà essentiels, ou qui pourraient le devenir, à ses activités et à l'évolution de son réseau. Ce matériel et ces services comprennent les décodeurs, les combinés de téléphonie mobile et équipements de réseau, les modems câble et modems téléphoniques, les serveurs et routeurs, le câble à fibre optique, les commutateurs téléphoniques, les circuits interurbains, les structures de soutien, les plateformes technologiques sous licence, les logiciels, le réseau fédérateur de télécommunications pour les services d'accès Internet et de téléphonie de Québecor Média et les services de construction pour l'expansion et la mise à niveau de ses réseaux de câble et mobile. Un nombre limité de fournisseurs, ou parfois même un seul, offrent ces services et ce matériel ; par conséquent, Québecor Média fait face à des risques d'interruption d'approvisionnement, y compris ceux occasionnés par des difficultés d'affaires, des restructurations ou des problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement. Si aucun fournisseur ne peut fournir à Québecor Média le matériel et les services dont elle a besoin, qui sont conformes aux normes Internet et aux normes de télécommunications en évolution ou qui sont compatibles avec le reste de son matériel et de ses logiciels, ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient être sérieusement compromis. De plus, si Québecor Média ne peut se procurer du matériel, des logiciels, des services ou d'autres éléments essentiels en temps opportun et à un coût acceptable, elle pourrait ne

pas être en mesure d'offrir ses produits et services et de mettre en place ses services évolués au moment prévu, et ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en être grandement affectés.

De plus, Québecor Média obtient du contenu exclusif crucial à ses opérations grâce à des ententes de licence avec des fournisseurs de contenu. Certains fournisseurs pourraient chercher à augmenter leurs tarifs ou à imposer des exigences technologiques afin de protéger le contenu dont ils détiennent les droits de diffusion. Si Québecor Média est incapable de renégocier des ententes commercialement acceptables avec ces fournisseurs de contenu, de se conformer à leurs exigences technologiques ou de trouver des sources alternatives de contenu équivalent, les activités du secteur Média pourraient être affectées défavorablement.

Litiges et autres poursuites

Dans le cours normal de ses activités, Québecor est partie à plusieurs procédures et autres poursuites judiciaires relatives à la conduite de ses affaires, y compris des recours collectifs. Bien que de l'avis de la direction le résultat de ces poursuites en cours ou d'autres litiges ne devrait pas avoir d'impact négatif important sur la réputation, les résultats d'exploitation, les liquidités et la situation financière de Québecor, une issue défavorable relative à ces poursuites ou à ces litiges pourrait entraîner de tels effets. De plus, les coûts juridiques associés à de telles poursuites, de même que l'attention qu'elles exigent de la part de ses gestionnaires, pourraient être importants.

Droits de propriété intellectuelle

Québecor Média s'appuie sur sa propriété intellectuelle, tels que brevets, droits d'auteur, marques et secrets commerciaux, ainsi que ses licences et autres ententes avec ses fournisseurs et autres tierces parties, pour utiliser diverses technologies, mener ses activités d'exploitation et commercialiser ses produits et services. Les contestations juridiques de ses droits de propriété intellectuelle, ou ceux de ses tiers fournisseurs, de même que les poursuites de violation de propriété intellectuelle par des tiers, pourraient exiger que Québecor Média doive conclure des accords de redevances ou de licences à des conditions défavorables, ce qui serait une source importante de responsabilité financière. Il pourrait aussi arriver que ces événements privent Québecor Média, de manière temporaire ou permanente, de l'usage éventuel de la propriété intellectuelle en question ou de la poursuite de ses activités, telles qu'actuellement menées. Advenant que l'un de ces événements se produise, Québecor Média pourrait devoir modifier ses pratiques commerciales, ce qui pourrait limiter sa capacité à demeurer concurrentielle de façon efficace et avoir un impact défavorable sur ses résultats d'exploitation. Dans l'éventualité où Québecor Média estimerait que les contestations juridiques ou poursuites seraient sans fondement, celles-ci pourraient néanmoins se révéler coûteuses en temps et engendrer des coûts de défense, ce qui pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction de ses activités courantes. De plus, si Québecor Média n'était pas en mesure d'obtenir ou de continuer d'obtenir des licences de ses fournisseurs ou d'autres tierces parties à des conditions raisonnables, ses activités pourraient en être affectées.

Le piratage et autres utilisations non autorisées de contenus ont été facilités par les progrès technologiques, ce qui complexifie la mise en application des droits de propriété intellectuelle de Québecor Média. Les mesures prises par Québecor Média afin de protéger sa propriété intellectuelle peuvent ne pas empêcher le détournement de ses droits de propriété. Québecor Média pourrait ne pas être en mesure, dans certaines juridictions, de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle. De plus, d'autres entreprises pourraient développer, de manière indépendante, des technologies et des processus compétitifs par rapport à ceux de Québecor Média. Par ailleurs, Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de découvrir ou de déterminer l'étendue de l'utilisation non autorisée de ses droits de propriété. L'utilisation non autorisée de ses droits de propriété intellectuelle pourrait augmenter le coût de la protection de ces droits ou réduire ses revenus. Québecor Média ne peut garantir, advenant une violation de ses droits, qu'une poursuite en justice contre des contrevenants connaîtrait du succès.

Grèves et moyens de pression

Au 31 décembre 2017, 54 % des employés de Québecor Média étaient représentés par des conventions collectives. Par l'intermédiaire de ses filiales, Québecor Média est présentement partie à 31 conventions collectives.

Bien qu'il n'y ait présentement aucun conflit de travail en cours, Québecor Média ne peut prédire l'issue d'aucune négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement de ses conventions collectives, ni garantir que des arrêts de travail futurs, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression ne se produiront pas d'ici le dénouement de toute négociation actuelle ou future. Toute grève de ses employés syndiqués ou toute autre forme d'arrêt de travail pourrait porter préjudice aux activités de Québecor Média, occasionner des dommages à ses biens ou interrompre ses services, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, ses actifs, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et sa réputation. Même s'il n'y a pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation. Tel serait le cas si les négociations ou contrats en cours ou éventuels devaient restreindre davantage sa faculté de maximiser l'efficacité de ses activités. De plus, sa capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles elle est partie.

Passif des régimes de retraite

Les cycles économiques, la démographie relative à la main-d'œuvre et les modifications à la réglementation pourraient avoir un impact négatif sur le financement des régimes de retraite à prestations définies de Québecor Média ainsi que sur les dépenses afférentes. Il n'existe aucune garantie que les investissements et contributions nécessaires pour financer ces régimes de retraite n'augmenteront pas à l'avenir, entraînant ainsi des impacts négatifs sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Les risques inhérents au financement des régimes à prestations définies pourraient se concrétiser si les engagements totaux relatifs à un régime de retraite devaient excéder la valeur totale de ses actifs en fiducie. Des déficits peuvent survenir en raison de rendements sur les investissements plus faibles que prévus, de changements dans les hypothèses utilisées pour évaluer les engagements du régime de retraite et de déficits actuariels.

Fluctuations des taux de change

La plupart des revenus et des dépenses de Québecor sont libellés en dollars CA. Toutefois, certaines dépenses, comme l'achat de décodeurs, de modems câble et de certains appareils de téléphonie mobile, ainsi que certaines dépenses en immobilisations, y compris certains coûts liés au développement et à l'entretien du réseau mobile, sont défrayés en dollars US. Ces coûts, bien que partiellement couverts face au risque de change, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Québecor Média advenant une augmentation importante de la valeur du dollar US.

De plus, une part importante de la dette de Québecor est libellée en dollars US et les intérêts, le capital et la prime, le cas échéant, sont donc payables en dollars US. Aux fins de divulgation de l'information financière, tout changement dans la valeur du dollar CA par rapport au dollar US lors d'un exercice financier donné se traduirait par un gain ou une perte de change en dollars CA sur la conversion de toute dette non couverte libellée en dollars US. Par conséquent, les bénéfices et la dette divulgués par Québecor pourraient fluctuer de façon importante en raison de gains ou de pertes de change. Québecor a conclu des opérations de couverture du risque de change qui couvrent sa dette libellée en dollars US en circulation au 31 décembre 2017, et a l'intention à l'avenir de conclure de telles transactions pour les nouvelles dettes libellées en dollars US. Ces opérations de couverture pourraient, dans certains cas, s'avérer économiquement inefficaces et ne pas réussir à protéger Québecor contre les fluctuations des taux de change, laquelle pourrait à l'avenir être tenue de fournir des espèces et d'autres garanties pour sécuriser ses obligations à l'égard de ces opérations de couverture, ou pourrait à l'avenir être incapable de conclure de telles transactions (ou même nullement conclure) à des conditions favorables, ou encore, conformément aux modalités de ces opérations de couverture, ses contreparties pourraient devoir à Québecor des sommes d'argent importantes et être incapables d'honorer ces obligations, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Québecor Média.

De plus, certaines ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt conclues par Québecor comportent une option qui permet à chacune des parties de régler la transaction à une date spécifique, à la valeur du montant du règlement prévu à cette date.

La juste valeur des instruments financiers dérivés, dont Québecor est partie prenante, est estimée en utilisant les taux du marché de fin de période et reflète le montant qu'elle devrait recevoir ou payer si les instruments étaient résiliés et réglés à ces dates, en tenant compte d'un ajustement pour refléter le risque d'inexécution des parties. Au 31 décembre 2017, la juste valeur nette totale des ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt et les contrats de change affichait un actif net de 557,7 M\$, sur une base consolidée.

Certains des fournisseurs de Québecor s'approvisionnent aux États-Unis. Par conséquent, bien que Québecor paie ces fournisseurs en dollars CA, les prix payés pour de telles matières premières ou produits peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change. À l'avenir, Québecor pourrait conclure des opérations de couverture de son exposition au risque de change relativement aux coûts de certaines de ces matières premières ou produits. Cependant, les fluctuations du taux de change pour ses achats qui ne sont pas couverts pourraient affecter les prix payés par Québecor pour ces achats et avoir un impact défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Volatilité

Les marchés des capitaux et du crédit ont subi de grandes fluctuations et perturbations dans le passé, entraînant ainsi une pression à la hausse sur le coût des nouveaux capitaux d'emprunt et des restrictions importantes quant à l'accès au crédit pour plusieurs entreprises. Au cours de ces périodes, ces perturbations et cette volatilité sur les marchés des capitaux et du crédit ont aussi provoqué une hausse des taux d'intérêt ou de plus grands écarts de taux applicables à l'émission de titres d'emprunt ou une augmentation des frais aux termes des facilités de crédit. Des perturbations et de la volatilité sur les marchés des capitaux et du crédit pourraient entraîner des frais d'intérêts accrus pour Québecor, ce qui nuirait ainsi à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

L'accès de Québecor à des fonds aux termes de ses facilités de crédit existantes dépend de la capacité des institutions financières qui y sont parties de remplir leurs engagements en matière de financement. Ces institutions financières pourraient ne pas être en mesure de le faire si elles font face à un manque de capitaux et de liquidités ou qu'elles reçoivent, en peu de temps, des demandes d'emprunt excessives. De plus, aux termes des facilités de crédit de Québecor, les institutions financières ont des obligations

individuelles, et non solidaires, de sorte qu'un manquement d'une ou de plusieurs institutions au chapitre du financement n'a pas à être comblé par les autres.

Les fluctuations et les perturbations sur de longues périodes des marchés des capitaux et du crédit en raison de l'incertitude, du resserrement ou de l'évolution de la réglementation visant les institutions financières, la réduction des options de financement s'offrant aux principales institutions financières ou les manquements de leur part pourraient nuire à Québecor quant à l'accès aux liquidités et à la disponibilité de sources de financement dont elle a besoin pour exercer ses activités à plus long terme. De telles perturbations pourraient forcer Québecor à prendre des mesures pour préserver sa trésorerie jusqu'à la stabilisation des marchés ou jusqu'à ce que d'autres ententes de crédit ou de financement puissent être conclues pour répondre aux besoins de ses entreprises. Des perturbations soutenues sur les marchés et de plus importants défis économiques pourraient se traduire par une baisse de la demande pour certains produits de Québecor et par la multiplication des clients ne pouvant pas payer – ou payer à l'échéance – les services ou produits offerts. Ce genre d'événements pourrait avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la situation financière et les perspectives de Québecor.

Éthique commerciale

Tout manquement, réel ou perçu, à respecter les politiques de Québecor, la loi, ou les pratiques commerciales éthiques pourrait affecter de manière importante sa réputation et ses marques, et ainsi avoir un impact négatif sur son rendement financier. Le cadre d'exercice de Québecor dans sa gestion de l'éthique commerciale comprend l'adoption d'un code d'éthique que ses administrateurs et employés sont tenus de connaître et d'accepter sur une base régulière ainsi que, dans le cadre d'un audit indépendant et de la fonction de sécurité, le maintien d'un service téléphonique de dénonciation. Il n'existe aucune assurance que ces mesures seront assez efficaces pour prévenir les violations, réelles ou perçues, de la loi ou des pratiques commerciales éthiques.

Charges de dépréciation d'actifs

Québecor a comptabilisé, dans le passé, des charges de dépréciation d'actifs qui, dans certains cas, se sont avérées importantes. Sous réserve de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, une conjoncture économique ou des conditions de marché défavorables, elle pourrait devoir comptabiliser à l'avenir, conformément aux principes comptables d'évaluation des IFRS, des charges de dépréciation d'actifs non monétaires additionnelles si la valeur comptable d'un actif figurant aux états financiers était supérieure à sa valeur recouvrable. Toute charge au titre de dépréciation d'actifs pourrait avoir des effets importants et pourrait nuire aux résultats d'exploitation futurs et à l'avoir des actionnaires, bien que ces charges n'aient aucune incidence sur les flux de trésorerie.

Acquisitions, dispositions, regroupements d'entreprises ou de coentreprises

À l'occasion, Québecor engage des pourparlers ou est engagée dans des activités visant des possibilités d'acquisitions, de dispositions, de regroupements d'entreprises ou de coentreprises dans le but de compléter ou de déployer ses activités, dont certaines peuvent s'avérer des opérations d'envergure et comporter des risques et des incertitudes importants. Québecor peut ne pas obtenir les avantages escomptés de l'une ou l'autre de ces opérations et pourrait éprouver des difficultés à incorporer ou à intégrer une entreprise acquise. Quelle que soit l'issue d'une telle opération, la négociation d'une transaction potentielle (y compris les litiges pouvant y être associés) de même que l'intégration de toute entreprise acquise pourraient obliger Québecor à engager des dépenses importantes, et détourner l'attention et les ressources de l'équipe de direction, perturbant ainsi ses activités commerciales. Elle pourrait faire face à de nombreux défis dans la consolidation et l'intégration des technologies de l'information, des systèmes comptables, du personnel et des opérations.

Si Québecor choisit de se départir de propriétés individuelles, d'actifs ou d'entreprises, elle obtiendra un produit net découlant de ces ventes. Cependant, ses revenus pourraient être affectés à long terme en raison de la disposition d'un actif générateur de revenus, ou le moment choisi pour ces dispositions pourrait être défavorable, entraînant une difficulté à réaliser la pleine valeur de l'actif vendu, ce qui pourrait réduire sa capacité à rembourser sa dette à l'échéance.

Tout ce qui vient d'être évoqué pourrait avoir un impact défavorable important sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités et les perspectives de Québecor.

Concurrence et consolidation des points de vente au détail dans le secteur Télécommunications

Dans le secteur Télécommunications de Québecor Média, la concurrence est féroce quant à l'offre de ses produits dans les meilleurs espaces commerciaux disponibles. Certains de ses concurrents en télécommunications ont développé une stratégie pour commercialiser leurs produits par l'intermédiaire de détaillants indépendants afin d'étendre leur présence sur le marché, tandis que d'autres concurrents ont également acquis des détaillants indépendants afin de créer de nouveaux réseaux de distribution. Cette situation pourrait limiter la portée du réseau de vente au détail de Québecor Média et contribuer à l'isoler de ses concurrents, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Risques liés à la réglementation gouvernementale

Les activités de Québecor Média au Canada sont assujetties à un important volume de réglementations gouvernementales et de politiques. Les lois et règlements régissent l'émission, l'amendement, le renouvellement, le transfert, la suspension, la révocation et la propriété de licences de programmation et de diffusion. En ce qui a trait à la diffusion, les règlements s'appliquent, entre autres, à la diffusion de services de programmation canadiens et non canadiens et aux tarifs maximaux qui peuvent être exigés du public dans certains cas. Bien que le gouvernement fédéral ait éliminé les restrictions sur la propriété étrangère des entreprises de télécommunications avec moins de 10 % du total des revenus du marché des télécommunications canadiennes, il existe plusieurs restrictions importantes sur la capacité d'entités non canadiennes d'être propriétaires ou de contrôler des licences de radiodiffusion et de télécommunications au Canada. Les activités de diffusion de programmation et de télécommunications de Québecor Média (y compris le service d'accès à Internet) sont réglementées respectivement par la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) (« *Loi sur la radiodiffusion* ») et la *Loi sur les télécommunications* et leurs règlements respectifs. Le CRTC, qui administre la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, a le pouvoir d'accorder, d'amender, de suspendre, de révoquer et de renouveler les licences de radiodiffusion, d'approuver certains changements dans la propriété et le contrôle corporatif, et de faire des règlements et des politiques en accord avec la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, sous réserve de certaines directives du cabinet fédéral. Ainsi, le CRTC a instauré une forme de réglementation tarifaire à la suite de sa consultation publique, communément appelée « Parlons Télé », sur la télédiffusion et la distribution de services télévisuels. Par conséquent, Québecor Média doit offrir un service de base réduit à 25 \$ depuis le 1^{er} mars 2016 et de proposer tous les services spécialisés « à la carte » depuis le 1^{er} décembre 2016. De plus, le CRTC a adopté un Code sur les services sans fil qui régit de nombreux aspects de la prestation de services sans fil aux particuliers, ainsi qu'un nouveau Code des fournisseurs de services de télévision qui régit plusieurs aspects relatifs à la prestation de services de télévision aux particuliers, qui est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2017. Enfin, en réponse à une directive reçue du gouverneur en conseil, le CRTC a récemment engagé un processus en vue d'examiner l'opportunité d'accorder l'accès aux fournisseurs de services sans fil non dotés d'installations, y compris ceux dont les clients dépendent principalement des non-exploitants de réseaux Wi-Fi (également appelés « fournisseurs de premiers services Wi-Fi ») aux tarifs des services d'itinérance de gros des entreprises nationales de services sans fil. Un tel changement pourrait avoir pour effet d'introduire la revente obligatoire sur le marché de services sans fil, au détriment des concurrents dotés d'installations sans fil. Les activités de câblodistribution et de téléphonie sans fil de Québecor Média sont aussi assujetties à des obligations techniques, à des conditions de licence et à certaines normes de rendement en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) (la « *Loi sur la radiocommunication* »), qui est administrée par ISDE Canada.

De plus, les lois relatives aux communications, à la protection de données, au commerce électronique, à la commercialisation directe et à la publicité numérique ainsi qu'à l'utilisation de dossiers publics sont devenues plus importantes au cours des dernières années. La législation et les règlements en vigueur et proposés, y compris les changements dans la manière dont les tribunaux au Canada, aux États-Unis et dans les autres juridictions interprètent cette législation et ces règlements, peuvent imposer des limites sur la cueillette et l'utilisation de certaines informations. De plus, le CRTC et ISDE Canada ont le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires en cas de non-respect de la réglementation en vigueur.

Des changements aux lois, aux règlements et aux politiques régissant les activités de Québecor Média, l'adoption de nouvelles lois, de règlements, de politiques ou de conditions d'utilisation de licences, l'octroi de nouvelles licences, y compris des licences de spectre supplémentaires accordées à ses concurrents ou des changements dans le traitement des déductions d'impôts des dépenses en publicité pourraient avoir un impact sur les pratiques d'achat des consommateurs et (ou) un impact défavorable important sur ses activités (y compris la façon dont elle fournit ses produits et services), ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. De plus, Québecor Média pourrait engager des dépenses accrues nécessaires afin de se conformer aux lois et aux règlements en vigueur et nouvellement adoptés ou pour son manquement de s'y conformer. Il est difficile de prédire la teneur des lois et des règlements qui seront adoptés ou de quelle manière ils seront interprétés par les tribunaux concernés, ou l'étendue selon laquelle quelque changement que ce soit pourrait avoir un impact défavorable pour Québecor Média.

Programmes gouvernementaux

Québecor Média bénéficie de plusieurs programmes gouvernementaux visant à soutenir la production et la distribution de produits télévisuels et cinématographiques, ainsi que l'édition de magazines au Canada, y compris des crédits d'impôt remboursables fédéraux et provinciaux. Il n'y a aucune certitude que les programmes incitatifs culturels locaux auxquels Québecor Média peut adhérer au Canada continueront d'être disponibles à l'avenir ou ne seront pas réduits, modifiés ou supprimés. Toute coupe future ou tout autre changement dans les politiques ou règles d'application au Canada, ou dans quelle que province que ce soit, dans le cadre de ces programmes gouvernementaux incitatifs, – y compris tout changement dans les programmes de crédit d'impôts remboursables du Québec ou du gouvernement fédéral – pourraient augmenter le coût de l'acquisition et de la production d'émissions canadiennes, nécessaires à la diffusion, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. De plus, la programmation de contenu canadien est soumise à une certification de la part de divers organismes du gouvernement fédéral. Si la programmation ne parvient pas à répondre aux normes de certification, Québecor Média ne serait pas

en mesure d'utiliser ces programmes pour répondre à ses obligations en matière de programmation de contenu canadien et pourrait ne pas se qualifier pour recevoir certains crédits d'impôt canadiens et adhérer à des programmes incitatifs gouvernementaux.

Afin de s'assurer que Québecor Média maintienne des niveaux minimaux de propriété canadienne prévus par la *Loi sur la radiodiffusion* et d'autres lois en vertu desquelles elle bénéficie de crédits d'impôt et de mesures incitatives dans l'industrie, elle s'est imposé des contraintes en regard de l'émission et du transfert des actions de certaines de ses filiales.

De plus, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux offrent présentement des subventions et des mesures incitatives dans le but d'attirer les producteurs étrangers et de soutenir le cinéma canadien et la production télévisuelle. La plupart des grands studios et des principaux clients des services d'activités cinématographiques et audiovisuelles de Québecor Média, ainsi que les producteurs de contenu pour ses activités de télédiffusion et de production, financent une partie de leurs budgets de production grâce aux programmes incitatifs gouvernementaux canadiens, y compris les crédits d'impôt fédéral et provinciaux. Il n'y a aucune certitude que les subventions et les programmes incitatifs gouvernementaux présentement offerts aux divers acteurs de l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle demeureront à leurs niveaux actuels ou même s'ils resteront en vigueur. Dans l'éventualité où ces subventions ou mesures incitatives seraient réduites ou supprimées, le niveau d'activité dans les industries cinématographique et télévisuelle pourrait diminuer, affectant ainsi les résultats d'exploitation et la situation financière de Québecor Média.

Le modèle à succès de crédit d'impôt du Québec et d'autres provinces canadiennes a été imité par d'autres territoires à l'échelle mondiale, y compris par de nombreux États des États-Unis. Certains producteurs peuvent choisir des sites autres que le Québec pour profiter de programmes de crédit d'impôt, qui peuvent s'avérer être tout aussi, ou même plus, attrayants, que ceux offerts au Québec. D'autres facteurs tels que les préférences du réalisateur ou les exigences des têtes d'affiche peuvent aussi avoir des incidences sur le nombre de productions réalisées dans des sites ailleurs qu'au Québec, ce qui pourrait en conséquence avoir un impact défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Renouvellement de licences

Les licences de SSFE-1 de Vidéotron ont été émises en décembre 2008 pour un terme de 10 ans. Les conditions de renouvellement de licences de SSFE-1 ont fait l'objet d'un processus de consultation publique qui s'est terminé le 14 août 2017. Un autre processus de consultation publique devrait s'amorcer prochainement, relativement aux droits de licence à payer pendant une période de renouvellement. Les décisions découlant de ces processus sont attendues avant l'expiration du terme initial des licences de 10 ans.

Les autres licences de Vidéotron, y compris les licences de SSFE-3, les licences dans la bande de 700 MHz et les licences dans la bande de 2500 MHz ont été émises pour un terme de 20 ans, à partir de leur date respective d'émission. Au terme de ces échéances respectives, des demandes pourraient être déposées dans le but d'obtenir de nouvelles licences pour une période ultérieure dans le cadre d'un processus de renouvellement, à moins qu'une violation de la condition de licence de Vidéotron n'ait lieu, qu'une réallocation majeure du spectre destiné à un nouveau service ne soit nécessaire, ou dans l'éventualité où une politique prépondérante devait s'imposer. Le processus d'émission ou de renouvellement de licences, – y compris les modalités des nouvelles licences et si les droits de licence doivent s'appliquer pour une période ultérieure – devrait être déterminé par ISDE Canada à la suite de consultations publiques.

Si, à la fin de leur échéance respective, les licences ne sont pas renouvelées à des conditions acceptables, ou même nullement renouvelées, la capacité de Québecor Média de continuer à offrir ses services sans fil ou d'offrir de nouveaux services pourrait être affectée et avoir ainsi un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Accès aux réseaux de câbles par les FSI indépendants

Le CRTC a exigé des plus importants câblodistributeurs au Canada, y compris Vidéotron, de fournir aux FSI indépendants un accès à leurs réseaux de câbles à des tarifs réglementés fondés sur les coûts. Plusieurs fournisseurs de services Internet indépendants sont interconnectés au réseau par câble de Québecor Média et offrent ainsi des services d'accès Internet au détail.

Dans une série de décisions rendues depuis 2015, le CRTC a réitéré l'importance qu'il accorde aux ententes d'accès aux prestations de services de gros obligatoires comme moteur de la concurrence sur le marché de l'accès Internet de détail. Plus important encore, le CRTC a ordonné à toutes les grandes entreprises de téléphonie et de câblodistribution, y compris Vidéotron, la prestation de nouveaux services dégroupés de gros qui remplaceront les services groupés de gros existants, après une période de transition. Ces nouveaux services dégroupés exigeront des FSI indépendants qu'ils soient responsables de leurs propres services de transport régional. Ces services comprendront également, pour la première fois, l'accès obligatoire aux services haute vitesse fournis au moyen d'installations de fibre optique, y compris les installations de fibre optique des grandes entreprises de services de téléphonie titulaires. Une procédure tarifaire est actuellement en cours afin de fixer les tarifs de ces nouveaux services dégroupés de gros. Parallèlement, le 6 octobre 2016, le CRTC a ordonné une réduction provisoire importante des tarifs pour le service groupé de gros existant. Une deuxième procédure tarifaire est actuellement en cours afin de fixer les tarifs définitifs révisés pour ces services, tandis que les

travaux se poursuivent sur la mise en œuvre du service dégroupé. Les décisions dans le cadre des deux procédures tarifaires sont attendues au cours de la première moitié de 2018. À la suite de ces décisions, Québecor Média pourrait devoir faire face à une concurrence accrue pour ses services d'accès Internet par câble au détail et de téléphonie résidentielle. En outre, puisque ses tarifs d'accès Internet offerts à des fournisseurs indépendants sont réglementés par le CRTC, Québecor Média pourrait être restreinte dans sa capacité de couvrir ses coûts liés à la fourniture de ce service d'accès.

Lois et règlements en matière environnementale

Québecor Média est assujettie à des lois et règlements en matière environnementale. Certaines de ses installations sont assujetties à des lois et à des règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux concernant notamment les émissions dans l'air, les déversements dans l'eau et les égouts, la manipulation et l'élimination des matières et des déchets dangereux, y compris les déchets électroniques, le recyclage, la décontamination des sols ou se rapportant autrement à la protection de l'environnement. De plus, les activités de Québecor Média sont régies par des lois et des règlements en matière de sécurité au travail et de santé des employés qui régissent, entre autres, l'exposition des employés aux matières dangereuses en milieu de travail. Un manquement aux lois ou aux règlements en vigueur ou applicables dans l'avenir pourrait donner lieu à une responsabilité importante pour Québecor Média.

Les lois et règlements en matière environnementale et leur interprétation ont évolué rapidement au cours des dernières années et cette évolution pourrait se poursuivre. Par exemple, la plupart des provinces canadiennes ont récemment mis en place une réglementation de responsabilité élargie des producteurs afin de favoriser des pratiques de développement durable, telles que la « récupération écologique et la valorisation des produits électroniques » énonçant certains objectifs de valorisation, ce qui pourrait obliger Québecor Média à revoir et à ajuster ses pratiques à l'avenir. L'évolution des attentes du public à l'égard de l'environnement et l'adoption de lois et règlements de plus en plus sévères pourraient entraîner des coûts additionnels de conformité. Le défaut de s'y conformer pourrait occasionner des amendes, un contrôle réglementaire accru ou avoir un impact important sur la réputation et les marques de Québecor Média.

Les propriétés de Québecor Média et leurs zones périphériques, y compris celles qui ont servi à des fins industrielles sur une période prolongée, peuvent avoir eu des utilisations historiques ou, dans le cas des zones périphériques, des utilisations susceptibles de contaminer ses propriétés et de nécessiter des études plus approfondies ou des mesures correctives. À l'heure actuelle, Québecor Média ne peut garantir que toutes les obligations environnementales ont été déterminées, qu'aucun ancien propriétaire des sites n'a créé des situations environnementales importantes dont elle n'est pas au courant, qu'aucune situation environnementale importante n'existe par ailleurs à l'égard d'une telle propriété, ni que des cas de contamination connue ou inconnue ne la forceront pas à engager des dépenses.

Québecor Média possède, par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, des studios et des terrains vacants, dont certains sont situés sur un ancien site d'enfouissement, qui contient des déchets qui émettent des gaz. En conséquence, l'exploitation et la propriété de ces studios et terrains vacants comportent un risque inhérent relatif à l'environnement et à la santé et à la sécurité publiques pouvant causer des préjudices corporels, des préjudices matériels, l'émission de matières dangereuses, l'assainissement et les coûts de nettoyage et d'autres préjudices à l'environnement (y compris de possibles poursuites civiles, des ordonnances de conformité ou de réhabilitation, des amendes et d'autres pénalités), ce qui pourrait nécessiter d'être impliqué, de temps à autre, à des procédures administratives et judiciaires relatives à ces questions, pouvant avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Préoccupations face à des risques présumés pour la santé liés aux émissions de radiofréquences

Tous les sites cellulaires de Québecor Média sont conformes aux lois en vigueur et Québecor Média compte sur ses fournisseurs pour s'assurer que l'équipement du réseau et l'équipement pour les consommateurs qui lui est fourni satisfasse toutes les exigences applicables en matière de réglementation et de sécurité. Cependant, certaines études ont suggéré des liens présumés entre les émissions de radiofréquences provenant de certains combinés de téléphonie mobile et de certains sites cellulaires et divers problèmes de santé et de l'interférence présumée avec des appareils médicaux électroniques, y compris les prothèses auditives et les stimulateurs cardiaques. Il n'existe aucune preuve scientifique irréfutable d'effets néfastes attribuables à l'exposition à des radiofréquences lorsque les limites imposées par la réglementation et les lois en vigueur sont respectées. De nouvelles études sur les radiofréquences sont en cours et il n'existe aucune certitude quant aux résultats futurs de ces études.

Les inquiétudes face aux émissions de radiofréquence ou leurs risques présumés sur la santé pourraient engendrer une réglementation gouvernementale supplémentaire, une diminution de l'utilisation des services mobiles, y compris ceux de Vidéotron, ou des poursuites en responsabilité relatives à un produit qui ont été engagées dans le passé ou qui pourraient être engagées à l'avenir. L'une ou l'autre de ces possibilités porterait préjudice à la conduite des activités, aux perspectives, aux revenus, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de Québecor Média. Vidéotron est présentement une partie défenderesse, à l'instar d'autres grands fournisseurs de services sans fil au Québec, dans une demande d'autorisation pour un recours collectif sur ces questions.

Niveau d'endettement

À l'heure actuelle, Québecor a une dette importante et d'importantes obligations en matière de versements d'intérêts. Au 31 décembre 2017, Québecor avait une dette à long terme consolidée (dette à long terme plus les dettes bancaires) de 5,54 G\$. L'importante dette de Québecor pourrait avoir de lourdes conséquences, notamment :

- accroître sa vulnérabilité face à une conjoncture économique ou à des conditions défavorables dans l'industrie ;
- nécessiter qu'elle consacre une partie importante de ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation au versement des intérêts et au remboursement du capital relatifs à sa dette, limitant ainsi la disponibilité de ses flux de trésorerie en vue du financement de ses dépenses en immobilisations, de son fonds de roulement ou de ses autres besoins généraux ;
- limiter sa souplesse de planification et de réaction face aux changements qui surviennent dans ses activités et dans ses secteurs d'activité ;
- la désavantager par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés ou qui disposent de ressources financières supérieures ; et
- limiter, à l'instar, entre autres, des clauses restrictives financières ou autres aux termes de sa dette, sa capacité d'emprunter des fonds additionnels et, le cas échéant, de le faire à des conditions commercialement raisonnables.

Bien que la dette de Québecor soit importante, elle disposait, au 31 décembre 2017, d'un montant d'environ 1,54 G\$ disponible pour des emprunts supplémentaires conformément à ses facilités de crédit existantes, sur une base consolidée et des actes de fiducie régissant les billets de premier rang en circulation permettant ainsi à Québecor de contracter des dettes supplémentaires importantes à l'avenir. Si Québecor devait contracter des dettes supplémentaires, les risques auxquels elle est confrontée aujourd'hui pourraient s'intensifier en raison de l'effet de levier.

Clauses restrictives

Les instruments de dettes de Québecor contiennent certaines clauses restrictives selon les conventions applicables quant à l'exploitation et aux questions financières qui limitent sa capacité à certains égards, y compris :

- emprunter des fonds ou vendre des actions privilégiées ;
- l'octroi de sûretés ;
- le versement de dividendes, le retour de capital ou le rachat d'actions ;
- la réalisation de certains types d'investissements ;
- le fait de consentir à des restrictions quant au versement de dividendes ou d'autres paiements ;
- l'engagement dans des transactions avec des sociétés liées ;
- le cautionnement de titres d'emprunts ; et
- la vente d'actifs ou la fusion avec d'autres sociétés.

Si Québecor était incapable de respecter ses engagements et d'obtenir des renonciations de la part de ses créanciers, elle serait incapable de contracter des emprunts additionnels aux termes de ses facilités de crédit et serait en manquement à l'égard de sa dette selon les modalités de ces conventions, ce qui pourrait, si la situation n'était pas corrigée ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, entraîner la déchéance de tels endettements et causer des défauts croisés aux termes de ses autres dettes, y compris ses billets de premier rang. Si l'endettement de Québecor s'accélère, elle pourrait ne pas être en mesure de rembourser sa dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour se refinancer et tout prépaiement ou refinancement pourrait avoir un impact défavorable sur sa situation financière. De plus, si Québecor contracte des emprunts additionnels à l'avenir, ou refinance des emprunts existants, elle pourrait être assujettie à des clauses restrictives additionnelles qui pourraient être plus rigoureuses que celles auxquelles elle est déjà assujettie. Même si Québecor était capable de se conformer à toutes les clauses restrictives applicables, les restrictions visant sa capacité de gérer ses activités à son gré pourraient nuire à ses activités, notamment en limitant sa capacité de tirer parti de financements, de fusions, d'acquisitions et d'autres occasions qu'elle estime avantageuses pour elle.

Société de gestion

Québecor est une société de gestion et une partie importante de ses actifs consiste en la détention du capital-actions de ses filiales. À titre de société de gestion, ses activités sont exercées en grande partie par l'intermédiaire de ses filiales qui génèrent la quasi-totalité de ses revenus. Par conséquent, les flux de trésorerie et la capacité de Québecor d'honorer ses obligations au titre du remboursement de sa dette dépendent des bénéfices générés par ses filiales, actuelles et futures, et de la distribution de ces flux de trésorerie à Québecor, ou sur les prêts, avances de fonds ou autres versements réalisés par ces filiales à Québecor. La capacité de ces filiales de verser des dividendes, ou de consentir des prêts, des avances de fonds ou d'autres versements à Québecor est

tributaire de leurs résultats d'exploitation et est assujettie aux lois applicables et aux autres restrictions contractuelles contenus dans les titres de créance. Québec Média et Vidéotron possèdent plusieurs séries de titres de créance en circulation, tandis que Vidéotron et Groupe TVA possèdent des facilités de crédit qui limitent la capacité de chacune d'elles à distribuer des liquidités. En outre, si ses filiales actuelles ou futures devaient contracter des dettes additionnelles à l'avenir, ou refinancer leurs dettes existantes, Québec pourrait être soumise à des restrictions contractuelles supplémentaires prévues dans les instruments régissant ces titres de dette, pouvant être plus restrictives que celles actuellement en vigueur.

La capacité de ses filiales de générer des flux de trésorerie d'exploitation suffisants pour permettre à Québec de verser les paiements prévus sur sa dette dépendra de leur rendement financier futur, qui sera en outre affecté par une série de facteurs économiques, concurrentiels et commerciaux, de même que par des changements structurels, dont beaucoup sont hors de son contrôle. Si les flux de trésorerie et les bénéfices des filiales en exploitation, de même que les montants qu'elles sont en mesure de distribuer à la Société sous forme de dividendes, ou autrement, ne sont pas suffisants, Québec pourrait ne pas être en mesure de satisfaire à ses obligations liées aux dettes. Si elle n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations relativement à sa dette, elle pourrait devoir entreprendre des projets alternatifs de financement, tels que le refinancement ou la restructuration de sa dette, la vente d'actifs, la réduction ou le report d'investissements en capital ou la recherche de capitaux supplémentaires. Rien ne garantit que ce refinancement alternatif serait réalisable, que les actifs pourraient être vendus, ou, en cas de vente, la date et le produit de ces ventes, que le financement supplémentaire pourrait être obtenu à des conditions acceptables, ou tout simplement obtenu, ou qu'un financement supplémentaire serait envisageable selon les modalités des divers instruments de dette en vigueur. L'incapacité de Québec à générer des flux de trésorerie suffisants pour satisfaire à ses obligations liées aux dettes ou pour renégocier ses obligations à des conditions commercialement raisonnables pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Capacité de refinancement

Québec pourrait devoir, à l'occasion, refinancer certains de ses dettes avant ou à leur échéance. Sa capacité d'obtenir du financement additionnel pour rembourser sa dette existante à l'échéance dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont la conjoncture du marché, la disponibilité du crédit, et son rendement d'exploitation. Rien ne garantit que Québec puisse obtenir un tel financement ou qu'elle puisse le faire à des conditions avantageuses.

Dispositions dans les statuts pouvant décourager ou empêcher une prise de contrôle

Certaines dispositions des statuts et des règlements de Québec pourraient rendre plus difficile une acquisition par une tierce partie, même si cela pourrait être bénéfique selon l'opinion des détenteurs d'actions catégorie B de Québec. Ces dispositions comprennent principalement :

- la caractéristique de droits de vote multiples des actions catégorie A ; et
- la structure électorale du conseil d'administration selon laquelle les détenteurs d'actions catégorie A élisent 75 % des administrateurs, tandis que les détenteurs d'actions catégorie B en élisent 25 %.

L'existence de ces dispositions pourrait avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de dissuader un changement de contrôle de Québec, pourrait priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions catégorie B dans le cadre d'une vente de Québec et, finalement, pourrait nuire au prix du marché des actions de Québec.

Intérêts des détenteurs des actions catégorie A de Québec pouvant entrer en conflit avec les intérêts des autres actionnaires

Les actions catégorie B ont une voix par action, alors que les actions catégorie A ont 10 voix par action sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires. Au 31 décembre 2017, environ 74,84 % des droits de vote combinés de toutes les actions en circulation sont contrôlés par un actionnaire majoritaire et l'exercice des droits de vote rattachés à ces actions permet ainsi de déterminer ou d'influer de manière importante sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs catégorie A et l'approbation des transactions corporatives importantes telles que la modification des statuts, les fusions, les regroupements ou la vente de la totalité ou d'une part importante des actifs de Québec.

Les détenteurs d'actions catégorie A peuvent également avoir des intérêts qui diffèrent de ceux des autres actionnaires et peuvent voter d'une manière avec laquelle les autres actionnaires sont en désaccord et qui peut être contraire aux intérêts des autres actionnaires. Cette concentration du pouvoir de vote peut avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de dissuader une prise de contrôle de Québec, pourrait priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions catégorie B dans le cadre d'une vente de Québec, et finalement pourrait nuire au prix du marché des actions de Québec.

Instruments financiers et gestion des risques financiers

Les politiques de gestion des risques financiers de la Société sont établies afin de déterminer et d'analyser les risques auxquels est confrontée la Société, de fixer des contrôles et des limites de risques appropriés, et de superviser les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues régulièrement afin de refléter les changements de conditions de marché et des activités de la Société.

La Société utilise de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et des quasi-espèces, des débiteurs, des placements à long terme, des dettes bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer, des dettes à long terme, des débentures convertibles et des instruments financiers dérivés. À la suite de son utilisation d'instruments financiers, la Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et aux risques de marché découlant des variations des taux de change et des taux d'intérêt.

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société utilise des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars CA les versements sur ses dettes libellées en dollars US (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisations libellés en devises, ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable et iii) pour fixer la valeur de certains instruments financiers dérivés par l'entremise d'opérations de compensation. La Société n'a pas l'intention de régler ses instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives.

Tableau 14
Description des instruments financiers dérivés
au 31 décembre 2017
(en millions de dollars)

Contrats de change à terme

Échéance	Taux de conversion moyen en dollars CA contre un dollar US	Valeur nominale de la devise vendue	Valeur nominale de la devise achetée
Vidéotron			
À moins d'un an	1,2936	151,4 \$	117,0 \$US

Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt

Élément couvert	Instrument de couverture			
	Période de couverture	Valeur nominale	Taux d'intérêt annuel sur la valeur nominale en dollars CA	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CA contre un dollar US
Québecor Média				
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023	2016 à 2023	431,3 \$US	7,27 %	0,9792
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023	2012 à 2023	418,7 \$US	6,85 %	0,9759
Prêt à terme « B »	2013 à 2020	335,1 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,77 %	1,0346

Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt (suite)

Élément couvert	Instrument de couverture			
	Période de couverture	Valeur nominale	Taux d'intérêt annuel sur la valeur nominale en dollars CA	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CA contre un dollar US
Vidéotron				
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022	2014 à 2022	543,1 \$US	6,01 %	0,9983
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022	2012 à 2022	256,9 \$US	5,81 %	1,0016
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024	2014 à 2024	158,6 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,67 %	1,1034
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024	2017 à 2024	441,4 \$US	5,62 %	1,1039
Billets de premier rang à 5,125 % échéant en 2027	2017 à 2027	600,0 \$US	4,82 %	1,3407

Certaines ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt conclues par la Société comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

Les pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers pour 2017 et 2016 sont résumés dans le tableau 15.

Tableau 15

Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers

(en millions de dollars canadiens)

	2017	2016
Perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles	197,4 \$	68,2 \$
Perte sur la tranche inefficace des couvertures de la juste valeur	3,0	2,0
Perte sur la tranche inefficace des couvertures des flux de trésorerie	–	0,1
Gain sur les dérivés incorporés liés à la dette à long terme	(0,6)	(0,2)
Perte sur renversement des dérivés incorporés lors du remboursement de dettes	–	0,2
	199,8 \$	70,3 \$

Un gain de 43,7 M\$ a été comptabilisée en 2017 aux autres éléments du résultat global relativement aux relations de couverture de flux de trésorerie (perte de 30,9 M\$ en 2016).

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur estimative de la dette à long terme et des débetures convertibles est fondée sur les cours de marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument financier dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours de change à la fin de la période. La juste valeur comptabilisée des instruments financiers dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque d'inexécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit, fondée sur une combinaison de données de marché observables et non observables, à l'exposition nette par l'autre partie au contrat ou de la Société.

La juste valeur des options de règlement anticipé comptabilisée comme des dérivés incorporés et des dérivés incorporés liés aux débetures convertibles est déterminée selon les modèles d'évaluation des options qui utilisent des données du marché, y compris la volatilité, les facteurs d'actualisation et les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme, des débetures convertibles et des instruments financiers dérivés pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016 sont les suivantes :

Tableau 16

Juste valeur de la dette à long terme, des débetures convertibles et des instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)

Actif (passif)	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme^{1, 2}	(5 572,1)	(5 883,3)	(5 700,8)	(5 866,6)
Débetures convertibles³	(888,5)	(888,5)	(780,0)	(780,0)
Instruments financiers dérivés⁴				
Options de règlement anticipé	–	–	0,4	0,4
Contrats de change à terme ⁵	(4,5)	(4,5)	2,5	2,5
Ententes de swaps de taux d'intérêt	–	–	(0,3)	(0,3)
Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt ⁵	562,2	562,2	806,5	806,5

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements de la juste valeur de la dette à long terme liée au risque de taux d'intérêt couvert, des dérivés incorporés et des frais de financement.

² La juste valeur de la dette à long terme exclut la juste valeur des options de règlement anticipé présentée séparément dans le tableau.

³ La valeur comptable et la juste valeur des débetures convertibles sont composées du capital initial et de la valeur des caractéristiques de conversion, au prix plafond et au prix plancher, comptabilisés comme dérivés incorporés.

⁴ La juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture est un actif de 557,7 M\$ au 31 décembre 2017 (808,7 M\$ au 31 décembre 2016).

⁵ La valeur des contrats de change à terme utilisés pour fixer la valeur des positions de couverture existantes est déduite de la valeur des instruments financiers ainsi compensés.

En raison du jugement utilisé dans l'application d'un large éventail de techniques et d'estimations dans le calcul de la juste valeur des montants, les justes valeurs ne sont pas nécessairement comparables entre diverses institutions financières ou d'autres participants du marché et ne peuvent pas être nécessairement réalisées dans le cadre d'une vente actuelle ou du règlement immédiat d'un instrument.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte lorsqu'elle est exposée à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement d'obligations contractuelles par un client ou une autre partie au contrat.

Dans le cours normal de ses activités, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Au 31 décembre 2017, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante du chiffre consolidé des comptes clients de la Société. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et aux tendances historiques. Au 31 décembre 2017, 11,3 % des comptes clients étaient datés de 90 jours et plus (13,0 % au 31 décembre 2016), dont 31,1 % avaient une provision pour créances douteuses (32,5 % au 31 décembre 2016).

Le tableau suivant présente les changements à la provision pour créances douteuses pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016 :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	28,1 \$	23,0 \$
Charge imputée aux résultats	21,6	36,1
Utilisation	(28,6)	(31,0)
Solde à la fin de l'exercice	21,1 \$	28,1 \$

La Société est d'avis que ses gammes de produits et la diversité de sa clientèle servent à réduire son risque de crédit ainsi qu'à se prémunir contre les fluctuations de la demande pour ses gammes de produits. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

En raison de son utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société est exposée au risque d'inexécution par une tierce partie. Lorsque la Société conclue des contrats sur des instruments financiers dérivés, les autres parties au contrat (étrangères ou canadiennes) doivent avoir des cotes de crédit élevées minimales en conformité avec les politiques de gestion du risque de la Société et sont assujetties à une concentration maximale du risque de crédit. Ces cotes de crédit et la concentration maximale sont revues sur une base régulière, mais au minimum, à chaque trimestre.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de rencontrer ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance ou que le risque que ces obligations financières soient rencontrées à un coût excessif. La Société gère ce risque au moyen de l'échelonnement des échéances de la dette. La durée moyenne de la dette consolidée de la Société était d'environ 5,9 années au 31 décembre 2017 (6,1 années au 31 décembre 2016).

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que les variations de valeur du marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt ou du cours des actions entraînent une variation de la valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque du marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

Risque de change

La plupart des revenus et des charges consolidés de la Société, autres que les frais d'intérêt sur la dette libellée en dollars US, l'achat de terminaux numériques, d'appareils mobiles et de modems câbles et certaines dépenses en immobilisations, sont reçus ou libellés en dollars CA. Une tranche importante des intérêts, du capital et des primes à verser sur la dette, s'il y a lieu, doit être versée en dollars US. La Société a conclu des opérations de couverture visant le risque de change sur l'encours de ses dettes libellées en dollars US au 31 décembre 2017, pour couvrir son exposition à l'égard de certains achats de terminaux numériques, d'appareils mobiles, de modems câbles et de dépenses en capital. Par conséquent, la sensibilité de la Société à l'égard de la variation des taux de change est minime sur le plan économique.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 0,10 \$ du taux de change de fin d'exercice du dollar CA pour un dollar US utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2017 était la suivante :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 0,10 \$	1,6 \$	40,4 \$
Diminution de 0,10 \$	(1,6)	(40,4)

La variation de 0,10 \$ du taux moyen de change en 2017 du dollar CA pour un dollar US aurait entraîné une variation de 3,2 M\$ de la valeur des achats non couverts de produits et services et de 5,7 M\$ de la valeur des acquisitions non couvertes d'actifs corporels et incorporels en 2017.

Risque de taux d'intérêt

Certaines facilités de crédit de la Société portent intérêt à des taux variables fondés sur les taux de références suivants : i) taux des acceptations bancaires, ii) LIBOR, iii) taux préférentiel du Canada, et iv) taux préférentiel des États-Unis. Les billets de premier rang émis par la Société portent intérêt à des taux fixes. La Société a conclu des ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt afin de gérer les risques de flux de trésorerie. Compte tenu des instruments de couverture, la dette à long terme au 31 décembre 2017 comprenait une portion de 84,7 % de dette à taux fixe (83,2 % en 2016) et une portion de 15,3 % de dette à taux variable (16,8 % en 2016).

La sensibilité estimative sur les paiements d'intérêts d'une variation de 100 points de base du taux de fin d'exercice des acceptations bancaires canadiennes au 31 décembre 2017 était de 7,7 M\$.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers, autres que les débetures convertibles, au 31 décembre 2017, selon le modèle d'évaluation de la Société, se présentait comme suit :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 100 points de base	(1,4) \$	(21,2) \$
Diminution de 100 points de base	1,4	21,2

Gestion du capital

L'objectif principal de la Société dans la gestion du capital est de maintenir un niveau de capital optimal afin de répondre aux besoins de ses nombreuses entreprises, y compris les occasions de croissance.

Dans la gestion de sa structure du capital, la Société tient compte des caractéristiques des actifs de ses filiales et des besoins de fonds prévus en optimisant leurs capacités d'emprunts individuelles de la manière la plus efficiente de façon à obtenir le coût de financement le plus bas. La gestion de la structure du capital comprend l'émission et le remboursement de dettes et de débetures convertibles, l'émission et le rachat d'actions, l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les montants de distributions aux actionnaires. La Société n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital depuis la fin du dernier exercice financier.

La structure du capital de la Société est constituée de capitaux propres, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des débetures convertibles, des dérivés incorporés liés aux débetures convertibles, des instruments financiers dérivés et des espèces et quasi-espèces. Aux 31 décembre 2017 et 2016, la structure du capital se présentait comme suit :

Tableau 17
Structure du capital de Québecor
(en millions de dollars canadiens)

	2017	2016
Emprunts bancaires	0,8 \$	18,9 \$
Dette à long terme	5 536,6	5 668,7
Dérivés incorporés liés aux débentures convertibles	442,2	290,0
Debentures convertibles	450,0	500,0
Instruments financiers dérivés	(557,7)	(808,7)
Espèces et quasi-espèces	(864,9)	(22,3)
Passif net	5 007,0	5 646,6
Capitaux propres	1 206,1 \$	847,2 \$

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions conformément aux modalités de ses contrats d'emprunts liées, entre autres, aux investissements permis, des transactions intersociétés, de la déclaration et du paiement de dividendes ou d'autres distributions.

Éventualités

Un certain nombre de poursuites engagées contre la Société sont en instance. La direction de la Société est d'avis que le dénouement de ces poursuites ne devrait pas avoir d'incidence importante sur ses résultats ou sur sa situation financière.

Pratiques et estimations comptables déterminantes

Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise ses revenus d'exploitation quand les critères suivants sont respectés :

- le montant des revenus peut être évalué de façon fiable ;
- la réception des avantages économiques liés à la transaction est probable ;
- les dépenses engagées ou à être engagées en regard de la transaction peuvent être évaluées de façon fiable ;
- l'état d'achèvement des travaux peut être évalué de façon fiable lorsque des services sont rendus ; et
- les risques importants et avantages découlant de la propriété, y compris le contrôle effectif, sont transférés à l'acheteur lorsque des biens sont vendus.

Au moment de la facturation, la portion du revenu non réalisé est portée au poste « Revenus différés ».

Télécommunications

Le secteur Télécommunications fournit des services conformément à des accords à prestations multiples comportant deux unités de comptabilisation distinctes : une unité pour les services aux abonnés (câblodistribution, accès Internet, téléphonie par câble ou mobile et service de vidéo sur demande par abonnement, y compris les frais de branchement et la location d'équipement), et une autre unité pour la vente d'équipements aux abonnés. Les composantes des accords à prestations multiples sont comptabilisées de manière distincte pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable. La contrepartie des accords est répartie entre les unités de comptabilisation en fonction de leur juste valeur respective.

Le secteur Télécommunications comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- Les revenus d'exploitation tirés des services aux abonnés, tels que la câblodistribution, l'accès Internet, la téléphonie par câble et mobile ainsi que le service de vidéo sur demande par abonnement, sont comptabilisés lorsque les services sont fournis. Les offres promotionnelles et les rabais sont comptabilisés en réduction des revenus du service visé.
- Les revenus provenant de la vente d'équipements aux abonnés et leurs coûts sont comptabilisés aux résultats au moment de la livraison. Les offres promotionnelles liées aux équipements, à l'exception des appareils mobiles, sont comptabilisées en réduction des ventes d'équipements afférentes lors de la livraison, tandis que les offres promotionnelles liées aux appareils mobiles sont comptabilisées en réduction des ventes d'équipements lors de l'activation.

- Les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont comptabilisés aux résultats sur une base linéaire sur la durée des contrats spécifiques, qui représente la période au cours de laquelle les services sont fournis.
- Les revenus provenant des frais de branchement à la câblodistribution sont différés et comptabilisés aux résultats sur la durée moyenne estimée de la période au cours de laquelle il est prévu que les abonnés demeureront branchés au réseau. Les coûts directs et différentiels liés aux frais de branchement à la câblodistribution d'un montant n'excédant pas les revenus sont différés et comptabilisés comme charges d'exploitation sur la même période. Les coûts excédant les revenus correspondants sont immédiatement comptabilisés aux résultats.

Média

Le secteur Média comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- Les revenus publicitaires sont comptabilisés lorsque la publicité est mise en ondes à la télévision, publiée dans les journaux ou magazines ou affichée sur les propriétés numériques ou aribus.
- Les revenus des abonnements à des chaînes spécialisées ou à des publications en ligne sont comptabilisés sur une base mensuelle lorsque le service est fourni ou sur la durée de l'abonnement.
- Les revenus tirés de la vente ou de la distribution de journaux et de magazines sont comptabilisés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours.
- Les revenus de location de studios et d'équipements sont comptabilisés sur la période de location.
- Les revenus provenant des services spécialisés de cinéma et de télévision sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

Sports et divertissement

Le secteur Sports et divertissement comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- Les revenus tirés de la vente ou de la distribution de livres et de produits de divertissement sont comptabilisés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours.
- Les revenus tirés de la location ainsi que de la vente de billets (y compris la vente de billets de saison), d'aliments et de boissons sont comptabilisés lorsque les événements ont lieu et/ou les biens vendus, selon le cas.
- Les revenus tirés de la location de loges sont comptabilisés uniformément sur la période prévue de l'entente.
- Les revenus tirés de la vente de publicité, sous la forme d'affichage événementiel ou de commandites, sont comptabilisés uniformément sur la durée de l'entente.
- Les revenus provenant de la gestion d'événements sportifs et culturels sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

Dépréciation d'actifs

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en UGT, lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie séparément identifiables sont générées. À chaque date de bilan, la Société revoit si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable. L'écart d'acquisition, les actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée et les actifs incorporels non encore disponibles pour utilisation sont soumis à un test de dépréciation à chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été attribué, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de sortie, et de la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie représente le montant, déduction faite des coûts de disposition, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la vente de l'actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

La Société utilise la méthode des flux de trésorerie actualisés pour estimer le montant recouvrable, lesquels sont calculés à l'aide des flux de trésorerie futurs prévus principalement dans ses plus récents budgets et dans son plan stratégique triennal, tels qu'approuvés par la direction de la Société et présentés au conseil d'administration. Ces prévisions ont été établies en considérant le rendement opérationnel passé et la part de marché de chaque UGT, les tendances économiques et spécifiques de l'industrie et du marché ainsi que les stratégies d'entreprise. Un taux de croissance perpétuelle est utilisé pour les flux de trésorerie au-delà de la période du plan stratégique triennal. Le taux d'actualisation utilisé par la Société est un taux avant impôts découlant du coût moyen pondéré du capital relatif à chaque UGT, qui reflète l'évaluation du marché actuel de i) la valeur temporelle de l'argent et ii) du risque

spécifique lié aux actifs pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées en fonction du risque. Le taux de croissance perpétuelle a été déterminé en analysant les marchés spécifiques de chaque UGT.

Une charge de dépréciation est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, l'écart d'acquisition correspondant est déprécié en premier. Tout excédent de perte de valeur est comptabilisé et attribué aux actifs dans l'UGT en proportion de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Une charge de dépréciation comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs à long terme ayant des durées d'utilité déterminées et des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf pour l'écart d'acquisition, peut être renversée dans l'état consolidé des résultats dans la mesure où la valeur comptable qui en résulte n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune charge de dépréciation n'avait été comptabilisée au cours des périodes antérieures.

La détermination des UGT exige du jugement pour déterminer le niveau le plus bas pour lequel il y a des entrées de trésorerie séparément identifiables générées par le groupe d'actifs.

De plus, pour déterminer le montant recouvrable d'un actif ou de l'UGT, l'appréciation des informations disponibles à la date de l'évaluation est basée sur le jugement de la direction et peut nécessiter l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. En outre, la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs exige l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque, ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif ou à l'UGT.

Par conséquent, l'utilisation du jugement pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT peut influencer sur la perte de valeur de l'actif ou de l'UGT qui doit être comptabilisée, ainsi que sur le renversement potentiel de la charge de dépréciation dans le futur.

Sur la base des données et des hypothèses utilisées lors des plus récents tests de dépréciation, la Société est d'avis qu'il n'y a actuellement dans ses livres aucun montant important d'actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée ou d'écart d'acquisition et d'actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée qui présentent un risque élevé de dépréciation de valeur dans un futur rapproché.

La valeur comptable nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2017 était 2,70 G\$ et la valeur comptable nette des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée au 31 décembre 2017 était de 490,1 M\$.

La durée d'utilité indéterminée des licences de spectre

La direction a conclu que les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée. Cette conclusion est basée sur une analyse de facteurs, tels que la capacité financière de la Société de renouveler les licences de spectre, le contexte concurrentiel, juridique et réglementaire et l'utilisation future prévue des licences de spectre. Par conséquent, la détermination que les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée exige du jugement et pourrait avoir un impact sur la charge d'amortissement comptabilisée dans les états consolidés des résultats si la direction changeait sa conclusion dans le futur.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son risque lié aux variations des taux de change et d'intérêt. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la comptabilité de couverture, la Société documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des divers instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque. De plus, la Société désigne ses instruments financiers dérivés comme couvertures de la juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils se qualifient pour la comptabilité de couverture. Elle évalue l'efficacité des instruments financiers dérivés au moment de la mise en place de la couverture et de façon continue par la suite.

La Société a généralement recours aux divers instruments financiers dérivés suivants :

- La Société utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change lié à des achats de stocks et d'équipements qu'elle prévoit faire en devises. La Société utilise aussi des contrats de change à terme compensatoires combinés à des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir le risque de change lié aux paiements de capital sur la dette libellée en devises. Ces contrats de change à terme sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.
- La Société conclut des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir i) le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital de ses dettes libellées en devises et (ou) ii) le risque de variation de la juste valeur sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Les swaps sur devises et taux d'intérêt selon lesquels la totalité des versements d'intérêt et de

capital sur des dettes libellés en dollars US ont été fixés en dollars CA tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux variable ou d'un taux fixe à un taux fixe sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les swaps sur devises et taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsque les versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars US ont été fixés en dollars CA, tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable.

- La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque découlant de la variation des taux d'intérêt sur certaines dettes. Ces contrats de swaps exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont calculés. Ces swaps de taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou comme couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux fixe.

Conformément à la comptabilité de couverture, la Société applique les conventions comptables suivantes :

- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture comptabilisées aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée de vie résiduelle de la relation de couverture initiale.
- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace est immédiatement comptabilisée aux résultats. La tranche efficace de la couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats

Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisées aux résultats sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les frais d'intérêt sur la dette à long terme couverte sont inscrits aux taux d'intérêt et de change de la couverture.

Les instruments financiers dérivés ne se qualifiant pas pour la comptabilité de couverture, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, tels que les options de règlement anticipé sur la dette à long terme, sont comptabilisés sur une base de juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur liées à ces instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats et sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

Les options de règlement anticipé sont comptabilisées séparément de la dette lorsque le prix d'exercice de l'option correspondante n'est pas approximativement égal au coût amorti de la dette.

L'exercice du jugement dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés, au moyen de modèles d'évaluation et financier, peut influencer de manière importante sur le montant du gain ou de la perte sur évaluation et de conversion des instruments financiers comptabilisé dans les états consolidés des résultats, de même que sur le montant du gain ou de la perte sur instruments financiers dérivés présenté dans les états consolidés des autres éléments du résultat global. En outre, les modèles d'évaluation et financiers se basent sur un certain nombre d'hypothèses, telles que les flux de trésorerie futurs, les taux de fin de période des swaps, les cours de change, la prime liée au risque de défaillance de crédit, les facteurs de volatilité et d'actualisation et les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

De plus, le jugement est requis pour déterminer si une option de règlement anticipé n'est pas approximativement égale au coût amorti de la dette. Cette détermination pourrait avoir un impact significatif sur les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers comptabilisés dans les états consolidés des résultats.

Débetures convertibles

Les débetures convertibles sont comptabilisées comme un passif financier et les attributs de prix de conversion plafond et plancher sont comptabilisés séparément comme des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur et tout changement subséquent de la juste valeur est comptabilisé dans les états consolidés des résultats comme un gain ou une perte sur évaluation et conversion des instruments financiers.

La détermination de la juste valeur des dérivés incorporés se base sur un certain nombre d'hypothèses, dont les flux de trésorerie futurs contractuels et les facteurs de volatilité et d'actualisation. Le jugement utilisé dans la détermination de la juste valeur des

dérivés incorporés, à l'aide de modèles d'évaluation, peut avoir un impact significatif sur la valeur du gain ou de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite

La Société offre à certains de ses employés des régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies.

Les obligations de la Société en matière de prestations de retraite définies et d'avantages complémentaires à la retraite sont évaluées à une valeur actuelle sur la base de plusieurs hypothèses économiques et démographiques, établies avec la collaboration des actuaires de la Société. Les hypothèses clés comprennent le taux d'actualisation, l'évolution future des niveaux de salaire, l'âge de départ à la retraite des employés, la croissance du coût des soins de santé et d'autres facteurs actuariels. L'actif des régimes est calculé à la juste valeur et se compose de titres de participation ainsi que de titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements.

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Dans certains cas, la comptabilisation de l'actif net au titre des prestations définies est limitée à la valeur recouvrable, qui est fondée principalement sur la mesure dans laquelle la Société peut réduire unilatéralement les contributions futures au régime. De plus, un ajustement à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies peut être comptabilisé pour refléter l'obligation minimale de financement dans certains régimes de retraite de la Société. L'évaluation de la valeur recouvrable dans le futur et de l'obligation minimale de financement sont fondées sur plusieurs hypothèses, y compris les coûts des services futurs et les réductions dans les contributions futures.

La Société considère que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information présentement disponible. Cependant, des variations à certaines de ces hypothèses pourraient avoir un impact significatif au cours des prochains exercices sur les coûts et obligations conformément aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires à la retraite.

Régimes de rémunération à base d'actions

Les attributions à base d'actions à des employés qui prévoient le règlement en espèces, telles que les unités d'actions différées (« UAD ») et les unités d'actions liées à la performance (« UAP »), ou qui prévoient le règlement en espèces, au gré de l'employé, telles que les options d'achat d'actions, sont évaluées à leur juste valeur et classées en tant que passif. Le coût de rémunération est comptabilisé à la dépense sur le délai d'acquisition des droits. Les variations de la juste valeur des attributions à base d'actions entre la date d'attribution et la date d'évaluation entraînent un changement du passif et du coût de rémunération.

La juste valeur des UAD et des UAP est basée sur le cours de l'action afférente à la date d'évaluation. La juste valeur des attributions d'options d'achat d'actions est déterminée en suivant un modèle d'évaluation des options et en tenant compte des modalités de l'attribution et des hypothèses telles que le taux d'intérêt sans risque, le rendement de la distribution, la volatilité prévue et la durée d'utilité résiduelle prévue de l'option.

L'exercice du jugement et les hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur du passif lié aux attributions à base d'actions peuvent avoir une incidence sur la charge de rémunération enregistrée aux résultats.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les coûts de restructuration, qui comprennent principalement des indemnités de départ, sont comptabilisés lorsque qu'un plan détaillé existe pour la restructuration et qu'une attente fondée a été créée chez les personnes concernées à l'effet que le plan sera mis en place tel que prévu.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications aux estimations sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel la réévaluation a lieu.

Le montant comptabilisé comme une provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date du bilan ou pour transférer l'obligation à un tiers à cette même date. Le montant de la provision est ajusté lorsque l'effet de la valeur de l'argent dans le temps est important. Le montant constaté pour un contrat déficitaire est le moindre du coût nécessaire pour exécuter l'obligation, déduction faite des avantages économiques à recevoir prévus au contrat, et de toute indemnisation ou pénalité découlant de l'inexécution.

Aucun montant n'est enregistré pour les obligations dont le dénouement est possible mais non probable, ou celles dont le montant ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et fiable.

Provision pour créances douteuses

La Société maintient une provision pour créances douteuses afin de couvrir les pertes prévues de la part de clients qui ne peuvent assumer leurs obligations. Cette provision fait l'objet d'une révision périodique et est fondée sur l'analyse de comptes impayés importants, l'âge des comptes clients, la solvabilité des clients et l'historique de recouvrement.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange du contrôle de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis ou de paiements conditionnels futurs. Les actifs identifiables repris et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué et comptabilisé comme étant l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés comptabilisés. L'utilisation du jugement qui est requis pour déterminer l'estimation de la juste valeur et de la durée d'utilité de l'actif acquis et l'estimation de la juste valeur des éléments de passif pris en charge peut fortement affecter le bénéfice net.

L'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge et des considérations conditionnelles futures exige du jugement et est fondée exclusivement sur des estimations et des hypothèses. La Société utilise principalement la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour estimer la valeur des actifs incorporels acquis.

Les estimations et hypothèses utilisées dans la répartition du prix d'achat à la date d'acquisition peuvent aussi avoir une incidence sur le montant de dépréciation comptabilisé après la date d'acquisition, tel que décrit ci-dessus sous la rubrique « Dépréciation d'actifs ».

Impôts sur le bénéfice

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont comptabilisés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et de leur valeur fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence de tout changement des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur sur les éléments d'actif et de passif d'impôts différés est comptabilisée aux résultats dans la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôts différés est comptabilisé initialement quand il est probable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et peut être réduit ultérieurement, si nécessaire, au montant qui est plus probable qu'improbable de se réaliser.

Cette évaluation des impôts différés est de nature subjective et repose sur des hypothèses et des estimations à l'égard des perspectives et de la nature des bénéfices imposables futurs. Le montant des actifs d'impôts différés qui sera finalement recouvré pourrait varier légèrement de la valeur comptable puisqu'il dépend des résultats d'exploitation futurs de la Société.

La Société fait l'objet de vérifications à tout moment de la part des autorités fiscales dans les différents territoires où elle exerce ses activités. Il peut s'écouler plusieurs années avant qu'une question à l'égard de laquelle la direction a établi une provision soit visée par une vérification et résolue. Le nombre d'années qui s'écoulent entre chaque vérification par les autorités fiscales varie selon les territoires. La direction est d'avis que ses estimations sont raisonnables et qu'elles reflètent l'issue probable des éventualités fiscales connues, bien que l'issue soit difficile à prévoir.

Nouvelles prises de position en matière de comptabilité

- i) L'IFRS 9 – *Instruments financiers* est applicable rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le 1^{er} janvier 2018, la Société adoptera les nouvelles règles selon la norme IFRS 9, laquelle simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un passif financier non dérivé, son classement et son évaluation ainsi qu'un nouveau modèle de comptabilité de couverture plus étroitement lié aux activités de gestion du risque prises par les entités.

La Société ne s'attend pas à ce que ses états financiers consolidés soient affectés de manière importante par l'adoption de la norme IFRS 9.

- ii) L'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le 1^{er} janvier 2018, la Société adoptera sur une base rétrospective complète les nouvelles règles de l'IFRS 15 qui précise comment et quand une entité doit comptabiliser ses revenus et qui exige qu'elle divulgue davantage d'informations aux utilisateurs des états financiers. La norme fournit un modèle à cinq étapes fondé sur des principes à appliquer à tous les contrats avec les clients.

L'adoption de la norme IFRS 15 aura un impact important sur les états financiers consolidés, principalement dans le secteur Télécommunications, en ce qui a trait au moment de la comptabilisation de ses revenus, à la classification de ses revenus, ainsi qu'à la capitalisation des coûts, notamment les coûts liés à l'obtention d'un contrat et les frais de branchement.

Conformément à la norme IFRS 15, la contrepartie totale d'un contrat comportant des prestations multiples est attribuée à toutes les obligations de prestations prévues au contrat, en fonction du prix de vente spécifique de chaque obligation, et ce, sans être limitée par un montant non conditionnel. Le secteur Télécommunications fournit des appareils et des services de téléphonie mobile dans le cadre de contrats à prestations multiples et pour une période de temps fixe. Conformément à la norme IFRS 15, les offres promotionnelles liées à la vente d'appareils mobiles, qui étaient auparavant comptabilisées en réduction des ventes d'équipements lors de l'activation, seront maintenant considérées dans la contrepartie totale à répartir entre les obligations de prestations. L'adoption de la norme IFRS 15 se traduit, entre autres impacts, par une augmentation des revenus liés à la vente d'appareils et par une diminution des revenus du service de téléphonie mobile comptabilisés sur la durée du contrat. Le moment de la comptabilisation de ces revenus sera ainsi modifié sous la norme IFRS 15. Toutefois, le revenu total comptabilisé sur la durée du contrat pour l'ensemble des obligations de prestations du contrat demeura le même par rapport aux règles antérieures. La portion des revenus qui est constatée sans avoir été facturée sera présentée comme des actifs liés à des contrats dans les bilans consolidés. Tous les autres types de revenus ne seront pas affectés par l'adoption de l'IFRS 15.

De plus, conformément à la norme IFRS 15, certains coûts liés à l'obtention d'un contrat, principalement des commissions de vente, seront capitalisés et amortis en tant que frais d'exploitation sur la durée du contrat ou la durée au cours de laquelle il est prévu que le client demeure un client de la Société. Actuellement, ces frais sont comptabilisés en charges lorsqu'engagés. De même, la capitalisation des frais de branchement ne sera plus limitée aux revenus de branchement afférents comme selon les règles actuelles. Ces frais capitalisés seront inclus dans « Autres éléments d'actif » comme coûts de contrat dans le bilan consolidé.

L'adoption rétrospective de la norme IFRS 15 aura les impacts suivants sur les montants consolidés de 2017 et de 2016 :

États consolidés des résultats et du résultat global

Augmentation (diminution)	2017		2016	
Revenus	22,4	\$	52,5	\$
Achats de biens et services	(12,4)		(13,2)	
Charge d'impôts différés sur le bénéfice	9,2		17,4	
Bénéfice net et résultat global	25,6	\$	48,3	\$
Bénéfice net et résultat global attribuable aux :				
Actionnaires	20,8	\$	39,2	\$
Participations ne donnant pas le contrôle	4,8		9,1	
Résultat par action attribuable aux actionnaires	0,09	\$	0,16	\$

Bilans consolidés

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
Augmentation (diminution)				
Actifs liés à des contrats	183,6	\$	155,8	\$
Autres actifs	92,5		85,4	
Passif d'impôts différés	73,2		63,9	
Bénéfices non répartis	165,4		143,7	
Participations ne donnant pas le contrôle	37,5		33,6	

- iii) L'IFRS 16 – *Contrats de location* est applicable rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, avec une application anticipée permise si l'IFRS 15 est appliquée au même moment que l'IFRS 16.

L'IFRS 16 établit les nouveaux principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location ainsi que les informations à fournir pour les deux parties impliquées au contrat. La norme comprend une méthode de comptabilisation unique pour les preneurs, sauf certaines exceptions. En particulier, les preneurs devront présenter la majorité de leurs contrats de location dans leurs bilans en comptabilisant des actifs liés au droit d'utilisation et les passifs financiers afférents.

Conformément à l'IFRS 16, la majorité des charges liées aux contrats de location seront comptabilisées aux résultats comme une dépense d'amortissement d'un actif lié au droit d'utilisation, accompagnée d'une charge financière sur le passif financier afférent à l'actif. Puisque les charges liées aux contrats de location-exploitation sont présentement comptabilisées dans les charges d'exploitation lorsqu'elles sont engagées, l'adoption de l'IFRS 16 modifiera le moment où celles-ci seront comptabilisées sur la durée de chaque contrat de location ainsi que le classement des dépenses dans l'état des résultats.

La Société prévoit que l'adoption de la norme IFRS 16 aura un impact important sur ses états financiers consolidés puisque tous les secteurs de la Société sont engagés dans plusieurs contrats de location à long terme pour l'utilisation de locaux ou d'équipements. Toutefois, les impacts sur les états financiers consolidés lors de l'adoption n'ont pas encore été mesurés.

Contrôles et procédures

Conformément au règlement 52-109 sur *L'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, l'évaluation de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de la Société a été effectuée. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière ont conclu que les CPCI et CIIF étaient efficaces à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Par conséquent, la conception des CPCI fournit une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société, y compris ses filiales consolidées, leur est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis et que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, documents intermédiaires ou autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. De plus, la conception du CIIF fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS de la Société.

Enfin, aucune modification concernant le CIIF qui aurait eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir sur ce dernier une incidence importante n'a été déterminée par la direction au cours de la période comptable débutant le 1^{er} octobre 2017 et se terminant le 31 décembre 2017.

Renseignements supplémentaires

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes ; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie de ces documents, sur demande adressée à la Société ou sur le site Internet à l'adresse <www.sedar.com>.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujétis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou de toute terminologie similaire. Certains facteurs importants qui pourraient occasionner des écarts importants entre les résultats réels et ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs comprennent les suivants, bien qu'ils ne soient pas limités à ces derniers :

- la capacité de Québecor Média de continuer à développer avec succès son réseau et les installations de ses services mobiles ;
- le climat économique général, les conditions des marchés financiers et économiques, de même que les fluctuations commerciales subies par les annonceurs de Québecor Média sur le marché publicitaire local, régional et national des journaux, de la télévision et des autres médias ;
- l'intensité de l'activité concurrentielle dans les industries où Québecor est active ;
- la fragmentation de l'univers des médias ;
- des nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des consommateurs à l'égard de l'offre de la gamme de produits de Québecor Média ;
- des investissements en capital imprévus qui seraient nécessaires pour le développement du réseau de Québecor Média ou pour répondre au développement continu de solutions technologiques alternatives, ou l'inaptitude à obtenir des capitaux dans le but de poursuivre la stratégie de développement des secteurs d'activité de Québecor ;
- la capacité de Québecor de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires et de développement ou de gérer sa croissance et son expansion ;
- les interruptions de service sur le réseau de Québecor Média par lequel sont offerts les services de télédistribution numérique, d'accès Internet, de téléphonie et de Club illico, ainsi que la capacité de Québecor Média de protéger son réseau contre le piratage, l'accès non autorisé ou d'autres violations de la sécurité ;
- les conflits de travail ou les grèves ;
- les changements dans la capacité de Québecor Média d'obtenir des services et des équipements essentiels à la conduite de ses activités ;
- des changements aux lois et aux règlements, ou dans leurs interprétations, qui pourraient entraîner, entre autres, la perte (ou la réduction de la valeur) des licences ou des marchés de Québecor Média ou l'augmentation de la concurrence, des coûts de fonctionnement ou des dépenses d'investissement ;
- la capacité de Québecor Média de développer avec succès les activités de son secteur Sports et divertissement ou d'autres domaines en expansion de ses autres secteurs d'activité ;
- le niveau substantiel de l'endettement de Québecor, le resserrement du marché du crédit ou des restrictions sur les activités commerciales de Québecor imposées par les conditions des emprunts ; et
- les fluctuations des taux d'intérêt pouvant avoir des effets sur les exigences de remboursement des intérêts sur la dette à long terme de Québecor.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à

<www.sedar.com> et à <www.quebecor.com>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 14 mars 2018 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Montréal, Québec

Le 14 mars 2018

QUÉBECOR INC.

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES

Exercices terminés les 31 décembre 2017, 2016 et 2015
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux données par action)

	2017	2016 ¹	2015 ¹
Exploitation			
Revenus	4 122,4 \$	4 016,6 \$	3 890,8 \$
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 593,4	1 494,1	1 440,7
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	330,0	305,5	239,9
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(195,6)	(68,4)	4,7
Éléments inhabituels	223,4	(42,4)	(79,0)
Activités abandonnées	11,9	-	(13,8)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	369,7	194,7	151,8
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	1 171,1 \$	1 113,0 \$	1 072,2 \$
Données de base par action			
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	1,37 \$	1,25 \$	0,98 \$
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,81)	(0,28)	0,02
Éléments inhabituels	0,92	(0,17)	(0,32)
Activités abandonnées	0,05	-	(0,06)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	1,53	0,80	0,62
Dividendes	0,10	0,09	0,07
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	2,91	1,86	1,22
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	241,8	244,6	245,4
Données diluées par action			
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	1,23 \$	1,12 \$	0,89 \$
Impact de la dilution	0,13	0,12	-
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,81)	(0,28)	(0,02)
Éléments inhabituels	0,92	(0,17)	(0,27)
Activités abandonnées	0,05	-	(0,05)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	1,52	0,79	0,55
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)	242,1	245,4	287,4
Situation financière			
Fonds de roulement	(348,0) \$	(429,9) \$	(328,1) \$
Dette à long terme	5 516,2	5 616,9	5 812,4
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	703,2	455,2	298,9
Capitaux propres	1 206,1	847,2	652,0
Total de l'actif	9 685,8	9 262,3	9 275,9

¹ Le nombre d'actions et les données par action ont été redressés pour refléter le fractionnement d'actions du 15 novembre 2017, à raison de deux pour une.

QUÉBECOR INC.

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	2017				2016			
	31 déc.	30 sept. ¹	30 juin ¹	31 mars ¹	31 déc. ¹	30 sept. ¹	30 juin ¹	31 mars ¹
Revenus	1 059,2 \$	1 034,7 \$	1 032,1 \$	996,4 \$	1 050,4 \$	998,3 \$	992,5 \$	975,4 \$
Bénéfice d'exploitation ajusté	411,9	421,1	395,3	365,1	389,3	389,8	360,3	354,7
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	78,7	97,2	83,2	70,9	84,7	83,2	69,9	67,7
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(7,8)	(79,1)	(36,2)	(72,5)	50,0	(68,2)	(57,0)	6,8
Éléments inhabituels	(5,6)	149,0	78,6	1,4	(11,4)	(23,3)	(3,1)	(4,6)
Activités abandonnées	0,3	4,8	6,8	-	-	-	-	-
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	65,6	171,9	132,4	(0,2)	123,3	(8,3)	9,8	69,9
Données de base par action								
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,33 \$	0,40 \$	0,35 \$	0,29 \$	0,35 \$	0,34 \$	0,28 \$	0,28 \$
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,03)	(0,33)	(0,15)	(0,30)	0,20	(0,28)	(0,23)	0,03
Éléments inhabituels	(0,03)	0,62	0,32	0,01	(0,05)	(0,09)	(0,01)	(0,02)
Activités abandonnées	-	0,02	0,03	-	-	-	-	-
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	0,27	0,71	0,55	-	0,50	(0,03)	0,04	0,29
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	239,7	241,4	242,8	243,2	244,2	244,6	244,8	245,0
Données diluées par action								
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,30 \$	0,36 \$	0,31 \$	0,26 \$	0,31 \$	0,30 \$	0,26 \$	0,25 \$
Impact de la dilution	0,03	0,04	0,04	0,03	-	0,04	0,03	-
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,03)	(0,33)	(0,15)	(0,30)	-	(0,28)	(0,24)	-
Éléments inhabituels	(0,03)	0,62	0,32	0,01	(0,04)	(0,09)	(0,01)	(0,02)
Activités abandonnées	-	0,02	0,03	-	-	-	-	-
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	0,27	0,71	0,55	-	0,27	(0,03)	0,04	0,23
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en millions)	240,0	241,8	243,2	243,2	286,6	244,6	245,6	287,2

¹ Le nombre d'actions et les données par action ont été redressés pour refléter le fractionnement d'actions du 15 novembre 2017, à raison de deux pour une.